REPUBLIQUE TOGOLAISE

Modèle de document de projet pour les projets financés par les différents fonds fiduciaires du FEM

Titre du projet : Premier et deuxième rapport biennal de transparence et cinquième communication nationale (1BTR + 5NC & 2BTR)		
Pays : TOGO	**Partenaire de mise en œuvre (Entité d'exécution du FEM) :** Ministère de l'environnement et des ressources forestières	**Modalité d'exécution** *:* Mise en œuvre nationale complète (NIM*)*
Résultat de l'UNSDCF : D'ici 2023, les populations des zones vulnérables ont une résilience accrue au changement climatique et aux risques de catastrophe et ont un accès équitable à un cadre de vie décent et à des ressources naturelles et énergétiques durables. **Résultat du CPD 3.1 :** Les institutions nationales disposent de capacités accrues pour formuler, mettre en œuvre et mobiliser des ressources pour la gestion des déchets, les plans/politiques de développement sectoriel relatifs au climat, aux catastrophes et aux risques sensibles au genre au.		
Catégorie d'évaluation sociale et environnementale du PNUD : *Faible*	**Marqueur de genre du PNUD :** *GEN2 (L'égalité de genre en tant qu'objectif important) ;*	
Quantum Award ID: 1259814	**Quantum Project ID:** 01002529	
UNDP PIMS ID number: 9652	**GEF Project ID number:** 11649	
Date de la réunion du CLEP : *03 juillet 2024*		
Dernière date possible de soumission au FEM : *N/A*		
Dernière date possible d'approbation par le directeur général : *N/A*		
Durée du projet en mois : 48 mois		
Date de début prévue : *1er septembre 2024*	**Date d'achèvement prévue :** *31 août 2028*	
Date prévue pour la soumission de l'évaluation à mi-parcours au FEM : *N/A*	**Date prévue pour la soumission de l'évaluation finale au FEM :** *N/A*	
Date de clôture opérationnelle prévue : *31 mai 2029*	**Date de clôture financière prévue :** *30 novembre 2029*	
Brève description du projet : Ce projet permettra au Togo de préparer et de soumettre son Premier Rapport Biennal de Transparence (1BTR) isolement et sa Cinquième Communication Nationale combinée à son Deuxième Rapport biennal de transparence		

(5NC/2BTR) en tant que rapport combiné, afin de répondre à ses obligations de déclaration au titre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, conformément aux modalités, procédures et lignes directrices (MPG) pour le cadre de transparence pour l'action et le soutien visé à l'article 13 de l'Accord de Paris (décision 18/CMA.1) et aux orientations sur l'opérationnalisation des MPG, conformément à la décision 5/CMA.3. Le projet renforcera davantage les capacités techniques et institutionnelles pour aider le Togo à intégrer les préoccupations liées au changement climatique dans les priorités de développement sectorielles et nationales et pour permettre aux gouvernements locaux et nationaux de répondre aux obligations environnementales internationales en renforçant et en donnant une continuité au développement des capacités institutionnelles et techniques qui a été initié et soutenu par les communications nationales, les rapports biennaux de mise à jour et le projet/processus CBIT jusqu'à ce jour.

PLAN DE FINANCEMENT	
Subvention du fonds fiduciaire du FEM	1 233 000 USD
(1) Budget total administré par le PNUD	**1 233 000 USD**
(2) Total du cofinancement confirmé pour ce projet non géré par le PNUD	**0,00 USD**
(3) Grand-Total Financement du projet (1)+(2)	**1 233 000 USD**

SIGNATURES :

Signature : **Abiamba Ahoéfavi JOHNSON** Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République du TOGO	**Approuvé par l'autorité gouvernementale de coordination du développement**	**Date/Mois/Année :**
Signature : **Katari FOLI-BAZI** Ministre de l'environnement et des ressources forestières, TOGO	**Approuvé par le partenaire de mise en œuvre**	**Date/Mois/Année :** 09 OCT 2024
Signature : **Binta SANNEH** Représentant résident du PNUD au Togo	**Approuvé par le PNUD**	**Date/Mois/Année :** 23 OCT 2024

I. TABLE DES MATIERES

I. TABLE DES MATIERES 3
Liste des tableaux 4
Liste des figures 4
Liste des acronymes et abréviations 5
II. DEFI DU DEVELOPPEMENT 7
III. STRATEGIE 9
IV. RESULTATS ET PARTENARIATS 11
V. GESTION DE PROJET 23
VI. CADRE DE RESULTATS DU PROJET 25
VII. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION (S&E) 30
VIII. DISPOSITIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION 36
IX. PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERES 41
X. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL 44
XI. CONTEXTE JURIDIQUE 53
XII. GESTION DES RISQUES 53
XIII. ANNEXES OBLIGATOIRES 57
Annexe 1 : Modèle de budget du FEM 58
Annexe 2 : Carte du projet et coordonnées géospatiales des sites du projet 59
Annexe 3 : Plan de travail pluriannuel 60
Annexe 4 : Procédure d'évaluation sociale et environnementale du PNUD (SESP) 64
Annexe 5 : Registre des risques du PNUD 79
Annexe 6 : Aperçu des contrats de sous-traitance technique 82
Annexe 7 : Plan d'engagement des parties prenantes 90
Annexe 8 : Analyse de genre et plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes 92
Annexe 9 : Plan de passation de marchés 93
Annexe 10 : Approbation du directeur général du FEM 95
Annexe 11 : Mandat du conseil et de l'équipe de projet 96
Annexe 12 : Indicateurs de base du FEM 98
Annexe 13 : Taxonomie du FEM 99
Annexe 14 : Résultats de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires (PACT) et de la micro-évaluation HACT 105
Annexe 15 : Rapport d'assurance qualité du projet du PNUD 106
Annexe 16 : Rapport de fin de projet (modèle) 107

Liste des tableaux

Tableau 1 : projets de référence en cours ou récemment achevés.....20
Tableau 2. Cadre des résultats du projet.....25
Tableau 3. Plan de suivi et evaluation.....20
Tableau 4. Plan et budget de suivi et d'évaluation.....35
Tableau 5 : Budget total et plan de travail44
Tableau 6 : Notes budgétaires.....50

Liste des figures

Fig1 : Diagramme de la théorie du changement.....10
Fig 2 **: Schéma de gouvernance du projet**.....37

Liste des acronymes et abréviations

AD	Données d'activité
AFOLU	Agriculture, Foresterie et autres utilisations des terres
BPPS NCE	Bureau d'appui aux politiques et aux programmes, Nature, climat et énergie
BTR	Rapport de Transparence Biennal
BUR	Rapport Biennal Actualisé
CBIT	Initiative de renforcement des capacités pour la transparence
CDN	Contributions Déterminées au niveau National (NDC en Anglais)
CMA	Conférence des parties servant de réunion des parties à l'accord de Paris
LE CO	Bureau national
DA	Données d'Activité (AD = Activity Data)
DIM	Mise en œuvre directe
ESA	Ecole supérieure d'Agronomie
FSP	Projet en taille réelle
FEM	Mécanisme pour l'environnement mondial
GEFSEC	Secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial
GTVD	Laboratoire de Gestion Traitement et Valorisation des Déchets
HACT	Approche harmonisée des transferts monétaires
ICA	Consultation et analyse internationales
ICAT	Institut de Conseil et d'Appui Technique
ICF	Cadre de contrôle interne
INDC	Contribution prévue déterminée au niveau national
IP	Partenaire de mise en œuvre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IPPU	Procédés industriels et utilisation des produits
ITRA	Institut Togolais de la recherche Agricole
LBEV	Laboratoire de Biologie et Ecologie Végétale
ACL	Laboratoire de Chimie de l'Atmosphère
LULUCF	Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie
M&E	Suivi et évaluation
MERF	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MPG	Modalités, procédures et lignes directrices
MSP	Projet de taille moyenne
NC	Communication nationale sur le changement climatique
NCSA	Auto-évaluation des capacités nationales en matière de gestion globale de l'environnement
NIM	Modalité de mise en œuvre nationale
NIR	Rapport d'inventaire national
PACT	Outil d'évaluation des capacités des partenaires
PANCC	Plan national d'adaptation au changement climatique
PIF	Formulaire d'identification du projet
PIR	Rapport de mise en œuvre du projet FEM
PMU	Unité de gestion de projet
POPP	Politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations
PPG	Subvention pour la préparation de projets
AQ/CQ	Assurance de la qualité / contrôle de la qualité
REDD	Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts

SBAA	Convention standard d'assistance de base
SBI	Organe subsidiaire de mise en œuvre
ODD	Objectifs de développement durable
SEA	Exploitation et abus sexuels
SH	Harcèlement sexuel
STAP	Groupe consultatif scientifique et technique
TAP	Plan d'action technologique sur le changement climatique
TNC	Troisième communication nationale
TTE	Équipe d'experts techniques
ONU	Nations Unies
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques
USD	Dollars des États-Unis

II. DEFI DU DEVELOPPEMENT

L'article 4 de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques fait obligation à toutes les parties, en tenant compte de leurs responsabilités communes mais différenciées, d'établir, de mettre à jour régulièrement, de publier et de communiquer à la conférence des parties des inventaires nationaux des émissions anthropiques par les sources et de l'absorption par les puits de tous les gaz à effet de serre non réglementés par le protocole de Montréal, en utilisant des méthodes comparables approuvées par la conférence des parties.

Compte tenu de ce qui précède, le Togo doit présenter périodiquement à la convention son inventaire national des gaz à effet de serre, par le biais de deux mécanismes, avec des structures différentes, qui ont été approuvés lors de la conférence des parties : Les communications nationales et les rapports biennaux actualisés.

Pour renforcer la réponse mondiale aux menaces du changement climatique, les pays qui ont adopté l'Accord de Paris en 2015 ont adopté le Cadre de Transparence Renforcé. Celui-ci prévoit que l'élaboration du Rapport Biennal Actualisé (BUR) au titre de la Convention sera remplacée par la soumission du Rapport Biennal de Transparence (BTR). Selon la décision 18/CMA. 1, para. 3, le premier BTR doit être soumis par toutes les Parties avant décembre 2024.

Depuis la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) le 8 mars 1995, le Togo s'est engagé à joindre ses efforts à ceux de la communauté internationale pour œuvrer à la mise en œuvre d'actions de lutte contre les impacts des changements climatiques. C'est dans ce cadre que plusieurs documents relatifs à cette thématique ont été adoptés par le pays. Il s'agit de (i) la Communication Nationale Initiale soumise (CN1) en 2001 ; la Deuxième Communication Nationale (CN2) en 2011, la Troisième Communication Nationale (CN3) en 2015 ; la Quatrième Communication Nationale (CN4) en juin 2022, le Premier Rapport Biennal Actualisé (BUR1) en septembre 2017 et le Deuxième Rapport Biennal Actualisé en 2021 (BUR2).

D'autres documents nationaux visant à améliorer la planification dans ce domaine ont également été élaborés. Il s'agit notamment de la stratégie de mise en œuvre de la Convention, de l'autoévaluation des capacités nationales pour la gestion de l'environnement mondial (NCSA), du Programme d'action national d'adaptation (PANA), de la Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes au Togo révisée en 2022 et du Plan national d'adaptation aux changements climatiques au Togo (PANCC) 2016.

La contribution prévue déterminée au niveau national (INDC) du Togo a été présentée en octobre 2015 avec un engagement de réduire de 31,14 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 sur la base de la projection de ses émissions pour l'année 2000. En outre, le pays a déclaré que l'adaptation était la priorité nationale. Avec la ratification de l'Accord de Paris, qui a eu lieu le 30th mai 2017, les INDC sont devenues les NDC du pays avec les mêmes engagements. En décembre 2021, le pays a présenté sa NDC révisée avec une ambition accrue dans son engagement à réduire de 50,57% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030.

Ce projet travaillera également sur les conclusions et les recommandations résultant de l'analyse TTE du 2BUR dans le cadre du processus ICA (International Consultation and Analysis), dans lesquelles des besoins en renforcement des capacités ont été identifiés et indiqués comme hautement prioritaires pour le pays. Il s'agit notamment des points suivants:

a. Dans le domaine de l'inventaire national des GES

- Renforcer les capacités nationales afin d'établir un cadre institutionnel permanent permettant de conserver des experts sectoriels spécialisés et d'améliorer leurs capacités année après année.
- Renforcer, par la formation, les capacités des experts sectoriels des institutions nationales concernées à utiliser les lignes directrices de la CCNUCC pour l'établissement de rapports sur les BUR et à appliquer les méthodologies des lignes directrices 2006 du GIEC.
- Renforcer les capacités des institutions nationales à collecter les données d'activités (DA) pertinentes.

- Renforcer davantage les capacités du Bureau National Ozone (BNO), notamment en formant des experts nationaux, à recueillir des données précises et détaillées sur les gaz fluorés (en particulier, en recueillant des données ventilées sur les systèmes de climatisation résidentiels divisés et les climatiseurs mobiles ou en menant une enquête nationale à ce sujet), ce qui permettra au pays de présenter un inventaire sectoriel complet et transparent conformément aux exigences de la CCNUCC en matière de rapports et aux lignes directrices 2006 du GIEC.

b. Dans le domaine des mesures d'atténuation et de leurs effets :

- Renforcer les capacités des experts sectoriels à utiliser des modèles et des outils pour communiquer des informations sur les mesures d'atténuation contenues dans le BUR.
- Renforcer les capacités des experts sectoriels à déterminer les mesures prises ou envisagées et à estimer les résultats obtenus ;
- Renforcer les capacités des experts du secteur de l'énergie à estimer les effets des mesures d'atténuation liées aux transports à l'aide de méthodologies et d'outils appropriés ;

c. Dans le domaine des besoins et du soutien :

- Renforcer les capacités nationales à identifier et à rendre compte des besoins technologiques déterminés au niveau national ;
- Renforcer les capacités nationales à préparer, conduire l'AQ/CQ et soumettre les BUR de manière continue ;
- Renforcer les capacités nationales afin d'améliorer le système MRV pour les aides reçues.

En plus des besoins identifiés lors de l'analyse technique, le Togo a signalé les besoins suivants en matière de renforcement des capacités dans son BUR :

- Renforcer les capacités des experts nationaux à utiliser des méthodologies de niveau supérieur dans le cadre des lignes directrices 2006 du GIEC ;
- Renforcer les capacités nationales pour comprendre les outils d'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation au changement climatique ;
- Renforcer les capacités des experts nationaux à utiliser des outils de modélisation pour les études d'atténuation, notamment le modèle des coûts de réduction des gaz à effet de serre, l'outil EX-Ante du bilan carbone et la plateforme d'analyse des faibles émissions, ainsi que d'autres outils appropriés dans ce domaine ;
- Renforcer les capacités nationales à établir un système national de collecte, d'utilisation et de diffusion des DA et d'autres informations liées à l'établissement de rapports sur le changement climatique ;

Sur le plan institutionnel, le Togo a, depuis la préparation de la TCN, confié aux départements de l'Université la réalisation des inventaires de GES et des études d'atténuation. Il s'agit de l'Ecole Supérieure d'Agronomie (ESA) pour le secteur de l'agriculture, de l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs pour le secteur de l'énergie, du Laboratoire de Botanique et Ecologie Végétale (LBEV) pour le secteur de la forêt et de l'aménagement du territoire, le Laboratoire de Chimie Atmosphérique (LCA) pour le secteur des procédés industriels et de l'utilisation des produits et le Laboratoire de Gestion Traitement et Valorisation des Déchets (GTVD) pour le secteur des déchets.

Ce projet renforcera leurs capacités afin de mieux réaliser ces études. Les améliorations en matière d'inventaire des GES, d'atténuation et d'adaptation contribueront à mieux informer le processus de mise en œuvre des CDN du Togo tout en garantissant la qualité des données et en réduisant les incertitudes.

III. STRATEGIE

Dans le but d'amorcer son développement durable à l'horizon 2030, le Togo ambitionne de devenir un pays en paix, une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable. Cette vision, traduite dans la Feuille de Route Gouvernementale 2020-2025, s'articule autour de trois axes stratégiques : (1) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; (2) stimuler la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie ; et (3) moderniser le pays et renforcer ses structures.

Ce choix fait par le Togo nécessite l'intégration des préoccupations liées au changement climatique dans les politiques, plans, stratégies, programmes et projets sectoriels de développement.

À cette fin, le pays a besoin d'informations précises et actualisées sur les émissions de gaz à effet de serre, la vulnérabilité et l'adaptation aux effets néfastes du changement climatique, les politiques et les mesures visant à atténuer les émissions, le transfert de technologies notamment dans le secteur de l'énergie sans oublier l'adaptation, la mise à jour des connaissances sur les changements climatiques et la gouvernance climatique et la mise à jour des informations sur les changements climatiques et les mécanismes de financement liés au changement climatique. En outre, les acteurs sectoriels et le public ont besoin d'une meilleure compréhension du changement climatique et des solutions disponibles pour les aider à changer leurs comportements aux niveaux institutionnel, opérationnel et individuel.

Ce projet répond au grand défi de positionner la question du changement climatique, associée à d'autres projets, sous la direction politique et technique du ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF).

Par conséquent, dans le cadre de ses objectifs ultimes et à long terme, le projet contribue à ramener l'attention du gouvernement sur le programme de lutte contre le changement climatique, en aidant les institutions à remplir leurs obligations en matière d'établissement de rapports dans le cadre de la CCNUCC. En l'absence de ce projet, il est peu probable que le pays remplisse ses obligations à temps, c'est-à-dire qu'il manquerait très probablement des étapes critiques et importantes nécessaires pour que le pays atteigne ses objectifs nationaux en matière de changement climatique et de développement durable.

La théorie du changement du projet est décrite dans le diagramme de la figure 1 ci-dessous. Les résultats du projet sont présentés en fonction des chapitres requis pour les BTR et les NC, et la théorie du changement repose sur l'idée que les rapports 1BTR et 5CN&2BTR contribueront à garantir l'intégration des considérations relatives au changement climatique dans les priorités de développement nationales et sectorielles, en utilisant les conclusions de ces rapports pour renforcer le cadre politique et institutionnel en vue d'une mise en œuvre efficace des stratégies et des actions nationales en matière de changement climatique.

Ce projet, dans sa conception, répond aux recommandations et aux conclusions des précédents CN et BUR ainsi qu'au processus d'ICA. Les résultats contribueront à la réalisation des objectifs du projet. Les produits et les activités du projet garantissent le renforcement des capacités techniques et institutionnelles nationales, ainsi que l'amélioration des lacunes en matière d'information et des faiblesses techniques. Les résultats et les activités du projet aideront le Togo à mettre en place des structures et des mécanismes qui garantiront un processus plus durable pour l'établissement des rapports, ce qui permettra au Togo d'accroître la transparence, l'établissement des rapports et la vérification.

Ces réalisations reposeront sur certaines hypothèses clés formulées lors de la définition de la théorie du changement du projet : i) le changement climatique reste une priorité pour le gouvernement du Togo, ii) il existe une orientation claire sur l'arrangement institutionnel durable à long terme, et iii) les différentes parties prenantes clés travaillent ensemble et sont disposées à partager des données de bonne qualité.

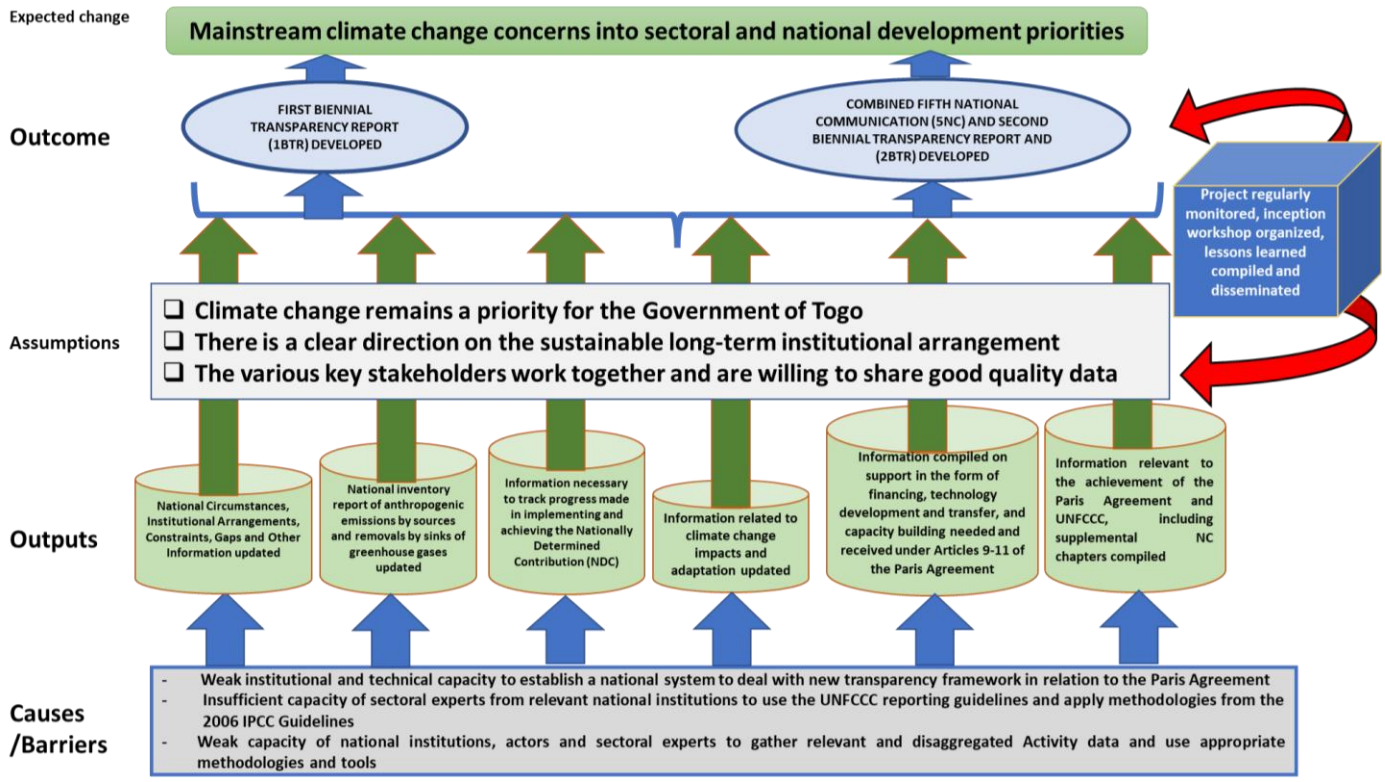
Le projet contribue aux objectifs de développement durable, en se concentrant principalement sur l'ODD 13 : Action pour le climat.

Cette initiative offre en outre la possibilité de produire des preuves sur les liens entre le changement climatique, l'égalité des sexes et d'autres facteurs socio-économiques, de plaider en faveur de la participation des femmes aux processus décisionnels, d'améliorer les connaissances et de renforcer les capacités nationales/locales pour comprendre et évaluer l'intersection entre le changement climatique et les besoins spécifiques des femmes et des hommes, et d'intégrer les principes d'égalité des sexes ainsi que les concepts de changement climatique dans le cadre de développement. Tous les éléments susmentionnés contribueront à l'élaboration de politiques de lutte contre le changement climatique tenant compte de la dimension de genre et, en retour, à l'amélioration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le pays.

Grâce à ce projet d'activité habilitante soutenu par le FEM, le Togo a l'intention de préparer son premier rapport biennal de transparence (1BTR) et sa cinquième communication nationale ainsi que son deuxième rapport biennal de transparence en tant que rapport combiné au titre de la CCNUCC (5NC/2BTR) en s'appuyant sur les capacités institutionnelles et analytiques existantes mises en place dans le cadre de la communication nationale, des rapports biennaux actualisés et de l'initiative de renforcement des capacités en matière de transparence.

La rentabilité de ce projet réside dans la capitalisation des réseaux institutionnels et des relations de travail établis au cours des processus NC, BUR, NDC et CBIT. Toutes les composantes du projet veilleront à ce que les enseignements tirés des projets pertinents et d'autres pays soient pris en compte dans la mise en œuvre de ce projet. En ce sens, les dispositions institutionnelles garantiront que les enseignements sont pris en compte dans l'ensemble des ministères et des secteurs, et que toutes les parties prenantes concernées contribuent au projet et en tirent des enseignements.

Fig1 : Schéma de la théorie du changement



IV. RESULTATS ET PARTENARIATS

Ce projet est préparé conformément à la stratégie du domaine d'intervention Changement climatique et à la programmation associée du FEM-8 (Pilier II) : Favoriser les conditions propices à l'intégration des questions d'atténuation dans les stratégies de développement durable/Objectif 2.2 Soutenir les obligations et les activités habilitantes pertinentes de la Convention, avec les buts et objectifs suivants :

Objectif de développement du projet :

"Le projet renforcera les capacités techniques et institutionnelles afin d'aider la République du Togo à intégrer les préoccupations liées au changement climatique dans les priorités de développement sectorielles et nationales.

Objectif immédiat du projet :

" Le projet aide le gouvernement du Togo à préparer et à soumettre son premier rapport biennal de transparence et un rapport combiné de cinquième communication nationale et de deuxième rapport biennal de transparence (1BTR + 5NC & 2BTR) pour l'accomplissement des obligations découlant de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris (AP), conformément aux modalités, procédures et lignes directrices (MPG) pour le cadre de la transparence pour l'action et le soutien visés à l'article 13 de l'Accord de Paris (décision 18/CMA.1...).) et les orientations sur l'opérationnalisation des MPG conformément à la décision 5/CMA.3".

LES RÉSULTATS ATTENDUS :

COMPOSANTE 1. ÉLABORATION DU PREMIER RAPPORT BIENNAL DE TRANSPARENCE DU TOGO (1BTR)

Résultat 1.1. La RBT1 du Togo est élaborée en tant que rapport autonome.

Résultat 1.1.1. Mise à jour des circonstances nationales, des dispositions institutionnelles, des contraintes, des lacunes et d'autres informations,

Dans ce produit, les informations sur les aspects socio-économiques, géographiques, environnementaux et les associations stratégiques seront mises à jour. Des informations seront fournies sur les dispositions institutionnelles et les circonstances particulières dues aux effets néfastes du changement climatique, ainsi que toutes les informations pertinentes pour atteindre l'objectif de l'engagement du Togo dans la Convention.

Un plan d'engagement des parties prenantes a été préparé (annexe 7) afin de s'assurer que toutes les parties prenantes participent aux processus d'établissement des rapports et de validation. Ce plan d'engagement prévoit également des dispositions sur la manière dont les groupes marginalisés, tels que les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les populations autochtones, peuvent accéder aux informations produites par le projet et contenues dans les BTR et les documents de la CN. Un mécanisme sera inclus dans le plan d'engagement des parties prenantes mis à jour afin de tenir compte des risques liés à la gestion des désaccords qui peuvent survenir avec les parties prenantes qui expriment des préoccupations ou des plaintes, ou qui cherchent à participer ou à obtenir des informations sur le projet.

De même, les activités et les informations relatives au développement des capacités et des réseaux liés au changement climatique seront rapportées. Toutes les activités collecteront des données ventilées par sexe et des recherches menées à ce jour sur les questions de genre en relation avec l'utilisation des ressources, la gestion des ressources naturelles et les rôles des hommes et des femmes dans chaque domaine de l'économie. Ainsi, des données gouvernementales actualisées et des indicateurs démographiques et économiques seront également disponibles.

Résultat 1.1.2. Mise à jour du rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre (2000-2021)

Au Togo, l'inventaire national des gaz à effet de serre prévoit l'estimation des niveaux d'émissions et d'absorptions de GES au cours d'une période spécifique 2000-2021, attribués aux activités anthropiques qui sont regroupées en cinq secteurs, tels que : L'énergie, les procédés industriels et l'utilisation des produits (IPPU), l'agriculture et l'élevage, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (LULUCF), et les déchets.

L'importance de cet instrument réside dans la production d'informations technico-scientifiques permettant d'identifier les actions climatiques spécifiques qu'un pays doit adopter pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter en fonction de sa situation nationale.

Dans le cadre de ce résultat du projet, les activités suivantes seront menées :

- Préparation de l'inventaire national des gaz à effet de serre 2000-2021.
- Rapport conformément aux tableaux de rapports communs de la CMA.3.
- Rapport d'inventaire national (NIR).
- Progrès dans le processus de contrôle et de garantie de la qualité de l'inventaire national des gaz à effet de serre.
- Lancement de l'élaboration de facteurs d'émission spécifiques à chaque pays.

Le projet utilisera les compétences et l'expertise créées et/ou renforcées par le projet CBIT pour améliorer la qualité des inventaires de gaz à effet de serre dans des secteurs clés.

Résultat 1.1.3. Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la contribution déterminée au niveau national (CDN), y compris les progrès accomplis dans l'intégration des femmes dans les actions de lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de ce projet, les activités suivantes seront menées :

- Rapport selon le format tabulaire commun pour le suivi des CDN et des plans sectoriels.
- Contribution à la mise en œuvre et au suivi de la CDN et préparation d'un plan d'amélioration.
- Examen et ajustements du potentiel de réduction des mesures d'atténuation établies dans les plans sectoriels en cohérence avec les données fournies par l'inventaire national des gaz à effet de serre.
- Identification de mesures d'atténuation supplémentaires, d'indicateurs (ventilés par sexe) et de risques, notamment en ce qui concerne les impacts environnementaux et sociaux potentiels.
- Rapport sur les activités de marché et hors marché.
- Lien avec les ODD.
- Progrès dans la mise en œuvre des mécanismes REDD+.
- Évaluation des progrès réalisés dans l'intégration des femmes dans les actions de lutte contre le changement climatique et l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre de la CDN.
- Rapport sur les ajustements de base de la CDN.
- Soutien au suivi et à l'évaluation de la CDN, à l'aide du système MRV développé dans le cadre du projet CBIT et des indicateurs adoptés pour faciliter la clarté, la transparence et l'établissement de rapports sur la CDN.

- La volonté politique, l'appropriation et l'engagement du pays à l'égard de la CDN se sont construits par le biais de dialogues politiques avec la participation des principales parties prenantes nationales (par exemple, les principaux ministères, les gouvernements locaux, les OSC, les groupes de jeunes, le monde universitaire et le secteur privé).
- Activités de formation et de renforcement des capacités menées (en assurant le mentorat, le transfert de connaissances et de bonnes expériences d'autres pays) pour les groupes de travail thématiques de la CDN (établis dans le cadre des précédents projets NCs/BURs/CBIT) et les décideurs politiques des institutions clés pour répondre aux exigences du cadre de transparence de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Une formation sera dispensée aux organisations de femmes aux niveaux décisionnel et opérationnel, ainsi qu'aux organisations féminines de la société civile afin de renforcer leur participation.

Le projet utilisera les formats de tableaux communs présentés à l'annexe II de la décision 5/CMA.3 pour la communication électronique des informations nécessaires au suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris.

Résultat 1.1.4. Mise à jour des informations relatives aux impacts et à l'adaptation au changement climatique sensibles au genre.

Dans le cadre de ce projet, les activités suivantes seront menées :

- Suivi des objectifs de la première communication nationale sur l'adaptation.
- Évaluation de la communication sur l'adaptation, y compris les priorités pour les femmes et les obstacles à son application.
- Évaluer la vulnérabilité spécifique des femmes et les impacts du changement climatique.
- Systématiser les études de vulnérabilité au changement climatique dans les secteurs prioritaires afin d'identifier l'impact du changement climatique sur les différents secteurs de développement prioritaires du pays. Ces études permettront également de mesurer la sensibilité des options de développement du pays aux risques climatiques.
- Suivi du financement des questions relatives à la mesure de l'impact du changement climatique.
- Rapport sur l'application des mesures d'adaptation.
- Rapport sur la mise en œuvre des chapitres relatifs à l'adaptation mentionnés dans la CDN (moyens de mise en œuvre, transparence).
- Amélioration des informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des politiques et mesures d'adaptation fournies (schémas et indicateurs de suivi et d'évaluation proposés pour faciliter la clarté, la transparence et la communication des politiques et actions d'adaptation).
- Amélioration de la collecte de données et d'informations désagrégées pour suivre les progrès de la mise en œuvre des politiques d'adaptation afin d'évaluer les progrès de la participation des femmes et la réduction de l'impact du changement climatique sur les femmes.

Le chapitre sur les impacts du changement climatique et l'adaptation suivra les orientations du schéma de BTR présenté dans l'annexe IV de la décision 5/CMA.3 et les exigences du MPG conformément à la section IV de la décision 18/CMA.1.

Résultat 1.1.5. Informations sensibles au genre sur le soutien sous forme de financement, de développement et de transfert de technologies et de renforcement des capacités nécessaires et reçues au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris.

Dans le cadre de ce projet, les activités suivantes seront menées :

- Systématisation de l'information sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités nécessaires et reçues, en mettant l'accent sur les femmes.
- Suivi du plan d'action technologique (PAT) sur le changement climatique.
- Suivi du plan national d'égalité des sexes sur le changement climatique.
- Apprendre des pratiques ancestrales des peuples autochtones qui favorisent l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. Cette activité permettra de prendre en compte, dans la formulation des options d'atténuation et d'adaptation, les connaissances endogènes qui ont fait la preuve de leur utilité en termes d'adaptation, d'amélioration de la résilience ou de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- Promouvoir l'échange de connaissances ancestrales qui soutiennent l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Cette activité permettra des échanges entre les communautés du pays et les communautés des différents pays de la sous-région sur les connaissances endogènes ayant un fort potentiel d'adaptation et d'atténuation.
- Suivi de la mise en œuvre du plan stratégique pour le respect de l'article 6 de la CCNUCC.
- Sensibiliser les citoyens par le biais d'émissions et d'ateliers, entre autres, sur le changement climatique. Ces campagnes de sensibilisation cibleront également les organisations de femmes, les dirigeants d'ONG et les associations de femmes.
- Un soutien a été apporté au renforcement du cadre national de transparence établi dans le cadre du projet CBIT et à l'amélioration de la coordination à tous les niveaux de gouvernance.
- Structure de collecte/compilation de données la plus appropriée pour ce chapitre, proposée pour garantir un processus de compilation durable dans les futurs RBT/CN.

Le rapport final comprendra des informations sur le soutien nécessaire et reçu en utilisant les formats de tableaux communs présentés à l'annexe III de la décision 5/CMA.3 pour la communication électronique d'informations sur le soutien financier, au développement et au transfert de technologies, ainsi que sur le renforcement des capacités, nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'accord de Paris.

Résultat 1.1.6. Préparation et présentation du rapport biennal sur la transparence

Tous les chapitres seront compilés avec les informations correspondantes conformément aux modalités, procédures et lignes directrices (MPG) et à la décision 18/CMA.1. Le premier rapport biennal de transparence sera présenté en décembre 2024 à la CCNUCC.

À la fin de la compilation et de l'édition du premier rapport biennal sur la transparence, le rapport sera diffusé dans différentes parties du pays, tant dans la région orientale que dans la région occidentale, afin d'avoir la plus grande portée possible et d'atteindre tous les acteurs clés.

A son tour, le processus d'échange d'opinions sera réalisé, à des fins de facilitation, pour être présenté à la COP correspondante. Cette présentation des rapports biennaux de transparence est l'une des deux étapes définies dans le cadre de la consultation et de l'analyse internationales (ICA), qui est un processus obligatoire pour les parties non

incluses dans l'annexe I de la convention (parties non incluses dans l'annexe I). Elle sera organisée sous la forme d'un atelier dans le cadre de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI).

Conformément aux modalités et aux lignes directrices adoptées pour l'ICA, le SBI organise à intervalles réguliers un atelier destiné à faciliter l'échange de vues à des fins de facilitation, ouvert à toutes les parties ; pour toutes les parties non visées à l'annexe I, les parties doivent soumettre le rapport biennal actualisé (BUR) et un rapport de synthèse final (voir annexe IV, paragraphe 6, décision 2/CP.17) que le pays a présenté au cours de la période visée par l'appel à l'atelier FSV (The facilitative sharing of views under the ICA process).

COMPOSANTE 2. ÉLABORATION DE LA CINQUIÈME COMMUNICATION NATIONALE ET DU DEUXIÈME RAPPORT BIENNAL DE TRANSPARENCE DU TOGO (5NC/2BTR)

Résultat 2.1. Les 5NC/2BTR du Togo sont élaborés sous la forme d'un rapport combiné.

Résultat 2.1.1. Mise à jour des circonstances nationales, des dispositions institutionnelles, des contraintes, des lacunes et d'autres informations.

Dans ce produit, les informations sur les aspects socio-économiques, géographiques, environnementaux et les associations stratégiques seront mises à jour. Des informations seront fournies sur les dispositions institutionnelles et les circonstances particulières dues aux effets néfastes du changement climatique, ainsi que toutes les informations pertinentes pour atteindre l'objectif de l'engagement du Togo dans la Convention.

De même, les activités et les informations relatives au développement des capacités et des réseaux liés au changement climatique seront rapportées. Toutes les activités collecteront des données ventilées par sexe et des recherches menées à ce jour sur les questions de genre en relation avec l'utilisation des ressources, la gestion des ressources naturelles et les rôles des hommes et des femmes dans chaque domaine de l'économie. Ainsi, des données gouvernementales actualisées et des indicateurs démographiques et économiques seront également disponibles.

Résultat 2.1.2. Mise à jour du rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre (2000-2023)

Au Togo, l'inventaire national des gaz à effet de serre envisage l'estimation des niveaux d'émissions et d'absorptions de GES au cours d'une période spécifique 2000-2023, attribués aux activités anthropiques qui sont regroupées en cinq secteurs tels que : L'énergie, les procédés industriels et l'utilisation des produits (IPPU), l'agriculture et l'élevage, l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (LULUCF), et les déchets.

L'importance de cet instrument réside dans la production d'informations technico-scientifiques permettant d'identifier les actions climatiques spécifiques qu'un pays doit adopter pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter en fonction de sa situation nationale.

Dans le cadre de ce projet, les activités suivantes seront menées :

- Inventaire national des GES avec séries chronologiques 2000-2023 préparé, en utilisant les lignes directrices du GIEC de 2006 et l'affinement de 2019, pour les secteurs suivants : Énergie / IPPU / AFOLU / Déchets.
- Déclarer conformément aux tableaux communs de déclaration de l'AMC.
- Rapport d'inventaire national (NIR).
- Progrès dans le processus de contrôle et de garantie de la qualité de l'inventaire national des gaz à effet de serre.

- Conformément aux travaux en cours dans le cadre du projet CBIT, l'élaboration de facteurs d'émission spécifiques à chaque pays.

Le projet utilisera les compétences et l'expertise créées et/ou renforcées par le projet CBIT pour améliorer la qualité des inventaires de gaz à effet de serre dans des secteurs clés.

Résultat 2.1.3. Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris, y compris les progrès accomplis dans l'intégration des femmes dans les actions de lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de ce projet, les activités suivantes seront menées :

- Mise à jour des mesures d'atténuation en recalculant les potentiels d'atténuation et en procédant aux ajustements correspondants à l'aide de données actualisées.
- Suivi des progrès de la mise en œuvre des plans d'atténuation sectoriels indiqués dans les CDN.
- Identification de mesures d'atténuation supplémentaires avec leurs calculs de potentiel d'atténuation respectifs et leurs indicateurs de progrès, ainsi que les risques potentiels, y compris les impacts environnementaux et sociaux.
- Mise à jour des scénarios d'atténuation et des coûts de mise en œuvre.
- Des contributions nationales qui reflètent la vision à long terme du pays.
- Avancées dans la conception du registre des projets liés au marché du carbone.
- Soutien au suivi et à l'évaluation de la CDN, à l'aide du système MRV développé dans le cadre du projet CBIT et des indicateurs adoptés pour faciliter la clarté, la transparence et l'établissement de rapports sur la CDN.
- Évaluation des progrès réalisés dans l'intégration des femmes dans les actions de lutte contre le changement climatique et l'intégration de la dimension de genre dans la mise en œuvre de la CDN
- La volonté politique, l'appropriation et l'engagement du pays à l'égard de la CDN se sont construits par le biais de dialogues politiques avec la participation des principales parties prenantes nationales (par exemple, les principaux ministères, les gouvernements locaux, les OSC, les organisations de femmes, les groupes de jeunes, le monde universitaire et le secteur privé).
- Activités de formation et de renforcement des capacités menées (en assurant le mentorat, le transfert de connaissances et de bonnes expériences d'autres pays) pour les groupes de travail thématiques de la CDN (établis dans le cadre des précédents projets NCs/BURs/CBIT) et les décideurs politiques des institutions clés afin de répondre aux exigences du cadre de transparence de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Résultat 2.1.4. Informations relatives aux impacts et à l'adaptation au changement climatique sensibles au genre en vertu de l'article 7 de l'Accord de Paris.

Dans le cadre de ce projet, les activités suivantes seront menées :

- Suivi des objectifs de la première communication nationale sur l'adaptation.
- Évaluation de la communication sur l'adaptation avec les priorités et les obstacles à sa mise en œuvre.
- Systématiser les études de vulnérabilité au changement climatique dans les secteurs prioritaires afin d'identifier l'impact du changement climatique sur les différents secteurs de développement prioritaires du pays. Ces études permettront également de mesurer la sensibilité des options de développement du pays aux risques

climatiques. Elles permettront également d'évaluer la sensibilité des femmes et des activités féminines aux risques climatiques.

- Suivi du financement des questions relatives à la mesure de l'impact du changement climatique.
- Rapport sur l'application des mesures d'adaptation, notamment en réponse à la vulnérabilité spécifique des femmes et aux impacts du changement climatique.
- Rapport sur la mise en œuvre des chapitres relatifs à l'adaptation figurant dans la CDN (moyens de mise en œuvre et transparence).
- Amélioration de la collecte de données et d'informations désagrégées pour suivre les progrès de la mise en œuvre des politiques d'adaptation afin d'évaluer les progrès de la participation des femmes et la réduction de l'impact du changement climatique sur les femmes.
- Amélioration des informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des politiques et mesures d'adaptation fournies (schémas et indicateurs de suivi et d'évaluation proposés pour faciliter la clarté, la transparence et la communication des politiques et actions d'adaptation).

Le chapitre sur les impacts du changement climatique et l'adaptation suivra les orientations du schéma de RBT présenté à l'annexe IV de la décision 5/CMA.3 et les exigences du GPM conformément à la section IV de la décision 18/CMA.

Résultat 2.1.5. Informations sexospécifiques sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris.

Dans le cadre de ce projet, les activités suivantes seront menées :

- Systématisation de l'information sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le renforcement des capacités nécessaires et reçues, en mettant l'accent sur les femmes.
- Suivi du plan d'action technologique sur le changement climatique (PAT) et suivi du plan national d'égalité entre les hommes et les femmes sur le changement climatique.
- Informations sur le soutien financier nécessaire au titre de l'article 9, le soutien nécessaire au développement et au transfert de technologies au titre de l'article 10, le soutien au renforcement des capacités nécessaire au titre de l'article 11 de l'Accord de Paris, et le soutien nécessaire et reçu pour la mise en œuvre de l'article 13 de l'Accord de Paris et les activités liées à la transparence. Cela comprend le renforcement des capacités liées à la transparence jusqu'en 2024, compilé, évalué et inclus dans le 5NC/2BTR en utilisant les formats de tableaux communs présentés à l'annexe III de la décision 5/CMA.3.
- Un soutien a été apporté au renforcement du cadre national de transparence établi dans le cadre du projet CBIT et à l'amélioration de la coordination à tous les niveaux de gouvernance.
- Structure de collecte/compilation de données la plus appropriée pour ce chapitre, proposée pour garantir un processus de compilation durable dans les futurs RBT/CN.

Le rapport final comprendra des informations sur le soutien nécessaire et reçu en utilisant les formats de tableaux communs présentés à l'annexe III de la décision 5/CMA.3 pour la communication électronique d'informations sur le soutien financier, au développement et au transfert de technologies, ainsi que sur le renforcement des capacités, nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'accord de Paris.

Résultat 2.1.6. Autres informations pertinentes pour la réalisation de l'AP et de la CCNUCC, y compris les chapitres supplémentaires de la NC (recherche et observation systémique, éducation, formation et sensibilisation du public).

Dans le cadre de ce projet, les activités suivantes seront menées :

- Suivi du plan national d'égalité des sexes sur le changement climatique.
- Systématisation des pratiques ancestrales des peuples autochtones qui favorisent l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
- Promouvoir l'échange de connaissances ancestrales qui favorisent l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.
- Suivi de la mise en œuvre du plan stratégique pour le respect de l'article 6 de la CCNUCC.
- Sensibiliser les citoyens au changement climatique par le biais d'émissions et d'ateliers, entre autres.
- Un soutien a été apporté au renforcement du cadre national de transparence établi dans le cadre du projet CBIT et à l'amélioration de la coordination à tous les niveaux de gouvernance.
- Structure de collecte/compilation de données la plus appropriée pour ce chapitre, proposée pour garantir un processus de compilation durable dans les futurs RBT/CN.

Résultat 2.1.7 Préparation et soumission du deuxième rapport biennal sur la transparence et du cinquième rapport sur la communication nationale.

Le deuxième rapport biennal de transparence et le cinquième rapport national de communication seront élaborés conformément aux lignes directrices, aux exigences et aux formats définis par les groupes de travail plurilatéraux. À cet égard, le format final suivra les grandes lignes des rapports biennaux sur la transparence et appliquera les tableaux de rapport communs et les formats tabulaires présentés dans le document 5/CMA.3. Les chapitres supplémentaires sur la recherche et l'observation systémique ainsi que sur l'éducation, la formation et la sensibilisation du public seront compilés conformément aux lignes directrices applicables dans le document 17/CP.8. Le processus de compilation et d'approbation des 2BTR/5NC sera mené en étroite consultation avec toutes les parties prenantes nationales concernées. Une fois finalisés, les documents seront édités et soumis au secrétariat de la CCNUCC pour affichage et diffusion. La 2BTR/5NC devrait être finalisée et soumise à la CCNUCC d'ici décembre 2026.

VOLET 3 : SUIVI ET ÉVALUATION

Résultat 3.1. Suivi régulier du projet, organisation d'un atelier de démarrage, compilation et diffusion des enseignements tirés.

Résultat 3.1.1. Produits de suivi et d'évaluation fournis conformément au plan de suivi et d'évaluation.

Dans le cadre de ce projet, les activités suivantes seront menées :

- Organisation d'un atelier de démarrage et rédaction d'un rapport de démarrage.
- Préparation des rapports financiers annuels et des rapports d'avancement des projets mettant en évidence les dimensions de genre et des enquêtes annuelles sur l'état d'avancement, y compris des informations sur l'intégration de la dimension de genre dans les rapports nationaux.
- Rédaction d'un rapport de fin de projet comprenant les enseignements tirés, notamment sur l'intégration de la participation des femmes dans les actions de lutte contre le changement climatique.

Les activités de suivi et d'évaluation seront exécutées conformément au plan de suivi et d'évaluation décrit au chapitre VI - Plan de suivi et d'évaluation (S&E).

LA GESTION DES CONNAISSANCES

Le projet mettra l'accent sur l'amélioration de la gestion des connaissances sur le changement climatique au Togo. Une stratégie de gestion des connaissances sur le changement climatique sera développée, proposant des mesures pour améliorer, capturer et partager les résultats du projet et les produits de la connaissance de manière plus large et plus efficace, pour développer de nouvelles opportunités et améliorer la transparence des produits de la connaissance, au niveau régional et sur les plateformes du PNUD, du FEM et de la CCNUCC. La stratégie de gestion des connaissances sera mise en œuvre pendant la durée du projet, afin de mettre en place des pratiques durables pour la saisie et le partage des produits de la connaissance, ainsi que pour les rendre facilement accessibles et utilisables par les décideurs, les praticiens, les universités, le secteur privé et d'autres organisations clés.

ACCORD SUR LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE et l'utilisation de logo sur les produits livrables du projet et la divulgation d'informations : Pour que le FEM soit dûment remercié pour son financement accordé, le logo du FEM apparaîtra avec celui du PNUD sur tous les supports promotionnels, les autres documents écrits tels que les publications élaborées dans le cadre du projet, et le matériel du projet. Toute citation de publications relatives à des projets financés par le FEM mentionnera également ce dernier de manière appropriée. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique de divulgation du PNUD ([1]) et la politique du FEM en matière de participation du public ([2]).

LES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR ATTEINDRE LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ

Pour atteindre les résultats envisagés dans ce projet, des ressources financières, humaines et techniques sont nécessaires.

Outre les ressources financières fournies par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et les ressources humaines à fournir par le partenaire de mise en œuvre, le Climate Hub du PNUD (dans le cadre de l'initiative Climate Promise) peut fournir des services de conseil technique supplémentaires au gouvernement lors de la mise en œuvre du projet.

Au niveau du ministère de l'environnement et des ressources forestières, qui est responsable de la PI du projet, une unité de coordination sera recrutée pour diriger la gestion quotidienne des activités du projet. Cette unité sera soutenue par des techniciens du département de l'environnement. Pour les actions ponctuelles telles que les études, des consultants seront recrutés conformément aux procédures gouvernementales.

Au niveau du bureau national, le directeur de programme assurera la supervision technique de la planification des activités et de leur mise en œuvre technique. Il sera assisté par l'associé de programme du bureau de pays, qui assurera la supervision financière et les processus opérationnels. D'autres unités du bureau apporteront un soutien ad hoc dans des domaines tels que le suivi, l'évaluation et le traitement financier.

Au niveau du bureau régional et du siège du PNUD, la supervision technique sera assurée au niveau du projet pour garantir la conformité de l'exécution avec les politiques et procédures du FEM. Cette supervision sera assurée par le chef de l'équipe régionale de VF, le conseiller technique principal, le spécialiste de la supervision du portefeuille et l'associé de programme régional.

PARTENARIATS

Le rapport coût-efficacité de ce projet repose sur la capitalisation des réseaux institutionnels et des relations de travail établis au cours des processus NC, BUR, NDC et CBIT. Toutes les composantes du projet veilleront à ce que les enseignements tirés des projets pertinents et d'autres pays soient pris en compte dans la mise en œuvre de ce projet. En ce sens, les dispositions institutionnelles garantiront que les enseignements sont pris en compte dans l'ensemble des ministères et des secteurs, et que toutes les parties prenantes concernées contribuent au projet et en tirent des enseignements.

[1] Voir http://www.undp.org/content/undp/en/home/operations/transparency/information_disclosurepolicy/

[2] Voir https://www.thegef.org/gef/policies_guidelines

Le projet identifiera des synergies avec d'autres projets en cours ou achevés, tels que présentés dans le tableau 1 ci-dessous, afin d'accroître le rapport coût-efficacité et de renforcer la cohérence avec les diverses priorités nationales de développement et les programmes entrepris aux niveaux national et local.

Tableau 1 : projets de référence en cours ou récemment achevés.

Nom du projet	**Informations de base**
GEF ID 10026 Togo Climate Transparency Framework" (Cadre de transparence climatique du Togo) *PNUE (Agence de mise en œuvre)*	*Objectif général :* Ce projet vise à renforcer les systèmes de transparence des institutions togolaises afin de répondre aux exigences du cadre de transparence de l'Accord de Paris sur le changement climatique. *Synergies :* Les bases techniques, institutionnelles et informatiques générées dans le cadre du projet CBIT pour la compilation des informations en vue de l'élaboration des rapports, sur la base de ce qui est établi par les MPG de l'ETF de l'Accord de Paris, seront utilisées par ce projet.
Deuxième rapport biennal actualisé et quatrième communication nationale (2BUR & 4NC) *PNUD (Agence d'exécution)*	*Objectif général :* L'objectif de ce projet est d'aider le Togo dans le processus de préparation et de soumission du troisième rapport biennal de mise à jour et de la quatrième communication nationale à la CCNUCC. *Synergies :* Les informations générées serviront de base aux rapports qui seront élaborés dans le cadre de ce projet, ainsi qu'aux enseignements tirés et aux plans d'amélioration.
Appui aux CDN du Togo *PNUD (Agence d'exécution)*	*Objectif général :* Le projet vise à aider le Togo à lever les contraintes, notamment en termes de capacités de coordination, de planification et de suivi, qui ont un impact sur la mise en œuvre des CDN de manière inclusive, concertée et synergique. Cela permettra d'identifier et de lever les obstacles auxquels le pays est confronté et qui rendent difficile le suivi et la mise en œuvre des CDN dans les délais requis. *Synergies :* Les résultats de ce projet devraient contribuer à la réalisation de la CDN dans les chapitres du RBT et les communications nationales. En outre, les résultats des consultations serviront à améliorer la qualité de l'inventaire des gaz à effet de serre.
Programme Appui au REDD+ readiness et réhabilitation de forêts au Togo (ProREDD) *GIZ (Agence de mise en œuvre)*	*Objectif général :* Améliorer les conditions cadres techniques et institutionnelles pour la mise en œuvre de la REDD+ et la réhabilitation des forêts et améliorer la résilience des exploitations agricoles par l'amélioration des sols, la diversification de la production et le renforcement des capacités au Togo. *Synergies :* Données sur le secteur AFOLU qui peuvent être utilisées dans l'inventaire des GES, la vulnérabilité et l'adaptation, l'analyse de l'atténuation.
Améliorer le cadre de transparence climatique au	*Objectif général :* Renforcer les capacités des catégories d'acteurs nationaux en ce qui concerne le protocole sur les gaz à effet de serre et le soutien à l'évaluation des progrès des actions d'atténuation sectorielles.

Togo - Une contribution de la Promesse Climatique du PNUD *PNUD (Agence d'exécution)*	*Synergies :* Sessions de formation sur les méthodologies d'inventaire des GES et le suivi des progrès de la CDN.

RISQUES ET HYPOTHÈSES

Cinq risques ont été identifiés, dont la plupart sont liés à l'indisponibilité des données ou à la volonté de les partager. Tous les risques identifiés sont décrits et traités à l'annexe 6 : Registre des risques du PNUD, tous avec un niveau de risque faible. D'autre part, une évaluation sociale et environnementale a également été réalisée et cinq risques sociaux et environnementaux potentiels abordés dans le modèle de SESP ont été identifiés (voir l'annexe 5). Le niveau de risque global du projet a été jugé faible.

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

L'implication des parties prenantes et les processus de consultation sont essentiels à la réussite du projet. Un engagement efficace des principales parties prenantes a été réalisé au cours de la phase de préparation du projet et est envisagé au cours des phases de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation afin de renforcer l'appropriation des processus de CN et de BTR et de rendre ces rapports plus réactifs aux besoins nationaux. La proposition de projet vise à renforcer la participation des parties prenantes à la résolution collective des problèmes et défis liés au changement climatique dans le cadre d'un dialogue transparent et ouvert avec l'implication de toutes les parties prenantes concernées à tous les niveaux : État, entité et niveau local. Les parties prenantes du projet devraient provenir d'horizons très divers, notamment des ministères et agences compétents, des communautés locales, des autorités locales et des ONG, des médias, des instituts de recherche, du secteur privé et des organisations internationales, l'accent étant mis sur les secteurs connexes.

Cette proposition de projet a été élaborée en consultation avec les experts, le personnel gouvernemental, les décideurs politiques et les ONG qui ont participé aux précédents exercices NC/BUR. Leurs points de vue et leurs besoins ont été intégrés dans la conception de ce nouveau projet d'activité habilitante.

Un plan détaillé d'engagement des parties prenantes est présenté à l'annexe 7 - Plan d'engagement des parties prenantes.

COOPÉRATION SUD-SUD ET TRIANGULAIRE (SSrC)

En outre, pour faire entendre la voix du Togo dans les forums mondiaux et régionaux, le projet explorera les possibilités de participation significative à des événements spécifiques où le PNUD pourrait soutenir l'engagement dans le discours du développement mondial sur le changement climatique et la résilience climatique. Le projet offrira en outre des opportunités de coopération régionale avec les pays qui mettent en œuvre des initiatives sur la décarbonisation et le développement vert dans des contextes géopolitiques, sociaux et environnementaux pertinents pour le projet proposé au Togo.

Le projet soutiendra et encouragera le SSTrC à assurer les échanges de connaissances, les transferts de technologie, le soutien par les pairs et les initiatives de voisinage, ainsi que les pays qui élaborent des programmes de développement communs et recherchent des solutions collectives. Le projet explorera les possibilités de coopération Sud-Sud dans le cadre des réseaux sectoriels et intergouvernementaux auxquels le Togo participe, tant en ce qui concerne l'adaptation que l'atténuation, et l'élaboration d'inventaires nationaux des gaz à effet de serre.

Sous l'orientation et les échanges facilités par le Programme de Soutien Global pour la Communication Nationale et les Rapports Biennaux Actualisés, le Togo participera à l'apprentissage Sud-Sud et au renforcement des capacités via des webinaires, des ateliers régionaux et des réseaux sur les sujets spécifiques liés à la CN et au BTR.

ÉGALITÉ DE GENRE ET AUTONOMISATION DES FEMMES

Le Togo a commencé à préparer une feuille de route pour le renforcement du rôle du genre dans la mise en œuvre des CDN et la stratégie nationale du genre face au changement climatique (SNGC) d'ici 2030.

Bien que le changement climatique affecte tout le monde, son impact est inégalement réparti, car les personnes les plus vulnérables sont plus touchées, en raison de diverses conditions moins favorables, dans de multiples domaines : économique, social, culturel, politique. Il est donc nécessaire d'accentuer la perspective de genre dans la lutte contre le changement climatique, afin que les hommes et les femmes contribuent de manière égale à de nouvelles propositions qui promeuvent l'égalité des sexes et le développement durable.

C'est pourquoi ce projet permettra d'identifier l'état d'avancement de la mise en œuvre du plan et de rendre compte des progrès de la prise en compte du genre dans l'action climatique du Togo.

Le projet cherchera à développer des espaces de consultation qui prennent en compte les caractéristiques, les rôles et les besoins des hommes et des femmes, en particulier dès les phases initiales de conception. Cela permettra de comprendre les dynamiques socio-économiques et culturelles différenciées qui peuvent affecter la gestion des ressources liées aux secteurs d'adaptation et d'atténuation de la CDN.

D'autre part, une attention particulière sera accordée à la dimension de genre dans les études définies pour la composante adaptation de ce projet, car il est nécessaire de comprendre comment les menaces climatiques peuvent affecter les femmes rurales et indigènes dans différentes régions du pays, avec un accès limité aux ressources qui garantissent leur résilience.

De même, il cherchera à promouvoir la participation des femmes aux processus de consultation et aux différents ateliers du projet, qui sera enregistrée sur la base d'indicateurs permettant de quantifier le nombre de participants par sexe.

L'analyse de genre suivra la structure des cinq domaines prioritaires de l'action de la CCNUCC en matière de genre :

- Renforcement des capacités, partage des connaissances et communication
- Équilibre entre les sexes, participation et leadership des femmes
- Cohérence
- Mise en œuvre sensible au genre et moyens de mise en œuvre
- Suivi et rapports.

Un premier bilan et une analyse de genre dans tous les domaines - et l'inclusion des parties prenantes qui comprennent les questions de genre en relation avec leurs secteurs - seront effectués pour évaluer et comprendre où une analyse et une action plus approfondies sont nécessaires. Les domaines dans lesquels les données et les informations sur le genre et le changement climatique ne sont pas disponibles seront identifiés avec des priorités et des mesures pour combler les lacunes.
Ce projet est aligné sur la stratégie du PNUD pour l'égalité des sexes 2022-2025 et sur la politique du FEM en matière d'égalité des sexes.

Une analyse de genre et un plan d'action (GAAP) seront finalisés au cours de la phase de démarrage du projet.

Le projet assurera le renforcement des capacités en ce qui concerne l'objectif et le contenu de la CN/BTR, les questions de genre dans l'environnement et leur rôle dans les processus de la CN/BTR si nécessaire.

Le projet encouragera la participation active des femmes et des hommes aux processus de prise de décision. L'équilibre entre les sexes sera pris en compte dans les structures de gestion du projet et les actions de renforcement des capacités (formations, ateliers).

INNOVATION, DURABILITÉ ET POTENTIEL DE MISE A l'ÉCHELLE

Ce projet introduit des caractéristiques/outils innovants : 1) l'utilisation de la télédétection pour améliorer la précision de l'inventaire des GES pour le secteur AFOLU et pour répondre au problème de réduction des puits auquel le pays est confronté ; et 2) l'amélioration des facteurs d'émission du secteur AFOLU grâce à la combinaison de plusieurs outils.

Le processus de préparation des précédentes communications nationales et des rapports biennaux actualisés présentés à la conférence des parties à la CCNUCC a contribué au renforcement institutionnel du ministère de l'environnement et des ressources forestières , en tant qu'institution chef de file compétente pour la mise en œuvre de la convention, ainsi que d'autres institutions concernées au niveau national.

Ce projet améliorera en outre la durabilité de la préparation/révision des futurs CN/BTR/NDC/NAP et facilitera l'établissement des rapports exigés par la CCNUCC. La participation active de toutes les parties prenantes au suivi et à l'évaluation des politiques et mesures d'atténuation et d'adaptation sera facilitée afin de garantir l'appropriation et la durabilité.

Ce projet est conçu pour être durable de deux manières :

1. Le projet se concentre sur le renforcement et l'utilisation des capacités des institutions existantes plutôt que sur la création de nouvelles structures ;

2. Le projet passe d'un modèle de rapport basé sur le projet à un modèle de processus continu.

Le potentiel de transposition à plus grande échelle de certains résultats du projet est élevé, car les bonnes pratiques seront systématiquement recensées et partagées avec d'autres pays. Il existe également un potentiel important de développement des matériels de formation, des boîtes à outils et des applications logicielles créés par le projet dans d'autres pays de la région.

SOLUTIONS NUMÉRIQUES[3]

Afin de renforcer l'intégration des questions liées au changement climatique dans les priorités de développement, le projet 1BTR, 5CN&2BTR explorera les opportunités numériques existantes pour renforcer les capacités nationales afin d'améliorer le système MRV. Cette option pourrait être mise en œuvre par la mise en place d'une plateforme numérique open-source qui permettra aux différentes parties prenantes de fournir des informations sur le soutien reçu et de présenter les efforts du Togo dans le domaine de l'atténuation et de l'adaptation. De telles plateformes sont pilotées dans le cadre du programme Climate Promise (Belgium contribution to Transparency) du PNUD et pourraient être répliquées au Togo, si cela s'avère intéressant.

Des efforts seront également déployés pour sensibiliser le public, en particulier les écoliers, à la nécessité d'intégrer le changement climatique dans les programmes scolaires.

V. GESTION DE PROJET

5.1. Rentabilité et efficacité

Le projet sera mis en œuvre en utilisant la modalité d'exécution nationale. Toutefois, un plan de passation des marchés sera élaboré et mis à jour annuellement afin de permettre l'utilisation de la bonne approche pour la passation des marchés de biens et de services de la manière la plus efficace possible, en utilisant les dispositions du code des marchés publics et en veillant à leur pertinence par rapport aux procédures applicables par le PNUD.

Le plan de travail annuel sera préparé chaque année et soumis au comité de pilotage pour approbation avant signature par le PNUD et le ministère de l'environnement.

[3] *Veuillez consulter la ligne directrice "Intégrer le numérique dans la conception du projet".*

Le projet établira des synergies avec d'autres projets en cours, notamment le projet de mise en œuvre de la CDN, le projet CBIT et d'autres projets en cours de mise en œuvre au sein du ministère de l'environnement et des ressources forestières et du PNUD. Cette approche permettra, dans la mesure du possible, d'utiliser les résultats de ces projets sans nécessairement les dupliquer.

Un suivi régulier sera effectué pour mesurer les réalisations et guider le démarrage de nouvelles activités par l'unité de gestion du projet et le PNUD. En outre, deux réunions de suivi seront organisées chaque année pour le *comité de pilotage.*

5.2. Gestion de projet

Le projet sera mis en œuvre sur l'ensemble du territoire togolais avec une unité de gestion de projet établie à la Direction de l'Environnement du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières. L'unité de gestion du projet utilisera les locaux dédiés à la coordination du projet pour la préparation du 1BTR et du 5CN&2BTR.
Conformément à la modalité nationale de mise en œuvre (MNM), l'unité de gestion du projet mettra en œuvre les activités du projet sous la supervision directe de la direction de l'environnement, de la direction nationale du projet et de l'unité de l'environnement, de l'énergie et du climat du PNUD Togo.

Le projet sera audité conformément aux règles et règlements financiers du PNUD et aux politiques d'audit applicables. Le cycle et le processus d'audit doivent être discutés lors de l'atelier de démarrage.

VI. CADRE DE RESULTATS DU PROJET

Tableau 2. Cadre des résultats du projet

Contribution à l'objectif (aux objectifs) de développement durable : SDG 13 - Climate Action : Prendre des mesures urgentes pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences							
Résultat escompté tel qu'énoncé dans le cadre de ressources et de résultats du CCNUDD/programme national : *D'ici 2026, les institutions et les communautés gèrent durablement les ressources naturelles et sont plus résilientes face aux effets néfastes du changement climatique et aux risques de catastrophes.*							
Résultat(s) applicable(s) du plan stratégique du PNUD : 2.3 Renforcement des systèmes de gouvernance réactifs et de la gouvernance locale pour les opportunités socio-économiques, la fourniture de services de base inclusifs, la sécurité des communautés et la consolidation de la paix ; 3.1 Renforcement des systèmes institutionnels de gestion des risques et des chocs multidimensionnels aux *niveaux* régional, national et infranational.							
Titre du projet et numéro du projet Quantum : Premier et deuxième rapport biennal de transparence et cinquième communication nationale (1BTR + 5NC & 2BTR) / Quantum Award ID: 1259814 / **Quantum Project ID:** 01002529							
Indicateurs d'objectifs et de résultats (pas plus de 20 indicateurs au total)		**Source des données**	**Base de référence**	**Objectif à moyen terme**	**Objectif de fin de projet**	**Méthodes de collecte des données**	**Risques/hypothèses**
Objectif du projet :	Aider le gouvernement du Togo à préparer et à soumettre son premier rapport biennal de transparence ainsi qu'un cinquième rapport de communication nationale et un deuxième rapport biennal de transparence combinés (1BTR + 5NC & 2BTR) pour l'accomplissement des obligations découlant de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris (AP).						
	Indicateur **obligatoire** 1 : Nombre de bénéficiaires directs du projet ventilés par sexe (personnes individuelles)[4]	Prodoc et rapports annuels sur les projets	0	1000-1500 (avec 40% de femmes)	2500-3000 (avec 50% de femmes)	Listes des participants aux événements, formations, conférences ou réunions techniques, ventilées par sexe. Représentants du conseil d'administration du projet, ventilés par sexe.	Risque : une attention insuffisante aux questions de changement climatique de la part du gouvernement en raison d'autres préoccupations urgentes pourrait entraver la mise en œuvre du projet. Hypothèse : Le soutien politique et le consensus en faveur du processus BTR/NC se maintiendront.

						Les utilisateurs de la plateforme MRV sont ventilés par sexe.	
Composante 1 du projet	**Élaboration du premier rapport biennal de transparence du Togo (1BTR)**						
Résultat du projet 1.1 : La 1BTR du Togo est élaborée en tant que rapport autonome.	***Indicateur 2 :*** Rapport d'inventaire national (NIR) couvrant la période 2000-2021, élaboré conformément aux principes directeurs contenus dans le chapitre II de la décision 18/CMA.1.	Source : site web de la CCNUCC Site web de la CCNUCC	Le NIR est soumis en tant que document séparé uniquement dans le cadre de la 1BTR.	Rapports sectoriels d'inventaire des GES (AFOLU, énergie, déchets et processus industriels*)*	Le NIR jusqu'en 2021 est soumis à la CCNUCC en tant que document distinct d'ici décembre 2024.	*Cet indicateur sera mesuré en vérifiant l'existence des rapports d'inventaire des GES et du document NIR soumis au secrétariat de la CCNUCC.* Enquête annuelle sur le statut	Risque : Il est possible que les données nécessaires pour satisfaire aux nouvelles exigences en matière de rapports ne soient pas disponibles en temps voulu et de manière précise. Hypothèse : Implication effective des services techniques détenant des données d'activité
	Indicateur 3 : Togo Premier rapport biennal de transparence soumis à la CCNUCC.	Source : site web de la CCNUCC Site web de la CCNUCC	1BTR soumis à la CCNUCC d'ici à décembre 2024.	1BTR soumis à la CCNUCC d'ici à décembre 2024.	1BTR soumis à la CCNUCC d'ici à décembre 2024.	Le 1BTR est préparé conformément aux modalités, procédures et lignes directrices du cadre de transparence pour l'action et le soutien visés à l'article 13 de l'Accord de Paris (Décision 18/CMA.1) et aux orientations sur l'opérationnalisation des MPG conformément à la Décision 5/CMA.3.	Risque : les questions liées au changement climatique ne sont pas prioritaires dans l'agenda politique du pays (en raison d'autres questions économiques et sociales) et, par conséquent, la RBTR n'est pas adoptée par le(s) gouvernement(s) en temps voulu. Hypothèse : Le soutien politique et le consensus en faveur du processus BTR/NC se maintiendront.

						Enquête annuelle sur le statut	
Produits pour atteindre le résultat 1.1	1.1.1. Circonstances nationales Dispositions institutionnelles mises à jour. Contraintes, lacunes et autres informations 1.1.2. Rapport sur l'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre mis à jour (2000 - 2021) 1.1.3. Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la contribution déterminée au niveau national (CDN) au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris, y compris les progrès accomplis dans l'intégration des femmes dans les actions de lutte contre le changement climatique. 1.1.4. Mise à jour des informations relatives aux impacts et à l'adaptation au changement climatique sensibles au genre. 1.1.5. Informations sexospécifiques sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies et le soutien au renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris. 1.1.6. Préparation et présentation du rapport de transparence biennal.						
Composante 2 du projet	**Élaboration de la cinquième communication nationale et du deuxième rapport biennal de transparence du Togo (5NC/2BTR)**						
Résultat du projet 2.1	***Indicateur 4 :*** Rapport d'inventaire national (NIR) couvrant la période 2000-2023, élaboré conformément aux principes directeurs contenus dans le chapitre II de la décision 18/CMA.1.	Source : site web de la CCNUCC Site web de la CCNUCC	Le NIR est présenté comme un document séparé à la CCNUCC	Rapport d'inventaire national (NIR) couvrant la période 2000-2023 et *rapports d'inventaire sectoriels des GES (AFOLU, énergie, déchets et procédés industriels) pour la* préparation du NIR couvrant la période 2000-2024.	Le RIN jusqu'en 2024 est soumis à la CCNUCC sous la forme d'un document distinct.	*Cet indicateur sera mesuré en vérifiant l'existence des rapports d'inventaire des GES et du document NIR soumis au secrétariat de la CCNUCC.*	Risque : Il est possible que les données nécessaires pour satisfaire aux nouvelles exigences en matière de rapports ne soient pas disponibles en temps voulu et de manière précise. Hypothèse : Implication effective des services techniques détenant des données d'activité
	Indicateur 5 : Deuxième rapport biennal de transparence et cinquième rapport de communication	Source : site web de la CCNUCC Site web de la CCNUCC	5NC&2BTR soumis à la CCNUCC d'ici à 2026	1BTR soumis à la CCNUCC d'ici à décembre 2024.	5NC&2BTR soumis à la CCNUCC d'ici à 2026	Enquête annuelle sur le statut Rapport de fin de projet	Risque : Les questions relatives au changement climatique ne figurent pas parmi les priorités politiques du pays (en raison d'autres

	nationale du Togo soumis à la CCNUCC.						questions économiques et sociales) et, par conséquent, la 5NC et la 2BTR ne sont pas adoptées à temps par le(s) gouvernement(s). Hypothèse : Le soutien politique et le consensus en faveur du processus BTR/NC se maintiendront.
Produits pour atteindre le résultat 2.1	2.1.1. Mise à jour de la situation nationale et des dispositions institutionnelles, y compris les contraintes, les lacunes et les autres informations 2.1.2. Rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre mis à jour (2000 - 2023). 2.1.3. Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris, y compris les progrès accomplis dans l'intégration des femmes dans les actions de lutte contre le changement climatique. 2.1.4. Informations relatives aux impacts et à l'adaptation au changement climatique sensibles au genre en vertu de l'article 7 de l'Accord de Paris. 2.1.5. Informations sexospécifiques sur l'aide financière, l'aide au développement et au transfert de technologies et l'aide au renforcement des capacités nécessaires et reçues au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris 2.1.6. Autres informations pertinentes pour la réalisation de l'AP et de la CCNUCC, y compris les chapitres supplémentaires de la NC (recherche et observation systémique ; éducation, formation et sensibilisation du public). 2.2.7 Préparation et soumission du deuxième rapport biennal sur la transparence et du cinquième rapport sur la communication nationale.						
Composante 3 du projet	**Suivi et évaluation (S&E)**						
Résultat du projet 3.1	***Indicateur 6 :*** *Nombre de* rapports de suivi rédigés	*Rapports sur l'état d'avancement des projets*	*0*	*3* (1 Rapport de l'atelier de démarrage, 2 Enquête annuelle sur l'état d'avancement)	6 (1 rapport de l'atelier de démarrage, 4 enquêtes annuelles sur l'état	Entretien avec le coordinateur du projet et le spécialiste technique	Aucun risque n'a été identifié.

					d'avancement, 1 rapport de fin de projet).	Rapports d'avancement	
	Indicateur 7 : *Plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes disponible*	*Rapports sur l'état d'avancement des projets*	*Non*	*Oui*	*oui*	Entretien avec le coordinateur du projet et le spécialiste technique Document du plan d'action sur l'égalité entre les femmes et les hommes	Aucun risque n'a été identifié.
Produits pour atteindre le résultat 3.1	**Suivi et évaluation** 3.1.1 Produits de suivi et d'évaluation fournis conformément au plan de suivi et d'évaluation						

VII. PLAN DE SUIVI ET D'EVALUATION (S&E)

Le suivi et l'évaluation au niveau du projet seront entrepris conformément aux exigences du PNUD telles que décrites dans le POPP du PNUD (y compris les orientations sur les révisions des projets du FEM) et la politique d'évaluation du PNUD**. Le bureau de pays du PNUD est chargé de veiller au respect total de toutes les exigences du PNUD en matière de suivi et d'évaluation des projets, y compris le suivi des projets, les exigences du PNUD en matière d'assurance qualité, la gestion trimestrielle des risques et les exigences en matière d'évaluation.**

D'autres activités obligatoires de suivi et d'évaluation propres au FEM seront menées conformément à la Politique de suivi et à la Politique d'évaluation du FEM, ainsi qu'à d'autres politiques pertinentes du FEM[5] . Le plan et le budget de suivi et d'évaluation présentés ci-dessous orienteront les activités de suivi et d'évaluation spécifiques au FEM qui seront entreprises dans le cadre de ce projet.

Outre ces exigences obligatoires du PNUD et du FEM en matière de suivi et d'évaluation, d'autres activités de suivi et d'évaluation jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet seront convenues - notamment lors de l'atelier de démarrage du projet - et seront détaillées dans le rapport de démarrage.

Les exigences minimales en matière de suivi des projets et d'établissement de rapports, telles qu'elles sont requises par le FEM :

Atelier de démarrage et rapport : Un atelier de lancement du projet sera organisé dans les deux mois suivant la date du premier versement, dans le but de :

a. Familiariser les principales parties prenantes avec la stratégie détaillée du projet et discuter de tout changement survenu dans le contexte général depuis la conception initiale du projet et susceptible d'influer sur sa stratégie et sa mise en œuvre.
b. Discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe de projet, y compris les lignes hiérarchiques, les stratégies d'engagement des parties prenantes et les mécanismes de résolution des conflits.
c. Examiner le cadre de résultats et le plan de suivi.
d. Discuter des rôles et responsabilités en matière de rapports, de suivi et d'évaluation et finaliser le budget de S&E, le cas échéant ; identifier les institutions nationales/régionales à impliquer dans le S&E au niveau du projet ; discuter du rôle du FEM OFP et des autres parties prenantes dans le S&E au niveau du projet.
e. Mettre à jour et revoir les responsabilités en matière de suivi des stratégies du projet, y compris le registre des risques, le rapport du SESP, le cadre de gestion sociale et environnementale (le cas échéant) et les autres exigences en matière de sauvegarde, les mécanismes de règlement des griefs du projet, la stratégie en matière d'égalité entre les hommes et les femmes, la stratégie de gestion des connaissances et d'autres stratégies de gestion pertinentes.
f. Examiner les procédures d'information financière, le suivi du budget et les autres exigences obligatoires, et convenir des modalités de l'audit annuel.
g. Planifier et programmer les réunions du conseil de projet et finaliser le plan de travail annuel de la première année. Finaliser le cahier des charges du comité de projet.
h. Lancer officiellement le projet.

Le coordinateur du projet et le spécialiste technique prépareront le rapport de démarrage au plus tard un mois après l'atelier de démarrage. Le rapport de démarrage sera rédigé dans l'une des langues officielles des Nations Unies, dûment signé par les personnes désignées, approuvé par le bureau national du PNUD et le conseiller technique régional du PNUD-NCE, et sera approuvé par le conseil d'administration du projet.

[5] Voir https://www.thegef.org/projects-operations/policies-guidelines

Progrès annuels :

Des questionnaires d'enquête sur l'état d'avancement du projet visant à indiquer les progrès réalisés et à identifier les goulets d'étranglement ainsi que les besoins d'assistance technique seront réalisés une fois par an, conformément aux exigences du FEM et de la CCNUCC en matière d'établissement de rapports pour les CN et les BTR. Au cours de la troisième année de mise en œuvre, un atelier à mi-parcours sera organisé pour évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du projet avec les principales parties prenantes, afin de permettre une véritable cogestion de la mise en œuvre du projet.

Rapport final/de fin de projet :

Six mois avant la fin du projet, l'équipe de projet organisera un atelier de fin de projet afin de présenter les résultats finaux et la voie à suivre (pour convenir des priorités, des projets de suivi et de leurs modalités de mise en œuvre). Au cours des trois derniers mois, l'équipe de projet préparera le rapport de fin de projet. Ce rapport complet résumera les résultats obtenus (objectifs, résultats, produits), les leçons tirées, les problèmes rencontrés et les domaines dans lesquels les résultats n'ont pas été atteints. Elle formulera également des recommandations sur les mesures à prendre pour assurer la durabilité et la reproductibilité des résultats du projet. Le rapport de fin de projet sera discuté avec le conseil d'administration du projet lors d'une réunion d'examen de fin de projet afin de discuter des enseignements tirés et des possibilités de transposition à plus grande échelle.

Plan de suivi : Les résultats du projet, les indicateurs correspondants et les objectifs à mi-parcours et à la fin du projet dans le cadre des résultats du projet seront contrôlés annuellement par l'unité de gestion du projet. Si les données de base pour certains des indicateurs de résultats ne sont pas encore disponibles, elles seront collectées au cours de la première année de mise en œuvre du projet. Les risques liés au projet, tels qu'ils sont décrits dans le registre des risques, feront l'objet d'un suivi trimestriel.

Tableau 3. Plan de suivi et évaluation

Suivi de l'activité							
	Suivi des résultats	**Indicateurs**	**Cibles**	**Description des indicateurs et des cibles**	**Fréquence**	**Responsable de la collecte des données**	**Moyens de vérification**
Suivre l'évolution des résultats	**Objectif du projet dans le cadre des résultats :** Aider le gouvernement du Togo à préparer et à soumettre son premier rapport biennal de transparence ainsi qu'un cinquième rapport de communication nationale et un deuxième rapport biennal de transparence combinés (1BTR + 5NC & 2BTR) pour l'accomplissement des obligations découlant de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Accord de Paris (AP).	**Indicateur 1 :** # Nombre de bénéficiaires directs du projet, ventilés par sexe (personnes individuelles)	2 500 à 3 000 personnes issues de ministères, d'universités, du secteur privé et d'OSC de tout le pays (au moins 50 % de femmes).	Nombre de personnes issues des institutions partenaires, ainsi que de participants aux ateliers et formations prévus dans le cadre du projet. L'objectif est défini par les processus participatifs des autres rapports à la CCNUCC.	Annuellement	Coordonnateur de projet et spécialiste technique	Listes signées des événements, formations, conférences ou réunions techniques. Représentants désignés du conseil d'administration du projet.
	Résultat du projet 1 **La RBT1 du Togo est élaborée comme un rapport autonome**	**Indicateur 2 :** Rapport d'inventaire national (NIR) couvrant la période 2000-2021, élaboré conformément aux principes directeurs contenus dans le chapitre II de la décision 18/CMA.1.	1 NIR couvrant la période 2000-2021 soumis à la CCNUCC	Le RIN sera préparé conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC pour l'élaboration des rapports nationaux sur les émissions de gaz à effet de serre. Inventaires des GES pour les catégories clés identifiées, y compris et à	Annuellement	Coordonnateur de projet et spécialiste technique	Site web de la CCNUCC

Suivi de l'activité							
	Suivi des résultats	**Indicateurs**	**Cibles**	**Description des indicateurs et des cibles**	**Fréquence**	**Responsable de la collecte des données**	**Moyens de vérification**
				l'exclusion de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la sylviculture, avec une estimation quantitative et une discussion qualitative de l'incertitude du RIN.			
		Indicateur 3 : Togo Premier rapport biennal de transparence soumis à la CCNUCC	1BTR soumis à la CCNUCC d'ici à décembre 2024.	La RBTR est préparée conformément aux modalités, procédures et lignes directrices du cadre de transparence pour l'action et le soutien visés à l'article 13 de l'Accord de Paris (Décision 18/CMA.1) et aux orientations sur l'opérationnalisation des MPG conformément à la Décision 5/CMA.3.	Annuellement	Coordonnateur de projet et spécialiste technique	Site web de la CCNUCC
	Résultat du projet 2 **Les 5NC/2BTR du Togo sont élaborés sous la forme d'un rapport combiné**	**Indicateur 4 :** Rapport d'inventaire national (NIR) couvrant la période 2000-2023, élaboré conformément aux principes directeurs contenus dans le chapitre II de la décision 18/CMA.1.	1 NIR couvrant la période 2000-2023 soumis à la CCNUCC	Le RIN sera préparé conformément aux lignes directrices 2006 du GIEC pour l'élaboration des rapports nationaux sur les émissions de gaz à effet de serre. Inventaires des GES pour les catégories clés identifiées, y compris et à l'exclusion de l'utilisation des terres,	Annuellement	Coordonnateur de projet et spécialiste technique	Site web de la CCNUCC

Suivi de l'activité							
	Suivi des résultats	**Indicateurs**	**Cibles**	**Description des indicateurs et des cibles**	**Fréquence**	**Responsable de la collecte des données**	**Moyens de vérification**
				du changement d'affectation des terres. et de la sylviculture, avec une estimation quantitative et une discussion qualitative de l'incertitude du NIR.			
		Indicateur 5 : Togo Deuxième rapport biennal sur la transparence et cinquième rapport sur la communication nationale soumis à la CCNUCC	5NC/2BTR soumis à la CCNUCC d'ici à décembre 2026.	Le document 5NC/2BTR est préparé conformément aux modalités, procédures et lignes directrices du cadre de transparence pour l'action et le soutien visés à l'article 13 de l'Accord de Paris (Décision 18/CMA.1) et aux orientations sur l'opérationnalisation des MPG conformément à la Décision 5/CMA.3.	Annuellement	Coordonnateur de projet et spécialiste technique	Site web de la CCNUCC
	Résultat du projet 3 **Suivi régulier du projet, organisation d'un atelier de lancement, compilation et diffusion des enseignements tirés.**	***Indicateur 6 :*** Plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes disponible	Rapport sur le plan d'action en matière d'égalité entre les hommes et les femmes	Le plan d'action en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sera préparé au début du projet, précisément avant l'atelier de démarrage.	*Ad hoc*	Coordonnateur de projet et spécialiste technique	Rapport sur le plan d'action en matière d'égalité entre les hommes et les femmes
		Indicateur 7 : Nombre de rapports de suivi rédigés	6 (1 rapport de l'atelier de démarrage, 4	Cet indicateur évaluera si les principaux rapports de suivi sont préparés	Annuellement	Coordonnateur de projet et spécialiste technique	Rapports de suivi soumis à l'équipe régionale des RCE du PNUD et

Suivi de l'activité							
	Suivi des résultats	**Indicateurs**	**Cibles**	**Description des indicateurs et des cibles**	**Fréquence**	**Responsable de la collecte des données**	**Moyens de vérification**
			enquêtes annuelles sur l'état d'avancement, 1 rapport de fin de projet)	comme prévu par le projet.			partagés avec les membres du conseil d'administration du projet.

Tableau 4. Plan et budget de suivi et d'évaluation

Plan de suivi et d'évaluation et budget pour l'exécution du projet :		
Exigences du FEM en matière de suivi et d'évaluation à mettre en œuvre par l'unité de gestion du projet	**Coûts indicatifs (US$)**	**Délai**
Atelier de lancement	6,000	Dans les 2 mois suivant la date du premier versement
Rapport de démarrage	Aucun	Dans les 30 jours suivant l'atelier de démarrage
Suivi des indicateurs dans le cadre des résultats du projet, y compris les indicateurs liés au genre	4,000	Annuellement
Missions de supervision	Aucun	Annuellement
Atelier de fin de projet	5,000	6 mois avant la fermeture opérationnelle
Rapport de fin de projet	Aucun	3 mois avant la fermeture opérationnelle
COÛT TOTAL indicatif	15,000	

VIII. DISPOSITIONS EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

Section 1 : Rôles et responsabilités générales dans le mécanisme de gouvernance des projets

Partenaire de mise en œuvre : Le partenaire de mise en œuvre de ce projet est le ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF).

Le partenaire de mise en œuvre est l'entité à laquelle l'administrateur du PNUD a confié la mise en œuvre de l'assistance du PNUD spécifiée dans le présent document de projet signé, en assumant l'entière responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD et de la réalisation des produits, comme indiqué dans le présent document.

Le partenaire chargé de la mise en œuvre est responsable de l'exécution de ce projet. Les tâches spécifiques comprennent

- La planification, la coordination, la gestion, le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les projets. Il s'agit notamment de fournir toutes les informations et données nécessaires à l'établissement en temps voulu de rapports complets et fondés sur des données probantes, y compris les résultats et les données financières, le cas échéant. Le partenaire chargé de la mise en œuvre s'efforcera de veiller à ce que le suivi et l'évaluation au niveau du projet soient effectués par des institutions nationales et soient alignés sur les systèmes nationaux, de sorte que les données utilisées et générées par le projet viennent à l'appui des systèmes nationaux.
- Superviser la gestion des risques du projet tels qu'ils figurent dans le document de projet et des nouveaux risques qui peuvent apparaître au cours de la mise en œuvre du projet.
- Achat de biens et de services, y compris les ressources humaines.
- Gestion financière, y compris la supervision des dépenses financières par rapport aux budgets des projets.
- Approuver et signer le plan de travail pluriannuel.
- Approuver et signer le rapport d'exécution combiné à la fin de l'année ; et,
- Signer le rapport financier ou l'autorisation de financement et le certificat de dépenses.

Parties responsables : N/A

Parties prenantes et groupes cibles du projet : La participation et la contribution des parties prenantes (voir annexe 7) et des principaux groupes cibles sont essentielles à la réussite du projet, tant au niveau national que local. Le projet applique de multiples stratégies et mécanismes pour garantir l'engagement des parties prenantes.

Le projet permettra une prise de décision transparente, facilitera les processus de planification participative et soutiendra le développement des capacités des parties prenantes et des partenaires. Les partenariats formels et informels seront développés et établis en tenant compte de l'équilibre entre les sexes et des approches d'intégration de la dimension de genre.

Le projet soulignera à plusieurs reprises les mécanismes et les canaux de communication que les parties prenantes peuvent utiliser en cas de griefs liés aux impacts sociaux et environnementaux du projet. Par exemple, ce point sera indiqué lors de l'atelier de lancement du projet, et par le biais des activités d'éducation et de sensibilisation du projet.

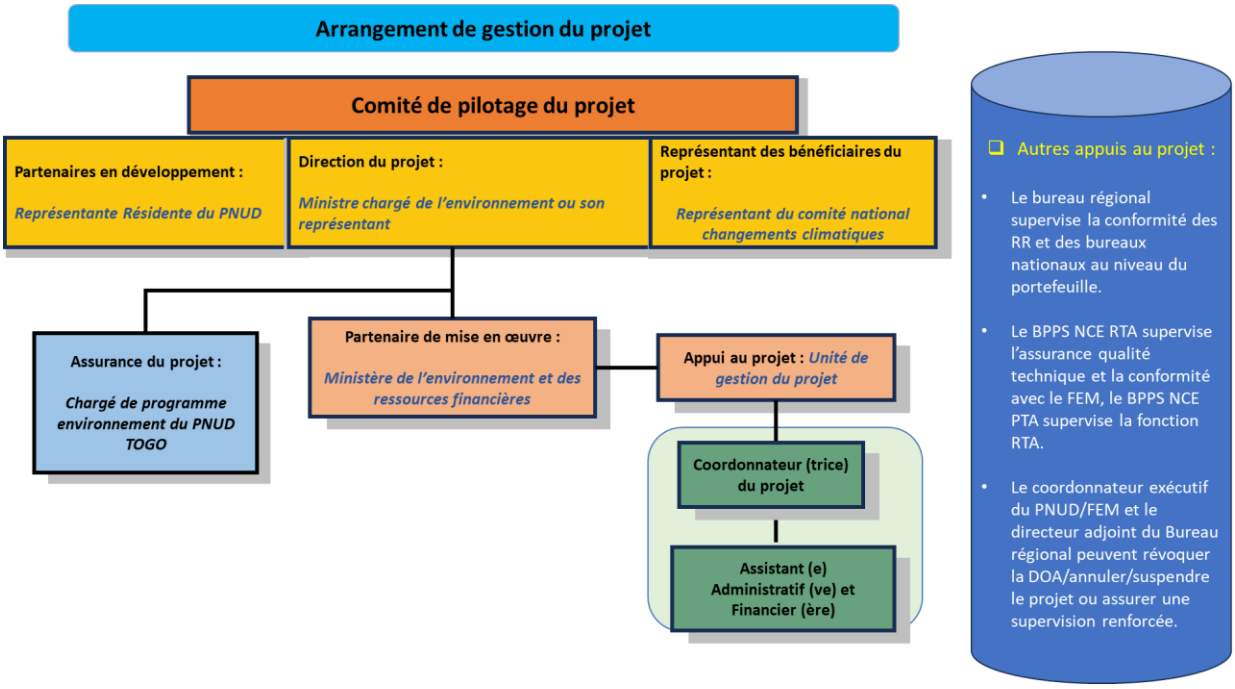
LE PNUD : Le PNUD est responsable devant le FEM de la mise en œuvre de ce projet. Il doit notamment superviser l'exécution du projet par le partenaire d'exécution afin de s'assurer que le projet est réalisé conformément aux politiques et procédures du PNUD et du FEM, ainsi qu'aux normes et dispositions énoncées dans la lettre de

délégation d'autorité (DOA) relative à ce projet. **Le Coordonnateur exécutif du PNUD pour le FEM, en consultation avec les Bureaux du PNUD et le Partenaire d'exécution, se réserve le droit de révoquer la DOA du projet, de suspendre ou d'annuler ce projet du FEM.** Le PNUD est responsable de la fonction d'assurance du projet dans la structure de gouvernance du projet et présente au Comité de pilotage du projet et assiste aux réunions du Comité de pilotage du projet en tant que membre sans droit de vote.

Section 2 : Structure de gouvernance du projet

A. MNI complet

Fig 2 : Schéma de gouvernance du projet



Le représentant résident du PNUD assume l'entière responsabilité de la supervision et de l'assurance qualité de ce projet et veille à ce qu'il soit mis en œuvre en temps voulu, conformément aux exigences spécifiques du FEM et aux politiques et procédures du PNUD en matière de programmes et d'opérations (POPP), à son règlement financier et à son cadre de contrôle interne. Un représentant du bureau de pays du PNUD assumera le rôle d'assurance et présentera les résultats de l'assurance au Comité de pilotage du projet ; il assiste donc aux réunions du comité de pilotage du projet en tant que membre sans droit de vote.

Section 3 : Séparation des tâches et pare-feu en ce qui concerne la représentation du PNUD au sein du Comité de pilotage du projet :

Comme indiqué dans les Normes fiduciaires minimales pour les Entités partenaires du FEM, lorsqu'une Entité partenaire du FEM (c'est-à-dire le PNUD) assure à la fois la supervision et l'exécution d'un projet, elle doit séparer ses fonctions de supervision et d'exécution du projet et décrire dans le document de projet concerné 1) un dispositif institutionnel satisfaisant pour la séparation des fonctions de supervision et d'exécution de la mise en œuvre dans différents départements de l'Entités partenaire du FEM ; et 2) une répartition claire des responsabilités, des rapports et de redevabilité au sein de l'Entités partenaire du FEM, entre les fonctions de supervision et les fonction d'exécution du projet.

Dans ce cas, le PNUD ne joue qu'un rôle de supervision de la mise en œuvre du projet par rapport à son rôle dans le comité de projet et dans la fonction d'assurance du projet, ainsi une séparation totale des fonctions de supervision et d'exécution de la mise en œuvre du projet est donc assurée.

Section 4 : Rôles et responsabilités de la structure organisationnelle du projet :

a) Conseil de projet : Tous les projets du PNUD doivent être régis par un conseil ou un comité multipartite chargé d'examiner les performances sur la base du suivi et de l'évaluation, ainsi que les questions de mise en œuvre afin de garantir la qualité des résultats obtenus. Le conseil de projet (également appelé comité de pilotage du projet) est l'organe de contrôle le plus élevé et le plus spécialisé pour un projet.

Les deux rôles principaux (obligatoires) du comité de projet sont les suivants :

a) **Supervision de haut niveau de l'exécution du projet par le partenaire de mise en œuvre** (comme expliqué dans la section " Assurer la supervision " du POP). Il s'agit de la fonction principale du conseil du projet, qui comprend des évaluations annuelles (et selon les besoins) des risques majeurs pour le projet, et des décisions/accords sur les actions de gestion ou les mesures correctives à prendre pour y faire face de manière efficace. Le comité de projet examine les preuves de la performance du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, y compris les rapports d'avancement, les évaluations, les registres des risques et le rapport de livraison combiné. Le comité de projet est chargé de prendre les mesures correctives nécessaires pour que le projet atteigne les résultats escomptés.

b) **Approbation des décisions stratégiques du partenaire chargé de la mise en œuvre en vue d'**évaluer et de gérer les risques, de suivre et d'assurer la réalisation globale des résultats et impacts prévus et de garantir la viabilité à long terme des décisions du partenaire chargé de la mise en œuvre en matière d'exécution de projets (comme expliqué dans la section "Gérer le changement" du POP).

Conditions requises pour siéger au conseil du projet :

- ✓ Accepter le mandat du comité de pilotage et les règles relatives aux protocoles, au quorum et aux procès-verbaux.
- ✓ Se réunir chaque année, au moins une fois.
- ✓ Déclarer tout conflit d'intérêts dans l'exercice des fonctions de membre du comité de projet et prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu comme tel. Cette divulgation doit être documentée et conservée par le PNUD.
- ✓ S'acquitter des fonctions du comité de projet conformément aux politiques et procédures du PNUD.
- ✓ Assurer le plus haut niveau de transparence et veiller à ce que les procès-verbaux des réunions du comité de projet soient enregistrés et communiqués aux parties prenantes du projet.

Responsabilités du comité de pilotage du projet :

- ✓ Prise de décision par consensus :
 - Le comité de pilotage du projet fournit des conseils et une orientation générale au projet, en veillant à ce qu'il reste dans les limites des contraintes spécifiées et en assurant la supervision générale de la mise en œuvre du projet.
 - Examiner les performances du projet sur la base du suivi, de l'évaluation et des rapports, y compris les rapports d'avancement, les registres des risques et le rapport de livraison combiné ;
 - Le comité de projet est chargé de prendre les décisions de gestion par consensus.
 - Afin de garantir la responsabilité ultime du PNUD, les décisions du Comité du projet doivent être prises conformément à des normes qui garantissent une gestion axée sur les résultats de développement, le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace.
 - Si le conseil ne parvient pas à un consensus, le représentant du PNUD au sein du conseil sert de médiateur pour trouver un consensus et, s'il n'y parvient pas, prend la décision finale pour s'assurer que la mise en œuvre du projet n'est pas indûment retardée.
- ✓ Superviser l'exécution du projet :

- Convenir des tolérances du coordonnateur de projet et du spécialiste technique en fonction des besoins, dans le cadre des paramètres définis dans le document de projet, et fournir des orientations et des conseils dans les situations exceptionnelles où les tolérances du coordinateur de projet et du spécialiste technique sont dépassées.
- Apprécier les plans de travail annuels préparés par le partenaire chargé de la mise en œuvre du projet ; examiner les rapports de livraison combinés avant leur certification par le partenaire chargé de la mise en œuvre.
- Répondre aux questions de haut niveau soulevées par le coordinateur du projet, le spécialiste technique et l'assurance du projet ;
- Donner des conseils sur les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres définis par le PNUD et le donateur et transmettre ces propositions de modifications majeures et mineures au coordonnateur exécutif du PNUD BPPS Nature, Climat et Énergie (et au FEM, si les politiques du FEM l'exigent) ;
- Fournir des orientations et des recommandations de haut niveau à l'unité de gestion du projet afin de s'assurer que les résultats convenus sont produits de manière satisfaisante et conformément aux plans.
- Suivre et contrôler les activités cofinancées et la réalisation des montants de cofinancement de ce projet.
- Approuver le rapport de démarrage, les rapports annuels de mise en œuvre des projets du FEM, les rapports d'examen à mi-parcours et d'évaluation finale.
- Assurer l'engagement des ressources humaines pour soutenir la mise en œuvre du projet, en arbitrant tout problème au sein du projet.

✓ Gestion des risques :
- Fournir des conseils sur les risques évolutifs ou matérialisés du projet et convenir des mesures d'atténuation et de gestion possibles pour faire face à des risques spécifiques.
- Examiner et mettre à jour le registre des risques du projet et les plans de gestion associés sur la base des informations préparées par le partenaire chargé de la mise en œuvre. Cela comprend les risques liés qui peuvent être directement gérés par ce projet, ainsi que les risques contextuels qui peuvent affecter la réalisation du projet ou le maintien de la conformité et de la réputation du PNUD, mais qui sont hors du contrôle du projet. Par exemple, les risques sociaux et environnementaux associés aux activités cofinancées ou aux activités se déroulant dans la zone d'influence du projet et ayant des implications pour le projet.
- Traiter les griefs au niveau du projet.

✓ Coordination :
- Assurer la coordination entre les différents projets et programmes financés par les donateurs et le gouvernement.
- Assurer la coordination avec les différentes agences gouvernementales et leur participation aux activités du projet.

Composition du comité de pilotage du projet : La composition du comité de pilotage du projet doit inclure des personnes assignées aux trois rôles suivants :

1. **Directeur de projet :** Il s'agit d'une personne qui représente l'appropriation du projet et qui préside (ou co-préside) le conseil du projet. Il s'agit généralement de l'homologue national principal pour les projets mis en œuvre au niveau national (généralement de la même entité que le partenaire de mise en œuvre), et il doit s'agir du PNUD pour les projets mis en œuvre directement (DIM). Dans des cas exceptionnels, deux personnes d'entités différentes peuvent partager ce rôle et/ou coprésider le comité de projet. Si l'exécutif du projet copréside le conseil du projet avec des représentants d'une autre catégorie, il le fait généralement avec un représentant du partenaire de développement. L'exécutif du projet est S.E.M FOLI-BAZI Katari, Ministre de l'Environnement ou son représentant : M. DIMIZOU Koffi Aoufoh, Secrétaire Général du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières.

2. **Représentant(s) des bénéficiaires :** Individus ou groupes représentant les intérêts des groupes de parties prenantes qui bénéficieront en fin de compte du projet. Leur fonction principale au sein du conseil est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires du projet. Souvent, des représentants de la société civile, des associations industrielles ou d'autres entités gouvernementales bénéficiant du projet peuvent remplir ce rôle. Il peut y avoir plusieurs représentants des bénéficiaires au sein d'un comité de projet. Le(s) représentant(s) des bénéficiaires sont : Représentant de la Commission nationale sur le changement climatique

3. **Partenaire(s) de développement :** Individus ou groupes représentant les intérêts des parties concernées qui fournissent un financement, une orientation stratégique et/ou une expertise technique au projet. Le(s) partenaire(s) de développement est(sont) Mme Binta SANNEH, représentante résidente du PNUD TOGO CO.

b) **Assurance des projets :** L'assurance du projet relève de la responsabilité de chaque membre du conseil de projet ; toutefois, le PNUD joue un rôle d'assurance distinct pour tous les projets du PNUD en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi du projet. Le PNUD assure l'assurance qualité et soutient le conseil du projet (et l'unité de gestion du projet) en exerçant des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi du projet, y compris le respect des normes de gestion des risques et des normes sociales et environnementales du PNUD. Le Conseil du projet ne peut déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance qualité au coordinateur du projet et au spécialiste technique. L'assurance du projet est totalement indépendante de l'exécution du projet.

Un représentant désigné du PNUD jouant le rôle d'assurance du projet doit assister à toutes les réunions du conseil d'administration et soutenir les processus du conseil d'administration en tant que représentant sans droit de vote. Il convient de noter que si, dans certains cas, le rôle d'assurance du projet joué par le PNUD peut englober des activités se déroulant à plusieurs niveaux (par exemple, mondial, régional), au moins un représentant du PNUD jouant ce rôle doit, dans le cadre de ses fonctions, assister spécifiquement aux réunions du conseil d'administration et fournir aux membres du conseil d'administration la documentation nécessaire à l'accomplissement de leurs tâches. Le représentant du PNUD chargé de la principale fonction d'assurance du projet est Abiziou TCHINGUILOU, point focal pour l'environnement du PNUD TOGO CO.

c) **Gestion du projet - Exécution du projet :** Le coordinateur de projet et spécialiste technique est le représentant le plus haut placé de l'unité de gestion de projet (UGP) et est responsable de la gestion quotidienne globale du projet au nom du partenaire de mise en œuvre, y compris la mobilisation de tous les intrants du projet, la supervision du personnel du projet, des parties responsables, des consultants et des sous-traitants. Le coordinateur de projet et le spécialiste technique présentent généralement les principaux résultats et documents au conseil d'administration pour examen et approbation, y compris les rapports d'avancement, les plans de travail annuels, les ajustements des niveaux de tolérance et les registres des risques.

Un représentant désigné de l'UGP doit assister à toutes les réunions du comité de pilotage et soutenir les processus du comité en tant que représentant sans droit de vote.

Le principal représentant de l'UGP participant aux réunions du conseil d'administration est le coordonnateur de projet et le spécialiste technique.

IX. PLANIFICATION ET GESTION FINANCIERES

Le coût total du projet est de 1 233 000 USD. Le PNUD, en tant qu'agence de mise en œuvre du FEM, est responsable de la supervision des ressources du FEM et du cofinancement en espèces transféré uniquement sur le compte bancaire du PNUD.

Cofinancement : Ce projet ne prévoit pas de cofinancement pour sa réalisation.

Révision du budget et tolérance : Conformément au POPP du PNUD, le comité de projet peut convenir avec le coordonnateur du projet et le spécialiste technique d'un niveau de tolérance pour chaque plan détaillé dans le cadre du plan de travail pluriannuel global. La tolérance convenue doit être inscrite dans le document de projet ou dans le procès-verbal approuvé de la réunion du conseil de projet. Elle ne doit normalement pas dépasser 10 % du budget annuel convenu au niveau de l'activité, tout en restant dans le cadre du plan de travail pluriannuel global approuvé au niveau de l'activité. Dans le cadre des tolérances convenues, le coordonnateur de projet et le spécialiste technique peuvent agir sans intervention du comité de projet. Les restrictions suivantes s'appliquent :

Si les écarts suivants se produisent, le coordonnateur du projet et le spécialiste technique/IP par l'intermédiaire du bureau de pays du PNUD demanderont l'approbation de l'équipe BPPS/NCE-VF pour garantir l'exactitude des rapports au FEM. Il est **fortement encouragé de** maintenir les dépenses dans les limites du budget approuvé au niveau du compte budgétaire et de la composante :

a) Les réaffectations budgétaires doivent prouver que les changements proposés dans le budget n'entraîneront pas de modifications importantes des résultats à atteindre par le projet. Une justification solide est requise et ne sera approuvée qu'à titre exceptionnel. Les réaffectations budgétaires entre les composantes (y compris PMC) du budget total et des plans de travail approuvés (TBWP) qui représentent une valeur supérieure à 10 % de la subvention totale du FEM.
b) Introduction de nouveaux produits/activités (c'est-à-dire de nouveaux postes budgétaires) qui ne faisaient pas partie du document de projet convenu et du PTB et qui représentent une valeur supérieure à 5 % du montant total de la subvention du FEM. Les nouveaux postes budgétaires doivent être éligibles conformément aux politiques du FEM et du PNUD.
c) Coût de la gestion du projet (PMC) : le budget de la composante PMC est plafonné et ne peut être augmenté.

Le PNUD n'est pas en mesure d'augmenter le budget total au-delà du montant approuvé par le donateur, par conséquent tout dépassement de budget devra être absorbé par le partenaire de mise en œuvre (Entité d'exécution du FEM) à partir de ressources autres que celles du FEM.

Prolongations de projet : Le coordonnateur exécutif de l'équipe du PNUD-BPPS-VF doit approuver toutes les demandes de prolongation de la date d'achèvement du projet et d'autres prolongations d'étapes assorties de délais contraignants. Toutes les prolongations imposent des contraintes de temps et de coût supplémentaires à tous les niveaux et le budget du projet FEM ne peut pas être augmenté au-delà du montant initialement approuvé. Une seule prolongation peut être accordée à titre exceptionnel et sous réserve des conditions et des durées maximales énoncées dans le POP du PNUD. Les coûts de gestion du projet pendant la période de prolongation doivent rester dans les limites du montant initialement approuvé, et toute augmentation des coûts du PMC doit être couverte par des ressources autres que le FEM ; les coûts supplémentaires de supervision du PNUD pendant la période de prolongation doivent être couverts par des ressources autres que le FEM, conformément à la politique du PNUD telle qu'elle est énoncée dans le POPP du PNUD.

Pour toute demande de prolongation, le bureau pays du PNUD et le partenaire d'exécution se consulteront et présenteront conjointement un plan clair indiquant comment et à partir de quelles sources spécifiques les coûts de supervision supplémentaires qui seront encourus par le PNUD seront couverts pendant la période de prolongation. Le coordonnateur exécutif du BPPS-VF consultera le Bureau régional (RBX) et pourra rejeter la demande de

prolongation si aucune source (cofinancement externe par le partenaire d'exécution ou ressources internes du bureau pays du PNUD) ne peut être identifiée.

Toutes les demandes de prolongation, accompagnées de toutes les pièces justificatives, sont soumises par le partenaire d'exécution au bureau de coordination du PNUD conformément aux exigences et dans les délais fixés dans les procédures opérationnelles permanentes du PNUD et dans les politiques du POPP du PNUD.

Audit : Le projet sera audité conformément aux règles et règlements financiers du PNUD et aux politiques d'audit applicables. Le cycle et le processus d'audit doivent être discutés lors de l'atelier de démarrage. Si le partenaire de mise en œuvre est une agence des Nations Unies, le projet sera audité conformément aux politiques d'audit applicables de cette agence.

Transfert ou cession d'actifs : En consultation avec le partenaire de mise en œuvre et les autres parties du projet, le PNUD est chargé de décider du transfert ou de la cession des actifs. Il est recommandé que le transfert ou la cession des actifs soit examiné et approuvé par le conseil du projet conformément aux règles et règlements du PNUD. Les actifs peuvent être transférés au gouvernement pour des activités de projet gérées par une institution nationale à tout moment pendant la durée d'un projet, mais cela **doit être fait avant la date de clôture opérationnelle**. Dans tous les cas de transfert, un document de transfert doit être préparé et conservé dans le dossier[6] . Le transfert doit être effectué avant que l'unité de gestion du projet n'achève sa mission.

Date d'achèvement : La date d'achèvement du projet est la date de signature du document de projet plus la durée du projet. Cette date ne peut être reportée que par le biais d'une demande formelle de prolongation. Avant la date d'achèvement, tous les apports financés par le PNUD doivent être fournis et les activités liées au projet doivent être achevées. Aucune activité, à l'exception de l'approbation finale du rapport d'évaluation finale et de la réponse correspondante de la direction, ainsi que de la réunion du comité de pilotage du projet pour l'examen de fin de projet, ne doit avoir lieu après la date d'achèvement.

Clôture du projet : La clôture du projet sera effectuée conformément aux exigences du PNUD décrites dans le POPP du PNUD. Tous les coûts encourus pour clôturer le projet doivent être inclus dans le budget de clôture du projet et déclarés en tant qu'engagements finaux du projet présentés au Conseil du projet lors de l'examen final du projet. Les seuls coûts qu'un projet peut encourir après l'examen final du projet sont ceux qui sont inclus dans le budget de clôture du projet.

- **Clôture opérationnelle** : La **clôture opérationnelle doit avoir lieu dans les 9 mois suivant la date d'achèvement du projet.** Avant la clôture opérationnelle, l'évaluation finale doit avoir été soumise et la réponse de la direction de l'ET correspondante, et la réunion du conseil de projet pour l'examen de fin de projet doit avoir été achevée. Le partenaire de mise en œuvre, par le biais d'une décision du conseil de projet, informera le bureau de pays du PNUD de la clôture opérationnelle. Avant la clôture opérationnelle, le projet doit avoir achevé le transfert ou l'élimination de tout équipement qui reste la propriété du PNUD.
- **Clôture financière : La clôture financière doit avoir lieu dans les 6 mois suivant la clôture opérationnelle ou après la date d'annulation.** Le projet sera clôturé financièrement lorsque les conditions suivantes auront été remplies : a) le projet est achevé sur le plan opérationnel ou a été annulé ; b) le partenaire chargé de la mise en œuvre a signalé toutes les transactions financières au PNUD ; c) le PNUD a clôturé les comptes du projet ; d) le PNUD et le partenaire chargé de la mise en œuvre ont certifié un rapport d'exécution combiné final (qui fait office de révision budgétaire finale).
 Entre la clôture opérationnelle et la clôture financière, le partenaire de mise en œuvre identifiera et réglera toutes les obligations financières et préparera un rapport final sur les dépenses. Le bureau national du PNUD enverra les documents de clôture finaux signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, au BPPS/NCE pour confirmation avant que le projet ne soit clôturé financièrement au Quantum par le bureau national du PNUD.

[6] Voir https://popp.undp.org/ https://popp-prod.acquia.undp.org/policy-page/close-and-transition.

Annulation et suspension : Tous les projets qui envisagent d'être annulés ou suspendus doivent respecter les exigences du PNUD et du FEM. Des orientations peuvent être trouvées dans le POPP du PNUD (SOPs for management actions of Vertical Fund projects escalated to the Executive Coordinator et Guidance for GEF project revisions).

Remboursement au FEM : Si un remboursement des fonds non dépensés au FEM s'avère nécessaire, il sera géré directement par la direction de l'équipe BPPS/NCE à New York. Aucune action n'est requise de la part du bureau de pays du PNUD concernant le remboursement effectif du projet du PNUD au FEM. Le solde non dépensé du projet ne peut être transféré à d'autres projets.

X. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Tableau 5 : Budget total et plan de travail

Budget total et plan de travail			
Unité opérationnelle Quantum	PNUD-TGO		
ID du projet dans Quantum :	01002529	Titre du projet Quantum :	1259814 -TGO_PIMS 9652_1er & 2è Rapports Biennaux de Transparence et Cinquième communication Nationale sur les Changements climatiques
Quantum Award ID :	1259814	Titre Award Quantum :	PIMS 9652 Premier et deuxième rapport biennal de transparence et cinquième communication nationale sur les changements climatiques
PNUD-FEM PIMS No.	*9652*		
Partenaire de mise en œuvre	*Ministère de l'environnement et des ressources forestières*		

Résultat quantique (composante GEF EA)	**Résultat quantique (résultat du FEM)**	**Activité quantique (produit du FEM)**	**Partie responsable Quantum (PNUD, PI ou partie responsable)**	**ID du fonds Quantum**	**ID du donneur Quantum**	**Code du compte budgétaire Quantum**	**Budget Quantum Description du compte**	**Montant Année *2024* (USD)**	**Montant Année *2025* (USD)**	**Montant Année *2026* (USD)**	**Montant Année *2027* (USD)**	**Total (USD)**	**Voir note budgétaire : (référence sous forme de numéro et non de lettre)**
Composante 1. Élaboration du premier rapport biennal de transparence du Togo (1BTR)	*Résultat 1.1. La RBT1 du Togo est élaborée en tant que rapport autonome.*	*Résultat 1.1.1 Mise à jour de la situation nationale et des dispositions institutionnelles. Contraintes, lacunes et domaines d'amélioration et autres informations pertinentes, y compris l'intégration de la dimension de genre, décrits.*	*MERF*	*62000*	*10003*	*71200*	*Consultant international*	-	*20,000*	-	-	***20,000***	**1**
				62000	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*29,000*	*13,000*	-	-	***42,000***	**2**
				62000	*10003*	*71800*	*Services contractuels - Impl. Partn.*	*17,250*	*17,275*	-	-	***34,525***	**3**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*2,000*	*2,000*	-	-	***4,000***	**4**
				62000	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*6,000*	*5,000*	-	-	***11,000***	**5**
			Total MERF					***54,250***	***57,275***	***0***	***0***	***111,525***	
		Production totale 1.1.1						***54,250***	***57,275***	***0***	***0***	***111,525***	
		Résultat 1.1.2. Mise à jour du	*MERF*	*62000*	*10003*	*71200*	*Consultant international*		*11,250*	-	-	***11,250***	**6**

		rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre (2000 - 2021)		*62000*	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*100,000*	*75,500*	-	-	***175,500***	**7**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*1,000*	*2,000*	-	-	***3,000***	**8**
				62000	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*5,000*	*4,000*	-	-	***9,000***	**9**
			Total MERF					***106,000***	***92,750***	***0***	***0***	***198,750***	
		Total de la production 1.1.2						***106,000***	***92,750***	***0***	***0***	***198,750***	
		Résultat 1.1.3. Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la contribution déterminée au niveau national (CDN) au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris.	*MERF*	*62000*	*10003*	*71200*	*Consultant international*		*11,250*	-	-	***11,250***	**10**
				62000	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*18,000*	*18,000*	-	-	***36,000***	**11**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*1,000*	*2,000*	-	-	***3,000***	**12**
				62000	*10003*	*72400*	*Équipement de communication et audiovisuel*	*20,000*	*2,500*	-	-	***22,500***	**13**
				62000	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*5,000*	*5,000*	-	-	***10,000***	**14**
			Total MERF					***44,000***	***38,750***	***0***	***0***	***82,750***	
		Total de la production 1.1.3						***44,000***	***38,750***	***0***	***0***	***82,750***	
		Résultat 1.1.4. Mise à jour des informations relatives aux effets du changement climatique et à l'adaptation à ce phénomène	*MERF*	*62000*	*10003*	*71200*	*Consultant international*	-	*11,250*	-	-	***11,250***	**15**
				62000	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*10,500*	*30,000*	-	-	***40,500***	**16**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*1,000*	*2,000*	-	-	***3,000***	**17**
				62000	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*6,000*	*6,000*	-	-	***12,000***	**18**
			Total Partie responsable					***17,500***	***49,250***	***0***	***0***	***66,750***	
		Total de la production 1.1.4						***17,500***	***49,250***	***0***	***0***	***66,750***	
		Résultat 1.1.5. Informations sur le soutien financier, le développement et le transfert de technologies	*MERF*	*62000*	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*		*21,600*	-	-	***21,600***	**19**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*1,000*	*2,000*	-	-	***3,000***	**20**

		et le renforcement des capacités nécessaires et reçus au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris.		*62000*	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*2,000*	*2,000*	*-*	*-*	***4,000***	**21**
			Total MERF					***3,000***	***25,600***	***0***	***0***	***28,600***	
		Production totale 1.1.5						***3,000***	***25,600***	***0***	***0***	***28,600***	
		Résultat 1.1.6. Préparation et soumission du premier rapport biennal de transparence à la CCNUCC d'ici décembre 2024.	*MERF*	*62000*	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*-*	*22,500*	*-*	*-*	***22,500***	**22**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*1,000*	*2,000*	*-*	*-*	***3,000***	**23**
				62000	*10003*	*74200*	*Coûts de l'audiovisuel et de l'impression*	*2,000*	*7,000*	*-*	*-*	***9,000***	**24**
				62000	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*		*12,000*	*-*	*-*	***12,000***	**25**
			Total MERF					***3,000***	***43,500***	***0***	***0***	***46,500***	
		Production totale 1.1.6						***3,000***	***43,500***	***0***	***0***	***46,500***	
	Total Résultat 1.1							***227,750***	***307,125***	***0***	***0***	***534,875***	
Total Composante 1								***227,750***	***307,125***	***0***	***0***	***534,875***	
Composante 2. Élaboration de la cinquième communication nationale et du deuxième rapport biennal de transparence du Togo (5NC/2BTR)	*Résultat 2.1. Les 5NC/2BTR du Togo sont élaborés sous la forme d'un rapport combiné.*	*Résultat 2.1.1. Mise à jour de la situation nationale et des dispositions institutionnelles, y compris les contraintes, les lacunes et les autres informations.*	*MERF*	*62000*	*10003*	*71200*	*Consultant international*	*-*	*-*	*-*	*15,000*	***15,000***	**26**
				62000	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*-*	*-*	*10,000*	*8,000*	***18,000***	**27**
				62000	*10003*	*71800*	*Services contractuels - Imp Partn*	*-*	*-*	*17,250*	*21,775*	***39,025***	**28**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*-*	*-*	*3,000*	*4,000*	***7,000***	**29**
				62000	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*-*	*-*	*6,000*	*6,000*	***12,000***	**30**
			Total MERF					***0***	***0***	***36,250***	***54,775***	***91,025***	
		Total des résultats 2.1.1						***0***	***0***	***36,250***	***54,775***	***91,025***	
		Résultat 2.1.2. Mise à jour du rapport d'inventaire national des émissions	*MERF*	*62000*	*10003*	*71200*	*Consultant international*	*-*	*-*		*11,250*	***11,250***	**31**
				62000	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*-*	*-*	*100,000*	*75,500*	***175,500***	**32**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*-*	*-*	*1,000*	*2,000*	***3,000***	**33**

		anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre (2000 - 2023).		*62000*	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*-*	*-*	*7,000*	*5,000*	***12,000***	**34**
			Total MERF					***0***	***0***	***108,000***	***93,750***	***201,750***	
		Total de la production 2.1.2						***0***	***0***	***108,000***	***93,750***	***201,750***	
		Résultat 2.1.3. Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national (CDN) au titre de l'article 4 de l'Accord de Paris.	*MERF*	*62000*	*10003*	*71200*	*Consultant international*	*-*	*-*		*10,000*	***10,000***	**35**
				62000	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*-*	*-*	*18,000*	*18,000*	***36,000***	**36**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*-*	*-*	*1,000*	*2,000*	***3,000***	**37**
				62000	*10003*	*72400*	*Équipement de communication et audiovisuel*	*-*	*-*	*2,000*	*3,000*	***5,000***	**38**
				62000	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*-*	*-*	*6,000*	*4,000*	***10,000***	**39**
			Total MERF					***0***	***0***	***27,000***	***37,000***	***64,000***	
		Total de la production 2.1.3						***0***	***0***	***27,000***	***37,000***	***64,000***	
		Résultat 2.1.4. Informations relatives aux impacts du changement climatique et à l'adaptation au titre de l'article 7 de l'Accord de Paris.	*MERF*	*62000*	*10003*	*71200*	*Consultant international*	*-*	*-*	*-*	*11,250*	***11,250***	**40**
				62000	*10003*	*71800*	*Contrat. Services - Impl. Partn.*			*6,055*	*4,382*	***10,437***	**41**
				62000	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*-*	*-*	*23,910*	*16,590*	***40,500***	**42**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*-*	*-*	*1,000*	*2,000*	***3,000***	**43**
				62000	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*-*	*-*	*4,008*	*4,008*	***8,016***	**44**
			Total MERF					***0***	***0***	***34,973***	***38,230***	***73,203***	
		Total de la production 2.1.4						***0***	***0***	***34,973***	***38,230***	***73,203***	
		Résultat 2.1.5. Informations sur l'aide financière, l'aide au développement et au transfert de technologies	*MERF*	*62000*	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*-*	*-*		*21,000*	***21,000***	**45**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*-*	*-*	*1,056*	*2,000*	***3,056***	**46**

		et l'aide au renforcement des capacités nécessaires et reçues au titre des articles 9 à 11 de l'Accord de Paris.		*62000*	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*-*	*-*	*3,000*	*3,000*	***6,000***	**47**
			Total MERF					***0***	***0***	***4,056***	***26,000***	***30,056***	
		Total de la production 2.1.5						***0***	***0***	***4,056***	***26,000***	***30,056***	
		Résultat 2.1.6. Autres informations pertinentes pour la réalisation de l'AP et de la CCNUCC, y compris les chapitres supplémentaires de la NC (recherche, observation systémique, éducation, formation, sensibilisation du public et égalité des sexes).	*MERF*	*62000*	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*-*	*-*	*-*	*22,500*	***22,500***	**48**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*-*	*-*	*2,000*	*2,000*	***4,000***	**49**
				62000	*10003*	*74200*	*Coûts de l'audiovisuel et de l'impression*	*-*	*-*	*2,000*	*7,000*	***9,000***	**50**
				62000	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*-*	*-*	*4,000*	*4,000*	***8,000***	**51**
			Total MERF					***0***	***0***	***8,000***	***35,500***	***43,500***	
		Total de la production 2.1.6						***0***	***0***	***8,000***	***35,500***	***43,500***	
		Résultat 2.1.7 Préparation et soumission du deuxième rapport biennal de transparence et du cinquième rapport de communication nationale combinés à la CCNUCC d'ici décembre 2026	*MERF*	*62000*	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*-*	*-*	*-*	*24,000*	***24,000***	**52**
				62000	*10003*	*71600*	*Voyage*	*-*	*-*	*2,000*	*2,000*	***4,000***	**53**
				62000	*10003*	*74200*	*Coûts de l'audiovisuel et de l'impression*	*-*	*-*	*5,000*	*9,500*	***14,500***	**54**
				62000	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*-*	*-*	*10,000*	*15,000*	***25,000***	**55**
			Total MERF					***0***	***0***	***17,000***	***50,500***	***67,500***	
		Total de la production 2.1.7						***0***	***0***	***17,000***	***50,500***	***67,500***	
	Total Résultat 2.1							***0***	***0***	***235,279***	***335,755***	***571,034***	
Total du volet 2								***0***	***0***	***235,279***	***335,755***	***571,034***	

	Résultat 3.1. Suivi régulier du projet, organisation d'un atelier de démarrage, compilation et diffusion des enseignements tirés.	*Résultat 3.1.1. Organisation d'un atelier de démarrage et rédaction d'un rapport de démarrage*	*MERF*	*62000*	*10003*	*75700*	*Formation, ateliers et conférences*	*6,000*			*5,000*	***11,000***	**56**
Volet 3 Suivi et évaluation (S&E)			*MERF*	*62000*	*10003*	*71300*	*Consultants locaux*	*1,000*	*1,000*	*1,000*	*1,000*	***4,000***	**57**
			Total Partie responsable					***7,000***	***1,000***	***1,000***	***6,000***	***15,000***	
	Total des résultats 3.1.1.							***7,000***	***1,000***	***1,000***	***6,000***	***15,000***	
Total Résultat 3.1								***7,000***	***1,000***	***1,000***	***6,000***	***15,000***	
Total du volet 3								***7,000***	***1,000***	***1,000***	***6,000***	***15,000***	
Coûts de gestion du projet			***MERF***	*62000*	*10003*	*71800*	*Services contractuels - Imp Partn*	*21,000*	*20,528*	*21,000*	*20,529*	***83,057***	**58**
			MERF	*62000*	*10003*	*72500*	*Fournitures*	*700*	*400*	*400*	*700*	***2,200***	**59**
			MERF	*62000*	*10003*	*72800*	*Équipement de technologie de l'information*	*12,000*		*3,850*		***15,850***	**60**
			PNUD	*62000*	*10003*	*74100*	*Services professionnels*	*-*	*5,492*	*-*	*5,492*	***10,984***	**61**
Total des résultats techniques								*234,750*	*308,125*	*236,279*	*341,755*	***1,120,909***	
Total des coûts de gestion du projet								***33,700***	***26,420***	***25,250***	***26,721***	***112,091***	
Total du projet								***268,450***	***334,545***	***261,529***	***368,476***	***1,233,000***	

Tableau 6 : Notes budgétaires

Note budgétaire n°.	Note budgétaire (description)
1	Expert international sur le genre pour soutenir l'analyse de genre et l'inclusion du genre dans les BTR et les CN (25 jours * 800 USD = 20 000 USD)
2	Des consultants locaux à court terme seront engagés pour mettre à jour les circonstances nationales et les contraintes liées aux lacunes des chapitres (environ 70 jours*300 USD=21 000 USD), y compris un expert national en genre qui travaillera avec un expert international pour préparer l'analyse de genre et le plan d'action (environ 40 jours *300=12 000 USD) (Total : 42 000 USD), (environ 110 jours*300 USD=33 000 USD) + un consultant qui élaborera le plan d'engagement des parties prenantes et un mécanisme de règlement des griefs pour faire face à ce risque (environ 30 jours*300 USD=9 000).
3	Total 34 525 USD Services contractuels Impl. Parnt. Consultant en communication (1 x 1 500 USD x 12 = 18 000 USD) Services contractuels Imp. Partenaire, coordinateur de projet et spécialiste technique : 38% des tâches techniques (1 650/mois x 51,5 mois x 36,5% x 38% = 11 786 USD) + Consultant opérationnel/assistant financier/administratif : 38% des tâches techniques (807,17/mois x 51,5 mois x 30% x 38% = 4 739 USD)
4	Frais de déplacement du personnel du projet, du consultant international et d'autres consultants pour la formation, les ateliers, la présentation et l'échange de connaissances et d'expériences sur le résultat 1.1.1 (Total 4.000 USD)
5	Coordination et atelier technique sur le résultat 1.1.1 de la 1BTR (3 ateliers*3000 USD= 9 000 USD + 1 atelier*2 000)
6	Consultant international pour soutenir les équipes d'experts des inventaires nationaux de GES (15 jours x 750 USD = 11 250 USD)
7	Consultants locaux engagés pour les inventaires de GES, y compris le NIR. Total de 172 500 USD : Consultant pour les inventaires de GES : (5 secteurs/sous-secteurs x 5 experts x 20 jours X 300 USD= 150 000 USD) + consultant NIR : (85 jours x 300 USD = 25 500 USD)
8	Frais de déplacement du consultant international et d'autres consultants pour la formation, les ateliers, la présentation et l'échange de connaissances et d'expériences sur le résultat 1.1.2 (Total 3 000 USD)
9	Atelier technique pour le comité technique de l'inventaire des GES sur le résultat 1.1.2 du 1BTR (6 ateliers*1.500 USD= 9.000 USD)
10	Consultant international pour soutenir le suivi des progrès de la CDN à différents niveaux (15 jours x 750 USD = 11 250 USD)
11	Consultants locaux à court terme pour travailler avec des consultants internationaux, des consultants locaux sur d'autres études dans le cadre du résultat 1.1.3 (app, 120 jours*300 USD=36,000 USD),
12	Frais de déplacement du consultant international et d'autres consultants pour la formation, les ateliers sur le résultat 1.1.3 (Total 3 000 USD)
13	Conception/utilisation de divers matériels et outils de communication (vidéos, infographies, enquêtes en ligne, PowerBi, etc.) pour collecter des données ou promouvoir des résultats et des recommandations spécifiques du 1BTR, traduction (Total 22,500 USD)
14	Coordination et ateliers techniques sur le résultat 1.1.3 de la 1BTR (5 ateliers*2 000 USD= 10 000 USD)
15	Consultant international pour soutenir l'élaboration de scénarios et l'utilisation de modèles pour évaluer l'impact des changements climatiques (15 jours x 750 USD = 11 250 USD)
16	Consultants locaux engagés pour élaborer des scénarios et évaluer les impacts du changement climatique (135 jours X 300 USD= 40 500 USD)
17	Frais de déplacement du consultant international et d'autres consultants pour la formation, les ateliers, la présentation et l'échange de connaissances et d'expériences sur le résultat 1.1.4 (Total 3 000 USD)
18	Atelier technique et de validation sur le résultat 1.1.4 de la 1BTR (3 ateliers : technique pour 3 000 USD + technique pour 3 000 USD + atelier de validation pour 6 000 USD, total 12 000 USD)
19	Consultants locaux à court terme pour mettre à jour les informations sur les finances, le développement et le transfert de technologies, et le soutien au renforcement des capacités (72 jours*300 USD=21 600 USD),
20	Frais de déplacement des consultants pour la formation, les ateliers sur le résultat 1.1.5 (Total 3 000 USD)

21	Coordination et atelier technique sur le résultat 1.1.5 de la 1BTR (2 ateliers*2 000 USD= 4 000 USD)
22	Consultants locaux engagés pour préparer les différents chapitres et compiler le 1BTR (75 jours X 300 USD= 22 500 USD)
23	Frais de déplacement pour la formation, les ateliers, la présentation et l'échange de connaissances et d'expériences pour la préparation et la validation du 1BTR (Total 3 000 USD)
24	Production de matériel et d'outils de communication (vidéos, infographies) sur les résultats de la 1BTR et traduction (Total 9 000 USD)
25	Validation nationale et sous-nationale de la 1BTR (3 ateliers*4 000 USD= 12 000 USD)
26	Consultant international pour aider le consultant national à intégrer les recommandations faites sur le 1BTR concernant les circonstances nationales, le genre, les lacunes afin d'améliorer le prochain rapport qui est le 2BTR et le NC (20X750 USD = 15,000 USD).
27	Consultants locaux à court terme pour mettre à jour les chapitres sur la situation nationale et les contraintes liées aux lacunes, y compris un expert national en matière de genre et des experts en innovation (60 jours*300 USD=18 000 USD),
28	Total : 39 025 USD Services contractuels Impl. Partenaire ; consultant en communication (1 500 USD*15 = 22 500 USD) Service contractuel Impl. Partenaire, coordinateur de projet et spécialiste technique : 38% des tâches techniques (1 650/mois x 51,5 mois x 36,5% x 38% = 11 786 USD) + Consultant opérationnel/assistant financier/administratif : 38% des tâches techniques (807,17/mois x 51,5 mois x 30% x 38% = 4 739 USD)
29	Frais de déplacement du personnel du projet, du consultant international et d'autres consultants pour la formation, les ateliers, la présentation et l'échange de connaissances et d'expériences sur le résultat 1.1.1 (Total 7 000 USD)
30	Coordination et atelier technique sur le résultat 1.1.1 de la 1BTR (4 ateliers*3000 USD= 12 000 USD)
31	Consultant international pour soutenir les équipes d'experts des inventaires nationaux de GES (15 jours x 750 USD = 11 250 USD)
32	Consultants locaux engagés pour les inventaires de GES, y compris le NIR. Total de 172 500 USD : Consultant pour les inventaires de GES : (5 secteurs/sous-secteurs x 5 experts x 20 jours X 300 USD= 150 000 USD) + consultant NIR : (85 jours x 300 USD = 25 500 USD)
33	Frais de déplacement du consultant international et d'autres consultants pour la formation, les ateliers, la présentation et l'échange de connaissances et d'expériences sur le résultat 2.1.2 (Total 3 000 USD)
34	Atelier technique pour le comité technique de l'inventaire des GES sur le résultat 2.1.2 (6 ateliers*2.000 USD= 12.000 USD)
35	Consultant international pour soutenir le suivi des progrès de la CDN à différents niveaux (15 jours x USD 666.66=USD 10,000)
36	Consultants locaux à court terme pour travailler avec des consultants internationaux et des consultants locaux sur d'autres études dans le cadre du résultat 2.1.3 (120 jours*300 USD=36 000 USD),
37	Frais de déplacement du consultant international et d'autres consultants pour la formation, les ateliers sur le résultat 2.1.3 (Total 3 000 USD)
38	Concevoir des supports de communication et des outils pour collecter des données afin de suivre les progrès réalisés pour alimenter le 2BTR&5CN (Total 5 000 USD)
39	Coordination et ateliers techniques sur le résultat 2.1.3 de la 1BTR (4 ateliers*2 500 USD= 10 000 USD)
40	Consultant international pour soutenir l'élaboration de scénarios et l'utilisation de modèles pour évaluer l'impact des changements climatiques (15 jours x 750 USD = 11 250 USD)
41	Services complémentaires Impl. Partn, Coût total 10 437 USD Coordinateur de projet et spécialiste technique : 24% des tâches techniques (1 650/mois x 51,5 mois x 36,5% x 24% = 7 444 USD, et consultant opérationnel/assistant financier/administratif : 24% des tâches techniques (807,17/mois x 51,5 mois x 30% x 24% = 2 993 USD).
42	Consultants locaux engagés pour élaborer des scénarios et évaluer les impacts du changement climatique (135 jours X 300 USD= 40 500 USD)
43	Frais de déplacement du consultant international et d'autres consultants pour la formation, les ateliers, la présentation et l'échange de connaissances et d'expériences sur le résultat 2.1.4 (Total 3 000 USD)
44	Atelier technique et de validation sur le résultat 2.1.4 de la 1BTR (3 ateliers : technique pour 2 004 USD + technique pour 2 004 USD + atelier de validation pour 4 008 USD, total 8 016 USD)

45	Consultants locaux à court terme pour mettre à jour les informations sur les finances, le développement et le transfert de technologies et le soutien au renforcement des capacités (70 jours*300 USD=21 000 USD),
46	Frais de déplacement des consultants pour la formation, les ateliers sur le résultat 2.1.5 (Total 3 056 USD)
47	Coordination et atelier technique sur le résultat 1.1.5 de la 1BTR (3 ateliers*2 000 USD= 6 000 USD)
48	Consultants locaux pour préparer d'autres informations pertinentes pour la réalisation de l'AP et de la CCNUCC (recherche, observation systémique, éducation, formation, sensibilisation du public et égalité des sexes) (75 jours X 300 USD= 22 500 USD)
49	Frais de déplacement pour la formation, les ateliers, la présentation et l'échange de connaissances et d'expériences pour la préparation et la validation du 1BTR (Total 4 000 USD)
50	Production de matériel et d'outils de communication (vidéos, infographies) pour la sensibilisation du public au changement climatique (Total 9 000 USD)
51	Atelier d'information du public sur le changement climatique et la mise en œuvre de la CDN (2 ateliers = 2 x 4 000 USD = 8 000 USD)
52	Consultants locaux engagés pour préparer les différents chapitres et compiler la 2BTR&5NC (80 jours X 300 USD= 24 000 USD)
53	Frais de déplacement pour la formation, les ateliers, la présentation et l'échange de connaissances et d'expériences pour la préparation et la validation de la 2BTR&5NC (Total 4 000 USD)
54	Production de matériel et d'outils de communication (vidéos, infographies) sur les résultats de 2BTR&5NC et traduction (Total 14,500 USD)
55	Atelier d'information publique pour informer les parties prenantes des résultats du processus de préparation du BTR et de la CN aux niveaux infranational et national (5 ateliers*5 000 USD = 25 000 USD)
56	Atelier de démarrage (6 000 $) et atelier de fin de projet (5 000 $)
57	Consultant local pour le suivi des indicateurs dans le cadre des résultats du projet, y compris le genre (16 jours*250 USD=4 000 USD)
58	Coût de l'unité de gestion du projet (83 057 USD) : a. Coordinateur du projet et spécialiste technique 63,5 % x 1 650 USD/mois x 51,5 mois = 53 959) ; b. Consultant opérationnel/assistant financier/administratif 70 % x 807,17 USD/mois x 51,5 mois = 29 098).
59	Fournitures de bureau (2 200 USD)
60	Matériel informatique pour l'unité de gestion de projet (Total 15 850 USD)
61	Audit (10 984 USD)

XI. CONTEXTE JURIDIQUE

Le présent document de projet est l'instrument visé à l'article 1 de l'Accord type d'assistance de base entre le gouvernement du Togo et le PNUD, signé le 2 mai 1977. Toute référence dans l'ACSB à " l'agence d'exécution " est réputée se référer au " partenaire de mise en œuvre ".

Ce projet sera mis en œuvre par le ministère de l'environnement et des ressources forestières (" partenaire de mise en œuvre ") conformément à son règlement financier, ses règles, ses pratiques et ses procédures uniquement dans la mesure où ils ne contreviennent pas aux principes du règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un partenaire de mise en œuvre ne fournit pas les orientations nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

XII. GESTION DES RISQUES

1. Conformément à l'Article III de l'ACSA *[ou aux Dispositions supplémentaires du Document de projet]*, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du Partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD dont le Partenaire de mise en œuvre a la garde, incombe au Partenaire de mise en œuvre. A cette fin, le Partenaire de mise en œuvre doit :
 a) mettre en place un plan de sécurité approprié et le tenir à jour, en tenant compte de la situation en matière de sécurité dans le pays où le projet est mis en œuvre.
 b) assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du partenaire de mise en œuvre et à la mise en œuvre intégrale du plan de sécurité.

2. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place et de suggérer des modifications au plan si nécessaire. L'absence de maintien et de mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié tel que requis par les présentes sera considérée comme un manquement aux obligations du Partenaire de mise en œuvre en vertu du présent Document de projet.

3. Le partenaire de mise en œuvre s'engage à déployer tous les efforts raisonnables pour s'assurer qu'aucun fonds du PNUD reçu dans le cadre du document de projet n'est utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD dans le cadre de ce document ne figurent pas sur la liste récapitulative des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies, et qu'aucun fonds du PNUD reçu dans le cadre du document de projet n'est utilisé pour des activités de blanchiment d'argent. La liste des sanctions consolidées du Conseil de sécurité des Nations unies peut être consultée à l'adresse suivante : https://www.un.org/securitycouncil/content/un-sc-consolidated-list.

4. Le partenaire chargé de la mise en œuvre reconnaît et accepte que le PNUD ne tolère pas le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus sexuels de quiconque de la part du partenaire chargé de la mise en œuvre et de chacune de ses parties responsables, de leurs sous-récipiendaires respectifs et des autres entités impliquées dans la mise en œuvre du projet, en tant que contractants ou sous-traitants et de leur personnel, ainsi que de toute personne fournissant des services pour eux dans le cadre du document de projet.

 (a) Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire chargé de la mise en œuvre et chacune de ses sous-parties susmentionnées se conforment aux normes de conduite énoncées dans le bulletin du Secrétaire général ST/SGB/2003/13 du 9 octobre 2003, concernant les "Mesures spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels" ("EES").

(b) En outre, et sans préjudice de l'application d'autres règlements, règles, politiques et procédures ayant une incidence sur la réalisation des activités dans le cadre du présent document de projet, le partenaire chargé de la mise en œuvre et chacune de ses sous-parties susmentionnées s'abstiennent de toute forme de harcèlement sexuel (" SH ") lors de la mise en œuvre des activités. Le SH est défini comme tout comportement importun de nature sexuelle dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il cause une offense ou une humiliation, ou qui est perçu comme tel, lorsqu'un tel comportement interfère avec le travail, devient une condition d'emploi ou crée un environnement de travail intimidant, hostile ou offensant. Les SH peuvent se produire sur le lieu de travail ou en relation avec le travail. Bien qu'il s'agisse généralement d'un modèle de comportement, le SH peut prendre la forme d'un incident unique. Lors de l'évaluation du caractère raisonnable des attentes ou des perceptions, le point de vue de la personne visée par le comportement doit être pris en considération.

5. a) Dans le cadre de la réalisation des activités prévues par le présent document de projet, le partenaire chargé de la mise en œuvre doit (en ce qui concerne ses propres activités) et doit exiger de ses sous-parties visées au paragraphe 4 (en ce qui concerne leurs activités) qu'elles disposent de normes et de procédures minimales, ou d'un plan visant à développer et/ou à améliorer ces normes et procédures, afin d'être en mesure de prendre des mesures préventives et des mesures d'enquête efficaces. Ces normes et procédures devraient comprendre des politiques en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'abus sexuels, des politiques en matière de dénonciation et de protection contre les représailles, ainsi que des mécanismes de plainte, de discipline et d'enquête. Dans cette optique, le partenaire chargé de la mise en œuvre exigera que ces sous-parties prennent toutes les mesures appropriées pour :

 i. Empêcher ses employés, ses agents ou toute autre personne engagée pour fournir des services dans le cadre du présent document de projet de se livrer à des activités de SH ou de SEA ;

 ii. Proposer aux employés et au personnel associé une formation sur la prévention et la réponse au SH et à l'EES, lorsque le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 n'ont pas mis en place leur propre formation concernant la prévention du SH et de l'EES, le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties peuvent utiliser le matériel de formation disponible au PNUD ;

 iii. Signaler et suivre les allégations de SH et d'EES dont le partenaire de mise en œuvre et ses sous-parties visées au paragraphe 4 ont été informés ou ont eu connaissance d'une autre manière, ainsi que leur état d'avancement ;

 iv. Orienter les victimes/survivants de SH et SEA vers une assistance sûre et confidentielle ; et

 v. Enregistrer et enquêter rapidement et confidentiellement sur toute allégation suffisamment crédible pour justifier une enquête de SH ou d'EES. Le Partenaire de mise en œuvre informe le PNUD de toute allégation reçue et de toute enquête menée par lui-même ou l'une de ses sous-parties visées au paragraphe 4 en ce qui concerne leurs activités dans le cadre du Document de projet, et tient le PNUD informé pendant l'enquête menée par lui-même ou l'une de ses sous-parties, dans la mesure où cette notification (i) ne compromet pas la conduite de l'enquête, y compris, mais sans s'y limiter, la sûreté ou la sécurité des personnes, et/ou (ii) n'enfreint pas les lois qui lui sont applicables. A l'issue de l'enquête, le Partenaire de mise en œuvre informe le PNUD de toute mesure prise par lui ou par l'une des autres entités à la suite de l'enquête.

 b) Le Partenaire de mise en œuvre établit qu'il s'est conformé à ce qui précède, à la satisfaction du PNUD, lorsque le PNUD ou toute partie agissant en son nom lui demande de fournir cette confirmation. Le non-respect par le Partenaire de mise en œuvre, et par chacune de ses sous-parties visées au paragraphe 4, de ce qui précède, tel que déterminé par le PNUD, est considéré comme un motif de suspension ou de résiliation du Projet.

6. La durabilité sociale et environnementale sera renforcée par l'application des normes sociales et environnementales du PNUD (http://www.undp.org/ses) et du mécanisme de responsabilité correspondant (http://www.undp.org/secu-srm).

7. Le partenaire de mise en œuvre doit (a) mener les activités liées au projet et au programme d'une manière conforme aux normes sociales et environnementales du PNUD, (b) mettre en œuvre tout plan de gestion ou d'atténuation préparé pour le projet ou le programme afin de se conformer à ces normes, et (c) s'engager de manière constructive et en temps voulu à répondre à toutes les préoccupations et plaintes soulevées par le biais du Mécanisme de responsabilisation. Le PNUD veillera à ce que les communautés et les autres parties prenantes du projet soient informées du mécanisme de responsabilité et y aient accès.

8. Tous les signataires du document de projet doivent coopérer de bonne foi à tout exercice d'évaluation des engagements liés au programme ou au projet ou de la conformité aux normes sociales et environnementales du PNUD. Cela inclut l'accès aux sites du projet, au personnel concerné, aux informations et à la documentation.

9. Le partenaire chargé de la mise en œuvre prend les mesures appropriées pour empêcher l'utilisation abusive des fonds, la fraude ou la corruption par ses fonctionnaires, consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-récipiendaires dans le cadre de la mise en œuvre du projet ou de l'utilisation des fonds du PNUD.

10. Dans le cadre de la mise en œuvre des activités prévues par le présent document de projet, le PNUD fait raisonnablement confiance au partenaire de mise en œuvre pour qu'il applique ses lois, réglementations et procédures, ainsi que les lois internationales applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, afin de garantir la cohérence avec les principes de la politique du PNUD en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en vigueur.

11. Le partenaire chargé de la mise en œuvre veille à ce que ses politiques de gestion financière, de lutte contre la corruption et la fraude, de lutte contre le blanchiment d'argent et de lutte contre le financement du terrorisme soient en place et appliquées pour tous les fonds reçus du PNUD ou par son intermédiaire.

12. Les exigences des documents suivants, alors en vigueur au moment de la signature du Document de projet, s'appliquent au Partenaire de mise en œuvre : (a) Politique du PNUD en matière de fraude et autres pratiques de corruption et (b) Directives d'enquête du Bureau d'audit et d'investigation du PNUD. Le Partenaire de mise en œuvre accepte les exigences des documents susmentionnés, qui font partie intégrante du présent Document de projet et sont disponibles en ligne à l'adresse www.undp.org.

13. Dans le cas où une enquête est nécessaire, le PNUD a l'obligation de mener des enquêtes relatives à tout aspect des projets et programmes du PNUD, conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Le partenaire chargé de la mise en œuvre apporte son entière coopération, notamment en mettant à disposition son personnel et la documentation pertinente, et en donnant accès à ses locaux (et à ceux de ses consultants, parties responsables, sous-traitants et sous-récipiendaires), à des fins et dans des conditions raisonnables, selon ce qui peut être exigé aux fins d'une enquête. Si le respect de cette obligation est limité, le PNUD consulte le partenaire chargé de la mise en œuvre pour trouver une solution.

14. Les signataires du présent document de projet s'informeront rapidement les uns les autres en cas d'utilisation inappropriée des fonds ou d'allégation crédible de fraude ou de corruption, dans le respect de la confidentialité.

 Lorsque le partenaire chargé de la mise en œuvre apprend qu'un projet ou une activité du PNUD, en tout ou en partie, fait l'objet d'une enquête pour fraude/corruption présumée, il en informe le représentant résident/chef de bureau du PNUD, qui informe sans délai le Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD. Le partenaire de mise en œuvre informe régulièrement le chef du PNUD dans le pays et le Bureau de l'audit et des investigations de l'état d'avancement de l'enquête et des mesures prises à cet égard.

15. Le PNUD a le droit de se faire rembourser par le Partenaire de mise en œuvre tous les fonds fournis qui ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par la fraude, la corruption ou d'autres irrégularités financières, ou qui ont été versés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet. Ce montant peut être déduit par le PNUD de tout paiement dû au Partenaire de mise en œuvre en vertu du présent accord ou de tout autre accord. Le recouvrement de ce montant par le PNUD n'a pas pour effet de diminuer ou de réduire les obligations du Partenaire de mise en œuvre en vertu du présent Document de projet.

 Lorsque ces fonds n'ont pas été remboursés au PNUD, le Partenaire de mise en œuvre accepte que les donateurs du PNUD (y compris le gouvernement) dont le financement est la source, en tout ou en partie, des fonds pour les activités dans le cadre de ce Document de projet, puissent se tourner vers le Partenaire de mise en œuvre pour récupérer tous les fonds dont le PNUD aura déterminé qu'ils ont été utilisés de manière inappropriée, y compris par la fraude, la corruption ou d'autres irrégularités financières, ou qu'ils ont été versés autrement que conformément aux termes et conditions du Document de projet.

 Note : Le terme "document de projet", tel qu'il est utilisé dans la présente clause, est réputé inclure tout accord subsidiaire pertinent faisant suite au document de projet, y compris ceux conclus avec les parties responsables, les sous-traitants et les sous-récipiendaires.

16. Chaque contrat émis par le partenaire chargé de la mise en œuvre en relation avec le présent document de projet doit inclure une disposition stipulant qu'aucun honoraire, gratification, rabais, cadeau, commission ou autre paiement, autre que ceux indiqués dans la proposition, n'a été donné, reçu ou promis dans le cadre du processus de sélection ou de l'exécution du contrat, et que le bénéficiaire des fonds du partenaire chargé de la mise en œuvre doit coopérer à toutes les enquêtes et à tous les audits postérieurs au paiement.

17. Si le PNUD saisit les autorités nationales compétentes pour qu'elles prennent les mesures juridiques qui s'imposent en cas d'allégations d'actes répréhensibles liés au projet, le gouvernement veillera à ce que les autorités nationales compétentes enquêtent activement sur la question et prennent les mesures juridiques qui s'imposent à l'encontre de toutes les personnes dont il est établi qu'elles ont participé aux actes répréhensibles, et qu'elles récupèrent et restituent au PNUD tous les fonds récupérés.

18. Le Partenaire de mise en œuvre s'assure que toutes ses obligations énoncées dans la présente section intitulée " Gestion des risques " sont transmises à chaque partie responsable, sous-traitant et sous-récipiendaire et que toutes les clauses énoncées dans la présente section intitulée " Clauses standard de gestion des risques " sont incluses, mutatis mutandis, dans tous les sous-contrats ou accords de sous-traitance conclus à la suite du présent Document de projet.

XIII. ANNEXES OBLIGATOIRES

Annexe 1 : Modèle de budget du FEM

Annexe 2 : Carte du projet et coordonnées géospatiales des sites du projet

Annexe 3 : Plan de travail pluriannuel

Annexe 4 : Procédure d'évaluation sociale et environnementale du PNUD (SESP)

Annexe 5 : Registre des risques du PNUD

Annexe 6 : Aperçu des contrats de sous-traitance technique

Annexe 7 : Plan d'engagement des parties prenantes

Annexe 8 : Analyse de genre et plan d'action en matière d'égalité entre les hommes et les femmes

Annexe 9 : Plan de passation de marchés

Annexe 10 : Approbation du directeur général du FEM

Annexe 11 : Mandat du conseil et de l'équipe de projet

Annexe 12 : Indicateurs de base du FEM

Annexe 13 : Taxonomie du FEM

Annexe 14 : Résultats de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires (PACT) et de la micro-évaluation HACT

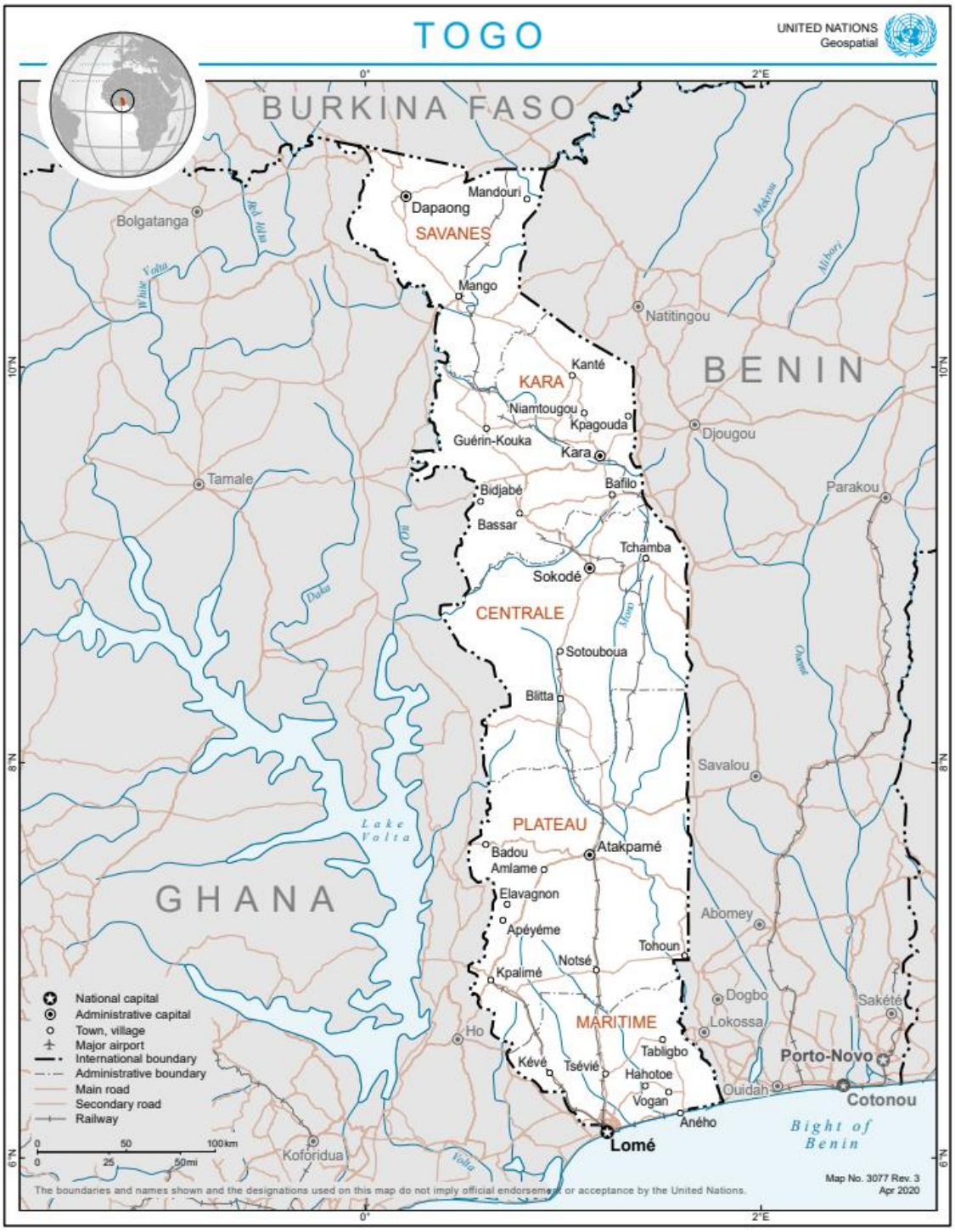
Annexe 15 : Rapport d'assurance qualité du projet du PNUD (à compléter dans le système de planification d'entreprise en ligne du PNUD)

Annexe 16 : Rapport de fin de projet (modèle)

Annexe 1 : Modèle de budget du FEM

Attaché séparément.

Annexe 2 : Carte du projet et coordonnées géospatiales des sites du projet



Annexe 3 : Plan de travail pluriannuel

	Résultats	Sorties	2024				2025				2026				2027			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
Composant 1 Élaboration du premier rapport biennal de transparence du Togo (1BTR)	1.1 La RBT du Togo a été élaborée en tant que rapport autonome	1.1.1 Circonstances nationales Dispositions institutionnelles mises à jour. Contraintes, lacunes et autres informations																
		1.1.2 Rapport sur l'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre mis à jour (2000 - 2021)																
		1.1.3 Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation de la contribution déterminée au niveau national (CDN)																
		1.1.4 Mise à jour des informations relatives aux impacts et à l'adaptation au changement climatique																
		1.1.5. Informations sur le soutien sous forme de financement, de développement et de transfert de technologies et de renforcement des capacités nécessaire et reçu au titre des articles 9 à 11 de l'accord de Paris																

	Résultats	Sorties	2024				2025				2026				2027			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		1.1.6. Préparation et présentation du rapport de transparence bisannuel																
Volet 2 Élaboration de la cinquième communication nationale et du deuxième rapport biennal de transparence du Togo (5NC/2BTR)	2.1 Les 5NC/2BTR du Togo élaborés sous la forme d'un rapport combiné	2.1.1 Mise à jour de la situation nationale et des dispositions institutionnelles, y compris les contraintes, les lacunes et les autres informations																
		2.1.2 Mise à jour du rapport d'inventaire national des émissions anthropiques par les sources et des absorptions par les puits de gaz à effet de serre (2000 - 2023)																
		2.1.3 Informations nécessaires pour suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre et la réalisation des contributions déterminées au niveau national au titre de l'article 4 de l'accord de Paris.																
		2.1.4 Informations relatives aux impacts du changement climatique et à l'adaptation au titre de l'article 7 de l'Accord de Paris.																
		2.1.5. Informations sur l'aide financière, l'aide au																

	Résultats	Sorties	2024				2025				2026				2027			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
		développement et au transfert de technologies et l'aide au renforcement des capacités nécessaires et reçues au titre des articles 9 à 11 de l'accord de Paris.																
		2.1.6. Autres informations pertinentes pour la réalisation de l'AP et de la CCNUCC, y compris les chapitres supplémentaires de la NC (recherche et observation systémique ; éducation, formation et sensibilisation du public).																
		2.2.7 Préparation et soumission du deuxième rapport biennal sur la transparence et du cinquième rapport sur la communication nationale combinés																
Composante 3 Suivi et évaluation	3.1. Suivi régulier du projet, organisation d'un atelier de lancement, compilation et diffusion des	3.1.1. Organisation d'un atelier de démarrage et rédaction d'un rapport de démarrage.																
		3.1.2. Préparation des rapports financiers annuels et des rapports d'avancement du projet ainsi que des enquêtes annuelles sur l'état d'avancement.																

	Résultats	Sorties	2024				2025				2026				2027			
			Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4	Q1	Q2	Q3	Q4
	enseignements tirés.	3.1.3. Rédaction d'un rapport de fin de projet comprenant les enseignements tirés.																

Annexe 4 : Procédure d'évaluation sociale et environnementale du PNUD (SESP)

Modèle d'analyse sociale et environnementale (Modèle du SESP 2021, version 1)

Le modèle complété, qui constitue le rapport d'examen social et environnemental préalable, doit être joint en annexe au document de projet lors de la phase de conception. Remarque : ce modèle sera converti en un outil en ligne. La version en ligne guidera les utilisateurs tout au long du processus et intégrera des conseils pertinents.

Informations sur le projet

Informations sur le projet	
1. Titre du projet	Premier et deuxième rapport biennal de transparence et cinquième communication nationale (1BTR + 5NC & 2BTR)
2. Numéro du projet (c'est-à-dire l'ID du projet Atlas, PIMS+)	ID PIMS : 6723
3. Lieu (monde/région/pays)	Togo
4. Stade du projet (conception ou mise en œuvre)	Conception
5. Date	24/08/2023

Partie A. Intégrer les principes de programmation pour renforcer la durabilité sociale et environnementale

QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les principes de programmation afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?
Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet intègre l'approche fondée sur les droits de l'homme.
Le projet a une approche des droits de l'homme basée sur les éléments suivants : (a) Promouvoir la transparence, la participation et les systèmes de validation avec tous les acteurs clés, sur le terrain, en personne ou virtuellement, dans les langues locales si possible, en créant les espaces et les véhicules nécessaires pour que toutes les parties soient impliquées. (b) Pour la composante Adaptation au changement climatique, une ligne de travail sera établie avec les communautés vulnérables, afin que les rapports reflètent la situation dans laquelle elles se trouvent, en termes d'accès à l'eau potable, de sécurité alimentaire, d'accès au

logement, entre autres. Le projet poursuivra le renforcement des capacités techniques et institutionnelles pour mener des activités d'information sur le changement climatique ; mettre à jour les informations sur les conditions socio-économiques et environnementales qui génèrent une menace, une vulnérabilité et un risque au changement climatique, mais aussi permettre d'identifier les capacités d'adaptation. Ces mesures d'adaptation comprendront des mesures visant à aider le gouvernement à comprendre et à inclure (respecter, protéger et mettre en œuvre) les droits de l'homme en vertu du droit international et à mettre en œuvre les normes relatives aux droits de l'homme dans la législation nationale (dans le cadre de la prise en compte des impacts sociaux et environnementaux potentiels).

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet est susceptible d'améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Ce projet appliquera le "GENDER RESPONSIVE NATIONAL COMMUNICATIONS TOOLKIT" développé par le Global Support Program (GSP) à travers le PNUD et en collaboration avec le PNUE et le FEM et sa version mise à jour dès qu'elle sera disponible. Conformément à la politique du Secrétariat du FEM en matière d'égalité des sexes et aux directives visant à promouvoir l'égalité des sexes dans les projets et programmes du FEM, le projet préparera et finalisera une analyse et un plan d'action en matière d'égalité des sexes au cours de sa phase de démarrage.

L'analyse de genre suivra la structure des cinq domaines prioritaires de l'action de la CCNUCC en matière de genre :

- Renforcement des capacités, partage des connaissances et communication.
- Équilibre entre les hommes et les femmes, participation et leadership des femmes
- Cohérence
- Mise en œuvre sensible au genre et moyens de mise en œuvre.

Dans les études à réaliser dans le cadre de ce projet, l'analyse des inégalités entre les hommes et les femmes sera incluse dans l'identification des données sociales pour montrer les vulnérabilités aux impacts du changement climatique. Les études intègrent des données ventilées par âge et par sexe, des statistiques sur le genre et des indicateurs spécifiques et mesurables relatifs à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (lorsque les données sont disponibles). (Lorsque les données sont disponibles). L'approche de genre et l'autonomisation des femmes sont intégrées dans tous les processus de changement climatique mis en œuvre dans le pays, en soulignant les éléments suivants dans ce projet : (a) cartographie et compilation des informations sur les indicateurs de genre inclus dans la mise à jour de la CDN, (b) suivi de la mise en œuvre du plan d'action de genre de la stratégie nationale sur le genre et le changement climatique.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet intègre la durabilité et la résilience.

Le projet renforcera les capacités techniques et institutionnelles afin d'aider la République du Togo à intégrer les préoccupations liées au changement climatique dans les priorités de développement sectorielles et nationales par la soumission de son premier rapport biennal de transparence (1BTR) en tant que rapport autonome et de sa cinquième communication nationale et deuxième rapport biennal de transparence (5NC/2BTR) en tant que rapport combiné à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques. Les rapports identifieront la production de gaz à effet de serre, les impacts du changement climatique sur la société et les écosystèmes, et proposeront dernièrement des mesures pour combattre le changement climatique et s'y adapter. Cela favorisera donc la prise de décision à différents niveaux pour parvenir à un développement durable et résilient.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous comment le projet renforce la responsabilité à l'égard des parties prenantes.

Ce projet est fortement orienté vers la responsabilité des parties prenantes en matière de changement climatique, puisqu'il cherche à construire/mettre à jour les informations historiques sur les émissions générées par chacun des secteurs économiques, ainsi qu'à systématiser les informations sur les actions mises en œuvre par ces secteurs, qui génèrent des effets positifs sur l'atténuation du changement climatique. D'autre part, en ce qui concerne l'adaptation, le projet soutiendra la collecte, l'analyse des impacts climatiques et l'option de réduction de la vulnérabilité. Toutes ces informations seront largement discutées et validées dans différents espaces, à différents niveaux, par exemple, au sein de la Commission Nationale du Changement Climatique, en tant qu'organe collégial, créé par la loi nationale, de nature interinstitutionnelle et multidisciplinaire, en tant que comité consultatif pour la Politique Nationale du Changement Climatique, qui est composé de 36 représentants des secteurs suivants : institutions gouvernementales, associations industrielles, associations agricoles, ONG, organisation des peuples indigènes, académie, secteur financier, entre autres.... D'autre part, afin que les acteurs de terrain participent au processus de fourniture de données et de validation des rapports, des ateliers seront organisés dans les territoires les plus représentatifs au niveau national. En outre, le processus d'élaboration prévoira des espaces de dialogue et de consultation entre les différentes parties impliquées dans son élaboration.

Partie B. Identifier et gérer les risques sociaux et environnementaux

QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ? *Note : Remplir l'annexe 1 du SESP avant de répondre à la question 2.*	**QUESTION 3 : Quel est le degré d'importance des risques sociaux et environnementaux potentiels ?** *Note : Répondez aux questions 4 et 5 ci-dessous avant de passer à la question 5.*			**QUESTION 6 : Décrivez les mesures d'évaluation et de gestion pour chaque risque jugé modéré, substantiel ou élevé.**
Description du risque ***(ventilées par événement, cause, impact)***	***Impact et probabilité (1-5)***	***Importance*** ***(Faible, modéré substantiel, élevé)***	***Commentaires (facultatif)***	***Description des mesures d'évaluation et de gestion des risques jugés modérés, substantiels ou élevés***
Risque 1. Le projet peut exclure les parties prenantes potentiellement affectées, en particulier les groupes marginalisés et les populations	I=2 L=2	Faible	L'objectif du projet est d'inclure les groupes les plus vulnérables, notamment les femmes, les jeunes, les	Le risque étant faible, aucune évaluation et/ou mesure de gestion supplémentaire n'est nécessaire.

autochtones, de la pleine participation au processus de validation des rapports qui sera mis en œuvre dans le cadre du projet. Question de la liste de contrôle P.13 Question 6.1 de la liste de contrôle (norme 6)			personnes âgées et les populations autochtones, dans toutes ses phases, en particulier dans les instruments qui caractérisent la vulnérabilité aux effets du changement climatique. En outre, un plan d'engagement des parties prenantes sera préparé pour s'assurer que toutes les parties prenantes participent aux processus d'établissement des rapports et de validation.	
Risque 2. Les groupes marginalisés ont un accès limité aux informations produites par le projet sur le changement climatique et ses impacts. Question de la liste de contrôle P.5	I = 2 L =1	**Faible**	Pour diverses raisons, il pourrait être difficile d'atteindre l'ensemble du public cible pour déterminer les impacts du changement climatique. Le projet tentera de trouver la meilleure stratégie méthodologique pour couvrir les groupes vulnérables dans l'identification des impacts du changement climatique. Le plan d'engagement des parties prenantes prévoira également des dispositions pour couvrir la façon dont les groupes marginalisés peuvent accéder aux informations produites par	Le risque étant faible, aucune évaluation et/ou mesure de gestion supplémentaire n'est nécessaire.

			le projet et contenues dans les BTR et les documents de la CN.	
Risque 3 : Manque de femmes impliquées dans le projet Question de la liste de contrôle P.10	I = 2 L = 2	**Faible**	Dans certains secteurs, comme les carrières techniques ou d'ingénieur, il n'y a pas assez de femmes, ce qui signifie que dans les postes stratégiques pour le projet, il n'y a pas assez de femmes. Le projet garantira et encouragera la participation des femmes de tous les secteurs impliqués dans la préparation et le développement du projet.	Le risque étant faible, aucune évaluation et/ou mesure de gestion supplémentaire n'est nécessaire.
Risque 4 : Désaccords avec les parties prenantes qui expriment des préoccupations ou des plaintes, ou qui cherchent à participer ou à obtenir des informations sur le projet Question de la liste de contrôle P.14	I = 2 L =2	**Faible**	Bien que les processus participatifs des acteurs liés au rapport soient envisagés dans les méthodologies, il se peut que certains groupes considèrent qu'ils n'ont pas été pris en compte. On veillera à dresser la liste des acteurs à consulter dans le rapport, à ne laisser personne de côté et à rendre les résultats visibles. Le plan d'engagement des parties	Le risque étant faible, aucune évaluation et/ou mesure de gestion supplémentaire n'est nécessaire.

			prenantes élaborera également un mécanisme de réclamation pour faire face à ce risque.			
	QUESTION 4 : Quelle est la catégorisation globale des risques du projet ?					
	Risque faible	**x**		**Tous les risques potentiels identifiés ci-dessus sont jugés faibles.**		
	Risque modéré	☐				
	Risque important	☐				
	Risque élevé	☐				
	QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de la catégorisation des risques, quelles sont les exigences du SES qui s'appliquent ? (cochez toutes les cases qui s'appliquent)					
	Question requise uniquement pour les projets à risque modéré, substantiel et élevé					
	Une évaluation est-elle nécessaire (cocher si "oui") ?	**Non**			***État d'avancement ? (terminé, prévu)***	
	si oui, indiquer le type et le statut global		☐	Évaluation(s) ciblée(s)		
			☐	EIE (Etude d'impact environnemental et social)		
			☐	EES (Strategic Environmental and Social Assessment)		

				(évaluation environnementale et sociale stratégique)	
	Des plans de gestion sont-ils nécessaires (cocher si "oui") ?	☐			
	Si oui, indiquer le type global		☐	Plans de gestion ciblés (par exemple, plan d'action sur l'égalité des sexes, plan d'intervention en cas d'urgence, plan de gestion des déchets, etc.)	
			☐	PGES (plan de gestion environnementale et sociale, qui peut comprendre une série de plans ciblés)	
			☐	ESMF (cadre de gestion environnementale et sociale)	
	Sur la base des <u>risques</u> identifiés, quels principes/normes au niveau du projet ont été déclenchés ?		**Commentaires (non obligatoires)**		
	Principe général : Ne laisser personne de côté				
	Droits de l'homme	☐			
	Égalité des sexes et autonomisation des femmes	☐			
	Responsabilité	☐			
	1. conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles	☐			

	2. le changement climatique et les risques de catastrophes	☐	
	3. Santé, sécurité et sûreté de la Communauté	☐	
	4. le patrimoine culturel	☐	
	5. Déplacement et réinstallation	☐	
	6. les peuples autochtones	☐	
	7. travail et conditions de travail	☐	
	8. la prévention de la pollution et l'utilisation efficace des ressources	☐	

Signature finale

L'examen préalable final au stade de la conception n'est pas terminé tant que les signatures suivantes n'ont pas été apposées

Signature	***Date***	***Description***
Assesseur AQ		Membre du personnel du PNUD responsable du projet, généralement un responsable de programme du PNUD. La signature finale confirme qu'il a "vérifié" que le SESP est mené de manière adéquate.
Approbateur AQ		Cadre supérieur du PNUD, généralement le Directeur de pays adjoint (DCD), le Directeur de pays (CD)**, le** Représentant résident adjoint (DRR) ou le Représentant résident (RR) du PNUD. L'approbateur de l'AQ ne peut pas être également l'évaluateur de l'AQ. Sa signature finale confirme qu'il a "autorisé" le SESP avant sa soumission au CCP.

Président du CCP		Président du CCP du PNUD. Dans certains cas, le président du CCP peut également être l'approbateur de l'AQ. La signature finale confirme que le SESP a été pris en compte dans le cadre de l'évaluation du projet et pris en compte dans les recommandations du CCP.

SESP Annexe 1. Liste de contrôle pour l'analyse des risques sociaux et environnementaux

Liste de contrôle Risques sociaux et environnementaux potentiels	
INSTRUCTIONS : La liste de contrôle pour l'examen des risques permet de répondre aux questions 2 à 6 du modèle d'examen préalable. Les réponses aux questions de la liste de contrôle permettent (1) d'identifier les risques potentiels, (2) de déterminer la catégorisation globale des risques du projet et (3) de déterminer le niveau d'évaluation et les mesures de gestion nécessaires. Se référer à la boîte à outils SES pour plus d'informations sur les questions de sélection.	
Principe général : Ne laisser personne de côté **Droits de l'homme**	**Réponse (Oui/Non)**
P.1Les communautés locales ou les particuliers ont-ils exprimé des préoccupations en matière de droits de l'homme concernant le projet (par exemple, au cours du processus d'engagement des parties prenantes, des procédures de réclamation, des déclarations publiques) ?	*Non*
P.2 Y a-t-il un risque que les responsables (par exemple les agences gouvernementales) n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ?	*Non*
P.3 Y a-t-il un risque que les détenteurs de droits (par exemple les personnes affectées par le projet) n'aient pas la capacité de faire valoir leurs droits ?	*Non*
Le projet est-il susceptible d'impliquer ou de conduire à :	
P.4 Impacts négatifs sur la jouissance des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population affectée et en particulier des groupes marginalisés ?	*Non*
P.5 des impacts inéquitables ou discriminatoires sur les populations affectées, en particulier les personnes vivant dans la pauvreté ou les individus ou groupes marginalisés ou exclus, y compris les personnes handicapées ? [7]	Oui
P.6restrictions dans la disponibilité, la qualité et/ou l'accès aux ressources ou aux services de base, en particulier pour les individus ou les groupes marginalisés, y compris les personnes handicapées ?	*Non*
P.7exacerbation des conflits entre les communautés et les personnes affectées par le projet et/ou risque de violence à leur égard ?	*Non*
Égalité des sexes et autonomisation des femmes	
P.8Les groupes de femmes/leaders ont-ils soulevé des questions d'égalité des sexes concernant le projet (par exemple, au cours du processus d'engagement des parties prenantes, des procédures de règlement des griefs, des déclarations publiques) ?	*Non*
Le projet est-il susceptible d'impliquer ou de conduire à :	

[7] Les motifs de discrimination interdits sont la race, l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, les opinions politiques ou autres, l'origine nationale, sociale ou géographique, la propriété, la naissance ou tout autre statut, y compris en tant que personne autochtone ou membre d'une minorité. Les références aux "femmes et aux hommes" ou à des termes similaires s'entendent comme incluant les femmes et les hommes, les garçons et les filles, ainsi que d'autres groupes victimes de discrimination fondée sur leur identité de genre, tels que les transgenres et les transsexuels.

P.9 des effets négatifs sur l'égalité des sexes et/ou la situation des femmes et des filles ?	*Non*
P.10 reproduisant des discriminations à l'égard des femmes fondées sur le sexe, notamment en ce qui concerne la participation à la conception et à la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux avantages ?	*Oui*
P.11 Limitations de la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger les ressources naturelles, en tenant compte des rôles et positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ? *Par exemple, les activités susceptibles d'entraîner la dégradation ou l'épuisement des ressources naturelles dans les communautés qui dépendent de ces ressources pour leur subsistance et leur bien-être.*	*Non*
P.12exacerbation des risques de violence sexiste ? *Par exemple, en raison de l'afflux de travailleurs dans une communauté, de changements dans la dynamique du pouvoir au sein de la communauté et des ménages, d'une exposition accrue à des lieux publics et/ou à des moyens de transport dangereux, etc.*	*Non*
Durabilité et résilience : Les questions de sélection concernant les risques associés à la durabilité et à la résilience sont englobées dans les questions spécifiques à la norme ci-dessous	
Responsabilité	
Le projet est-il susceptible d'impliquer ou de conduire à :	
P.13exclusion de toute partie prenante potentiellement affectée, en particulier les groupes marginalisés et les personnes exclues (y compris les personnes handicapées), de la possibilité de participer pleinement aux décisions susceptibles de les affecter ?	*Oui*
P.14 griefs ou objections de la part des parties prenantes potentiellement affectées ?	*Oui*
P.15 Risques de représailles à l'encontre des parties prenantes qui expriment des préoccupations ou des griefs, ou qui cherchent à participer au projet ou à obtenir des informations à son sujet ?	*Non*
Normes au niveau du projet	
Norme 1 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles	
Le projet est-il susceptible d'impliquer ou de conduire à :	
1.1 impacts négatifs sur les habitats (par exemple, les habitats modifiés, naturels et critiques) et/ou les écosystèmes et les services écosystémiques ? *Par exemple, en raison de la perte, de la conversion ou de la dégradation de l'habitat, de la fragmentation, des changements hydrologiques*	*Non*
1.2 activités à l'intérieur ou à proximité d'habitats critiques et/ou de zones sensibles du point de vue de l'environnement, y compris (mais sans s'y limiter) les zones légalement protégées (par exemple, les réserves naturelles, les parcs nationaux), les zones proposées pour la protection ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou les peuples indigènes ou les communautés locales ?	*Non*
1.3 des changements dans l'utilisation des terres et des ressources qui pourraient avoir des impacts négatifs sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Note : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, se référer à la norme 5)	*Non*
1.4 Risques pour les espèces menacées (par exemple, réduction, empiètement sur l'habitat) ?	*Non*

1.5exacerbation du commerce illégal d'espèces sauvages ?	*Non*
1.6 introduction d'espèces exotiques envahissantes ?	*Non*
1.7 Impacts négatifs sur les sols ?	*Non*
1.8 Exploitation des forêts naturelles, développement des plantations ou reboisement ?	*Non*
1.9 une production agricole importante ?	*Non*
1.10 élevage ou récolte de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ?	*Non*
1.11 extraction, détournement ou confinement importants d'eaux de surface ou souterraines ? *Par exemple, la construction de barrages, de réservoirs, l'aménagement des bassins fluviaux, l'extraction des eaux souterraines, etc.*	*Non*
1.12 Manipulation ou utilisation d'organismes génétiquement modifiés/organismes vivants modifiés ?[8]	*Non*
1.13utilisation des ressources génétiques ? (par exemple, collecte et/ou récolte, développement commercial) [9]	*Non*
1.14Les préoccupations environnementales transfrontalières ou mondiales ?	*Non*
Norme 2 : Changement climatique et risques de catastrophes	
Le projet est-il susceptible d'impliquer ou de conduire à :	
2.1 Zones exposées à des risques tels que tremblements de terre, inondations, glissements de terrain, vents violents, ondes de tempête, tsunamis ou éruptions volcaniques ?	*Non*
2.2produits et résultats sensibles ou vulnérables aux effets potentiels du changement climatique ou des catastrophes ? *Par exemple, en raison de l'augmentation des précipitations, de la sécheresse, de la température, de la salinité, des événements extrêmes, des tremblements de terre, etc.*	*Non*
2.3une augmentation de la vulnérabilité aux effets du changement climatique ou aux risques de catastrophes, aujourd'hui ou à l'avenir (pratiques d'adaptation inadaptées ou négatives) ? *Par exemple, les changements dans l'aménagement du territoire peuvent encourager le développement des plaines inondables, ce qui pourrait accroître la vulnérabilité de la population au changement climatique, en particulier aux inondations.*	*Non*
2.4 Augmentation des émissions de gaz à effet de serre, des émissions de noir de carbone ou d'autres facteurs de changement climatique ?	*Non*
Norme 3 : Santé, sûreté et sécurité de la communauté	
Le projet est-il susceptible d'impliquer ou de conduire à :	
3.1 construction et/ou développement d'infrastructures (routes, bâtiments, barrages, etc.) ? (Remarque : le FEM ne finance pas les projets qui impliquent la construction ou la remise en état de grands barrages ou de barrages complexes).	*Non*
3.2 Pollution atmosphérique , bruit, vibrations, trafic, blessures, risques physiques, mauvaise qualité des eaux de surface due au ruissellement, à l'érosion, à l'assainissement ?	*Non*

[8] Voir la convention sur la diversité biologique et son protocole de Carthagène sur la biosécurité.
[9] Voir la convention sur la diversité biologique et son protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques.

3.3 dommages ou pertes dus à la défaillance d'éléments structurels du projet (par exemple, effondrement de bâtiments ou d'infrastructures) ?	*Non*
3.4 risques de maladies transmises par l'eau ou d'autres vecteurs (par exemple, habitats de reproduction temporaires), de maladies transmissibles et non transmissibles, de troubles nutritionnels, de santé mentale ?	*Non*
3.5 le transport, le stockage et l'utilisation et/ou l'élimination de matières dangereuses (par exemple, explosifs, carburants et autres produits chimiques pendant la construction et l'exploitation) ?	*Non*
3.6 Impacts négatifs sur les écosystèmes et les services écosystémiques pertinents pour la santé des communautés (par exemple, alimentation, purification des eaux de surface, zones tampons naturelles en cas d'inondation) ?	*Non*
3.7Influx de travailleurs dans les zones de projet ?	*Non*
3.8 Engagement de personnel de sécurité pour protéger les installations et les biens ou pour soutenir les activités du projet ?	*Non*
Norme 4 : Patrimoine culturel	
Le projet est-il susceptible d'impliquer ou de conduire à :	
4.1 activités adjacentes à un site du patrimoine culturel ou à l'intérieur de celui-ci ?	*Non*
4.2 excavations, démolitions, mouvements de terrain, inondations ou autres changements environnementaux importants ?	*Non*
4.3 impacts négatifs sur les sites, structures ou objets ayant une valeur historique, culturelle, artistique, traditionnelle ou religieuse, ou sur les formes immatérielles de la culture (par exemple, les connaissances, les innovations, les pratiques) ? (Remarque : les projets destinés à protéger et à conserver le patrimoine culturel peuvent également avoir des incidences négatives involontaires).	*Non*
4.4 altérations des paysages et des caractéristiques naturelles ayant une importance culturelle ?	*Non*
4.5 l'utilisation des formes matérielles et/ou immatérielles (par exemple les pratiques, les connaissances traditionnelles) du patrimoine culturel à des fins commerciales ou autres ?	*Non*
Norme 5 : Déplacement et réinstallation	
Le projet est-il susceptible d'impliquer ou de conduire à :	
5.1 Déplacement physique temporaire ou permanent, total ou partiel (y compris les personnes qui n'ont pas de droits fonciers légalement reconnus) ?	*Non*
5.2 le déplacement économique (par exemple, la perte d'actifs ou d'accès aux ressources en raison de l'acquisition de terres ou de restrictions d'accès - même en l'absence de déplacement physique) ?	*Non*
5.3 risque d' expulsions forcées ?[10]	*Non*

[10] L'expulsion forcée est définie ici comme l'éloignement permanent ou temporaire, contre leur volonté, d'individus, de familles ou de communautés des logements et/ou des terres qu'ils occupent, sans que leur soient fournies des formes appropriées de protection juridique ou autre, et sans qu'ils puissent y avoir accès. Les expulsions forcées constituent des violations flagrantes d'une série de droits de l'homme internationalement reconnus.

5.4 incidences sur les régimes fonciers et/ou les droits de propriété communautaires/droits coutumiers sur les terres, les territoires et/ou les ressources, ou modifications de ces régimes ?	*Non*
Norme 6 : Peuples autochtones	
Le projet est-il susceptible d'impliquer ou de conduire à :	
6.1 zones où les populations autochtones sont présentes (y compris la zone d'influence du projet) ?	Non
6.2 activités situées sur des terres et territoires revendiqués par des peuples indigènes ?	*Non*
6.3 Impacts (positifs ou négatifs) sur les droits de l'homme, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des populations autochtones (que les populations autochtones possèdent ou non des titres légaux sur ces zones, que le projet soit situé à l'intérieur ou à l'extérieur des terres et territoires habités par les populations concernées, ou que les populations autochtones soient ou non reconnues comme telles par le pays en question) ? *Si la réponse à la question 6.3 est "oui", les incidences potentielles du risque sont considérées comme importantes et le projet est classé dans la catégorie "risque substantiel" ou "risque élevé".*	*Non*
6.4 l' absence de consultations culturellement appropriées menées dans le but d'obtenir le CLIP sur les questions susceptibles d'affecter les droits et les intérêts, les terres, les ressources, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés ?	*Non*
6.5 l' utilisation et/ou le développement commercial des ressources naturelles sur les terres et territoires revendiqués par les peuples autochtones ?	*Non*
6.6 l' expulsion forcée ou le déplacement physique ou économique, total ou partiel, des populations autochtones, y compris par des restrictions d'accès aux terres, aux territoires et aux ressources ? *Examiner et, le cas échéant, assurer la cohérence avec les réponses à la norme 5 ci-dessus.*	*Non*
6.7 des incidences négatives sur les priorités de développement des populations autochtones telles qu'elles les ont définies ?	*Non*
6.8 risques pour la survie physique et culturelle des peuples autochtones ?	*Non*
6.9 Impacts sur le patrimoine culturel des peuples autochtones, y compris par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles *?* *Prendre en compte et, le cas échéant, assurer la cohérence avec les réponses à la norme 4 ci-dessus.*	*Non*
Norme 7 : Travail et conditions de travail	
Le projet est-il susceptible d'impliquer ou de conduire à : (remarque : s'applique aux travailleurs du projet et de l'entrepreneur)	
7.1 des conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail et les engagements internationaux ?	*Non*
7.2 conditions de travail susceptibles de porter atteinte à la liberté d'association et de négociation collective ?	*Non*
7.3 l'utilisation du travail des enfants ?	*Non*
7.4 le recours au travail forcé ?	*Non*

7.5	conditions de travail discriminatoires et/ou absence d'égalité des chances ?	*Non*
7.6	risques pour la santé et la sécurité au travail dus à des dangers physiques, chimiques, biologiques et psychosociaux (y compris la violence et le harcèlement) tout au long du cycle de vie du projet ?	*Non*
Norme 8 : Prévention de la pollution et utilisation efficace des ressources		
Le projet est-il susceptible d'impliquer ou de conduire à :		
8.1 le	rejet de polluants dans l'environnement en raison de circonstances normales ou exceptionnelles pouvant avoir des effets néfastes aux niveaux local, régional et/ou transfrontalier ?	*Non*
8.2 la	production de déchets (dangereux et non dangereux) ?	*Non*
8.3 la	fabrication, le commerce, la libération et/ou l'utilisation de matières et/ou de produits chimiques dangereux ?	*Non*
8.4 l'	utilisation de produits chimiques ou de matériaux faisant l'objet d'interdictions ou d'éliminations progressives au niveau international ? *Par exemple, le DDT, les PCB et d'autres produits chimiques répertoriés dans des conventions internationales telles que le protocole de Montréal, la convention de Minamata, la convention de Bâle, la convention de Rotterdam et la convention de Stockholm.*	*Non*
8.5	l'application de pesticides susceptibles d'avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	*Non*
8.6	Consommation importante de matières premières, d'énergie et/ou d'eau ?	*Non*

Annexe 5 : Registre des risques du PNUD

Titre du projet : Premier et deuxième rapport biennal de transparence et cinquième communication nationale (1BTR + 5NC & 2BTR)	**Numéro de projet : 9652**	**Date : 31-Aug-23**

#	Événement	Cause	Incidence(s)	Catégorie et sous-catégorie de risque *(y compris l'appétit pour le risque)*	Impact, probabilité et niveau de risque *(voir annexe 3, matrice des risques)*	Risque Valable de/à	Propriétaire du risque *(personne responsable de la gestion du risque)*	Traitement du risque et responsable du traitement
1	Faible collaboration des structures techniques détenant les données	Faible implication des structures détentrices de données ou incapacité des structures à désigner les personnes appropriées pour fournir les données	Les données sont des éléments clés pour la qualité des analyses effectuées dans les NC et BTR. La collaboration des structures détenant ces données est essentielle pour leur collecte mais aussi pour la vérification de leur qualité (incertitudes). Le manque de collaboration de ces structures pourrait affecter la qualité des analyses et des scénarios des	3. OPÉRATIONNEL (3.5. Engagement des partenaires) - Appétence au risque du PNUD : EXPLORATOIRE À OUVERT	Probabilité : 3 - Moyennement probable Impact : 3 - Intermédiaire Niveau de risque : MODÉRÉ (équivaut à un appétit pour le risque de type EXPLORATOIRE)	De : 28-Aug-23 Jusqu'au 31-Dec-27	Projet MU	Implication directe des structures sectorielles dès le lancement du projet. MERF Le ministère en charge de l'environnement signera des conventions avec les structures techniques. MERF

#	Événement	Cause	Incidence(s)	Catégorie et sous-catégorie de risque *(y compris l'appétit pour le risque)*	Impact, probabilité et niveau de risque *(voir annexe 3, matrice des risques)*	Risque Valable de/à	Propriétaire du risque *(personne responsable de la gestion du risque)*	Traitement du risque et responsable du traitement
			propositions qui seront faites dans les 1BTR, 5NC&2BTR.					
2	Faible utilisation de modèles pour établir des scénarios	Faible capacité (expertise et nombre) des consultants nationaux à utiliser des modèles pour établir des scénarios	Études retardées et rapports nationaux de faible qualité	3. OPÉRATIONNEL (3.8. Capacités des partenaires) - Appétence au risque du PNUD : EXPLORATOIRE À OUVERT	Probabilité : 3 - Moyennement probable Impact : 3 - Intermédiaire Niveau de risque : MODÉRÉ (équivaut à un appétit pour le risque de type EXPLORATOIRE)	De : 31-Août-23 Jusqu'au 31-Dec-27	PMU	Établir un partenariat avec l'Institut de l'environnement de Stockholm pour former des experts nationaux aux modèles libres. MERF / PNUD CO Renforcer les capacités des experts nationaux dans l'utilisation de modèles pour l'élaboration de scénarios. PMU
3	Attaques violentes dues à des actes terroristes	Débordement de la crise sécuritaire au Sahel	Pas d'accès aux zones à haut risque et consultation limitée des acteurs de ces zones	1. SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL (1.6. Santé, sûreté et sécurité de la communauté) - PNUD Appétence pour le risque : CAUTIEUX	Probabilité : 3 - Moyennement probable Impact : 3 - Intermédiaire Niveau de risque : MODÉRÉ (équivaut à un appétit pour le	De : 31-Août-23 Jusqu'au 31-Dec-27	PMU	Le choix des périodes de consultation sera basé sur des critères de sécurité, avec un accent particulier sur la mise à jour des zones accessibles en fonction de l'état d'urgence sécuritaire adopté par le gouvernement. PMU

#	Événement	Cause	Incidence(s)	Catégorie et sous-catégorie de risque *(y compris l'appétit pour le risque)*	Impact, probabilité et niveau de risque *(voir annexe 3, matrice des risques)*	Risque Valable de/à	Propriétaire du risque *(personne responsable de la gestion du risque)*	Traitement du risque et responsable du traitement
					risque de type EXPLORATOIRE)			Le coordinateur du projet et le spécialiste technique seront régulièrement informés de la situation en matière de sécurité et soutiendront les efforts visant à respecter les mesures établies par l'UNDSS. PNUD CO

Annexe 6 : Aperçu des contrats de sous-traitance technique

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
Pour la gestion de projets		
Contrats locaux / nationaux		
Coordonnateur de projet et spécialiste technique Services contractuels - IP. *Tarif : 1 650 $/mois*	*36,5% de (48 mois sur 4 ans + 3,5 mois pour la fermeture)* *Total : 31 016*	**Tâches techniques (36,5%)** • Coordonner et assurer la qualité technique du produit final du projet : document du premier rapport biennal sur la transparence et de la cinquième communication nationale + deuxième rapport biennal sur la transparence. • Concevoir, coordonner et élaborer le plan d'action en matière d'égalité des sexes pour le projet. • Maintenir une communication adéquate avec les homologues du ministère de l'environnement et les autres parties prenantes concernées. • Coordonner et soutenir la préparation de la 5NC, y compris l'élaboration et l'examen des chapitres thématiques, la compilation et l'édition des documents : • Veille à ce que les activités du projet soient conformes aux orientations fournies par la CdP de la CCNUCC et contribuent à l'amélioration du processus d'établissement des rapports de la CCNUCC et des décisions relatives à l'article 13 de l'accord de Paris, au renforcement institutionnel et au renforcement des capacités en vue du réseau de transfert amélioré (ETF). • Suivi du processus de négociations internationales dans le cadre de la CCNUCC et des décisions respectives relatives à l'établissement de rapports par les parties non visées à l'annexe 1, les parties à l'accord de Paris, en relation avec le recueil de règles de Paris/le guide de bonnes pratiques. • Fournir des recommandations, des orientations stratégiques, des conseils techniques et une assistance pour les plans de travail et les activités du groupe de travail technique. • Participer et contribuer au partage des connaissances par le biais d'activités entre pairs et de réseaux régionaux/sous-régionaux, présenter des possibilités de reproduction dans d'autres pays, codifier les enseignements tirés, les bonnes pratiques et faciliter la diffusion par le biais de plateformes Sud-Sud et mondiales en cours, telles que la plateforme de coordination mondiale CBIT. • Réaliser un bilan des défis, des lacunes et des obstacles à la préparation du BTR1 afin d'identifier les domaines d'amélioration et d'alimenter le développement du 5NC+BTR2. • Collecter, traiter, mettre à jour et communiquer des informations sur les objectifs, les indicateurs, les points de référence, les périodes de mise en œuvre, le champ d'application et la couverture de la CDN, ainsi qu'un résumé structuré. • Formuler des recommandations sur la manière de renforcer les mécanismes de collecte continue des données relatives aux CDN, y compris les dispositions institutionnelles, juridiques et procédurales, en vue de l'évaluation continue, de la compilation et de la communication en temps voulu de la section relative aux CDN dans le cadre du RBT, ainsi que les mécanismes tenant compte des questions de genre en place pour suivre les progrès réalisés en matière de CDN.

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
		• Organiser des ateliers de consultation des parties prenantes et des activités de sensibilisation sur le suivi des CDN et les politiques et mesures d'atténuation du changement climatique. • Rendre compte des besoins identifiés en matière de soutien au renforcement des capacités, y compris en ce qui concerne les dispositions relatives à la flexibilité. • Préparer les termes de référence et les spécifications de travail pour les consultants techniques et assurer le suivi de ces derniers. • Appui technique à l'organisation de réunions bilatérales, d'ateliers de consultation et de validation et de sessions de formation. • Examiner les produits livrables et les rapports techniques et contribuer de manière substantielle à l'élaboration de produits de connaissance technique et d'autres produits livrables obtenus auprès de consultants et de contractants. • Suivre et contrôler l'avancement technique du projet à un niveau stratégique et assurer une performance adéquate du projet en termes de livraison des valeurs des indicateurs de progrès, en particulier ceux liés à la composante 1, conformément aux calendriers convenus.
Consultant en *communication* *Taux : 1 500 $/mois*	*27 mois / plus de 4 ans*	*Le spécialiste de la communication du projet, en collaboration avec l'équipe de gestion du projet et sous la supervision du coordinateur du projet et du spécialiste technique, sera responsable de la communication sur le projet.* *<u>Fonctions et responsabilités</u>* • *Préparer et mettre en œuvre le plan de communication du projet.* • *fournir des informations et des conseils techniques à l'équipe de coordination sur les orientations stratégiques en matière de communication.* • *Assurer l'identification, la co-création, le développement et la diffusion d'une large gamme de produits de communication numérique et en ligne pour les projets.* • *Recueillir des informations, analyser des données et communiquer les résultats et les réalisations du projet et des composantes thématiques dans des produits de communication.* • *Veiller à ce que toutes les informations relatives au projet soient clairement positionnées afin de fournir des informations éclairées, précises, intelligentes et analytiques aux différentes parties prenantes du projet.* • *Fournir des conseils et des orientations sur la rédaction de notes d'information, de termes de référence, de bulletins d'information et d'autres documents de communication afin de répondre aux besoins du PNUD/FEM et d'autres parties prenantes.* • *Participer aux événements du projet, le cas échéant, afin de contribuer à l'élaboration du contenu.* • *Gérer et développer, en coordination avec le responsable de la communication du bureau du PNUD, des pages de médias sociaux pour le projet.* • *Effectuer toute autre tâche qui lui est confiée, conformément aux objectifs du projet.* • *Concevez facilement des publicités imprimées, des brochures, des présentations, des graphiques pour les médias sociaux, en fournissant toutes les spécifications requises (couleurs, polices, papiers, tailles) aux imprimeurs, le cas échéant.*

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
		• *Assurer la cohésion des messages du projet et maintenir un excellent niveau de communication avec les parties prenantes et les partenaires du projet.*
Conseiller en exploitation/financier/assistant administratif *Taux : 807,17 $/mois*	*30% de (48 mois sur 4 ans + 3,5 mois pour la fermeture)* *Total : 12 471*	*Conseiller en exploitation/assistant administratif et financier* **Tâches techniques (30%)** *<u>Fonctions et responsabilités</u>* • *Soutenir l'analyse des services opérationnels des projets et aider l'équipe de coordination à traiter les exceptions.* • *Formuler des recommandations sur la manière d'être plus efficace, d'économiser de l'argent et de réduire les délais de mise en œuvre des activités.* • *Soutenir le coordinateur dans la gestion des demandes de mise à disposition de ressources financières du PNUD par le biais d'avances de fonds, de paiements directs ou de remboursements en utilisant le formulaire FACE, le formulaire ICE, etc.* • *Contrôler les ressources financières et la comptabilité afin de garantir l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers.* • *Préparer et soumettre des rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle.* • *Soutenir le coordinateur dans la planification des tâches afin d'accélérer l'accomplissement de ses responsabilités.* • *Collaborer avec l'équipe du PNUD pour obtenir des conseils sur l'amélioration du travail technique afin d'accélérer le déboursement des fonds et de fournir des justifications de qualité.* • *Mener la procédure de passation de marchés au niveau du projet afin de faciliter le recrutement de consultants et d'experts et la sélection de prestataires de services pour les réunions et les ateliers, en étroite collaboration avec l'équipe nationale chargée de la passation de marchés.* • *Aider le coordinateur à se conformer aux procédures et aux lignes directrices afin qu'il puisse mieux s'acquitter de ses tâches.* • *Alerter le coordinateur sur les points chauds afin d'éviter l'émergence de problèmes plus graves et proposer des solutions rentables.*
Expert international en matière d'égalité entre les hommes et les femmes pour soutenir l'analyse et l'intégration de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les RBT et		• *Analyser l'état actuel de l'intégration de la dimension de genre dans les politiques et cadres nationaux en matière de changement climatique afin d'identifier les lacunes et les possibilités d'amélioration.* • *Mener des recherches et recueillir des données sur les effets du changement climatique sur les différents groupes sociaux, afin d'éclairer les recommandations et les interventions politiques.* • *Fournir une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités aux gouvernements nationaux et aux autres parties prenantes afin qu'ils intègrent des considérations de genre dans leurs politiques et programmes de lutte contre le changement climatique.*

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
les CN, à raison de 800 $ par jour.		• *Élaborer des indicateurs et des cadres de suivi tenant compte de la dimension de genre afin de suivre les progrès et d'évaluer l'efficacité des efforts d'intégration de la dimension de genre dans les politiques et les programmes de lutte contre le changement climatique.* • *Plaider en faveur de l'égalité des sexes et de la justice sociale dans les processus d'élaboration des politiques relatives au changement climatique, notamment en s'engageant auprès des organisations de la société civile, des groupes de femmes et d'autres parties prenantes afin de s'assurer que leurs voix sont entendues et que leurs points de vue sont pris en compte.* • *Réaliser une analyse de genre pour comprendre les impacts du changement climatique spécifiques au genre, y compris les impacts différentiels sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons, et les possibilités de mesures et d'interventions d'adaptation tenant compte des spécificités de chaque sexe*. • *Identifier et analyser les cadres institutionnels et politiques qui ont un impact sur l'intégration de la dimension de genre dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, y compris les cadres juridiques, les mandats institutionnels et les processus de budgétisation*. • *Élaborer des plans et des stratégies d'adaptation tenant compte de la dimension de genre, y compris l'intégration des considérations de genre dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes d'adaptation*. • *Fournir une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités aux gouvernements nationaux et aux autres parties prenantes afin d'améliorer leur capacité à intégrer les considérations de genre dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation, notamment par l'élaboration d'outils, de documents d'orientation et de programmes de formation*. • *Contrôler et évaluer l'efficacité des mesures et des interventions d'adaptation tenant compte de la dimension de genre et fournir des conseils sur les moyens d'améliorer le processus d'intégration de la dimension de genre, sur la base du retour d'information et des leçons tirées de l'expérience*.
Consultant international pour soutenir les équipes d'experts des inventaires nationaux de GES (15 jours @ 750 USD/jour)		• *Examiner et analyser les communications nationales antérieures sur le changement climatique afin d'identifier les points forts, les faiblesses et les domaines à améliorer*. • *Soutenir les équipes nationales chargées de l'inventaire des GES afin de collecter et d'analyser des données de meilleure qualité et des informations pertinentes.* • *Examiner les données collectées et procéder à une analyse des lacunes afin d'identifier les domaines dans lesquels des données et des informations supplémentaires sont nécessaires pour soutenir l'élaboration de politiques et de stratégies efficaces en matière de climat*. • *Fournir un soutien technique aux équipes nationales afin d'améliorer leur capacité à collecter, analyser et interpréter les données sur le changement climatique*.

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
		• *Synthétiser et présenter des données et des informations de manière claire et accessible afin de soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes en matière de changement climatique*. • Soutenir les équipes nationales dans l'utilisation de guides de bonnes pratiques précis et d'autres outils pour les inventaires de gaz à effet de serre. • Conseiller les équipes nationales sur l'estimation des incertitudes
Consultant international pour soutenir le suivi des progrès de la CDN à différents niveaux (15 jours @ 750 USD/jour)		• *Réaliser une analyse complète de la politique climatique nationale et des objectifs de la CDN, y compris les contributions prévues en matière d'atténuation et d'adaptation, et identifier les domaines dans lesquels des améliorations peuvent être apportées pour renforcer l'efficacité et la transparence de la CDN.* • *Élaborer et mettre en œuvre un système complet de suivi et de notification des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la CDN, y compris la mise en place d'indicateurs appropriés, de mécanismes de collecte de données, de suivi et de notification.* • *Fournir une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités aux gouvernements nationaux afin d'améliorer leur capacité à collecter, rapporter et vérifier les données de suivi des CDN.* • *Développer et mettre en œuvre des processus d'assurance et de contrôle de la qualité afin de garantir l'exactitude et la fiabilité des données de suivi des NDC.* • *Fournir des conseils sur l'élaboration de politiques et de mesures visant à renforcer l'efficacité de la CDN et à garantir la réalisation des objectifs climatiques nationaux, sur la base des résultats de l'analyse de suivi de la CDN.*
Consultant international pour soutenir l'élaboration de scénarios et l'utilisation de modèles pour accéder aux impacts du CC (15 jours @ USD750/jour)		• *Soutenir les équipes nationales dans l'analyse des données utiles à l'élaboration de scénarios.* • *Soutenir les équipes nationales dans l'analyse et l'identification des dispositions institutionnelles qui permettront un partage efficace et durable des données.* • *Conseiller les équipes nationales sur les modèles les plus appropriés à choisir pour les scénarios climatiques.* • *Soutenir les équipes nationales dans l'utilisation des résultats des scénarios dans les études d'évaluation de la vulnérabilité sectorielle.* • *Examiner les études et guider les équipes nationales dans l'amélioration de la qualité des analyses.*
Consultant national pour soutenir l'examen des communications nationales précédentes et la collecte d'informations pertinentes sur les contextes institutionnels et opérationnels dans le pays (20 jours - 300 $/jour).		• *Examiner et analyser les communications nationales antérieures sur le changement climatique afin d'identifier les points forts, les faiblesses et les domaines à améliorer*. • *Collaborer avec les parties prenantes nationales, y compris les agences gouvernementales, les ONG et les institutions de recherche, afin de collecter et d'analyser les données sur les contextes institutionnels et opérationnels liés au changement climatique*. • *Réaliser une analyse des lacunes afin d'identifier les domaines dans lesquels des données et des informations supplémentaires sont nécessaires pour soutenir l'élaboration de politiques et de stratégies efficaces en matière de climat*. • *Fournir un soutien technique aux parties prenantes nationales afin d'améliorer leur capacité à collecter, analyser et interpréter les données sur le changement climatique*.

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
		Synthétiser et présenter des données et des informations de manière claire et accessible afin de soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes en matière de changement climatique.
Consultants nationaux pour mettre à jour les circonstances nationales et les contraintes liées aux lacunes (90 jours@ 300 USD/jour)		• *Recueillir et analyser des données et des informations générales sur le pays* • *Analyser les cadres de planification et la vision globale du pays, et mettre en évidence les liens avec le climat.* • *Analyser les différentes politiques sectorielles et montrer les interactions possibles avec les choix du pays en matière de lutte contre le changement climatique.* • *Rédiger les différentes parties de la composante "circonstances nationales*
Consultant national pour la compilation du rapport d'inventaire des GES (NIR) (85 jours @ 300 $/jour)		• *Coordonner le processus de compilation et d'examen des données provenant de diverses sources afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité du rapport d'inventaire des GES*. • *Veiller à ce que le rapport soit conforme aux normes et lignes directrices internationales relatives aux inventaires de GES et qu'il réponde aux exigences de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en matière d'établissement de rapports*. • *Superviser le processus de rédaction, y compris la rédaction et l'édition du rapport pour s'assurer qu'il est clair, concis et facilement compréhensible par un large éventail de publics*. • *Collaborer avec les parties prenantes nationales pour veiller à ce que le rapport d'inventaire des GES reflète les informations les plus récentes et les plus précises sur les émissions et les absorptions de GES dans le pays*. • *Fournir des conseils techniques et un soutien aux gouvernements nationaux afin d'améliorer leur capacité à élaborer et à communiquer des inventaires de GES, notamment par le biais du renforcement des capacités, de la formation et de l'assistance technique*. •
*Experts nationaux en matière d'inventaire des GES (5 experts * 5 secteurs/sous-secteurs*20 jours @300$/jour*)		• *Examiner et analyser les communications nationales antérieures sur le changement climatique afin d'identifier les points forts, les faiblesses et les domaines à améliorer*. • *Collaborer avec les parties prenantes nationales, y compris les agences gouvernementales, les ONG et les institutions de recherche, afin de collecter et d'analyser les données sur les contextes institutionnels et opérationnels liés au changement climatique*. • *Réaliser une analyse des lacunes afin d'identifier les domaines dans lesquels des données et des informations supplémentaires sont nécessaires pour soutenir l'élaboration de politiques et de stratégies efficaces en matière de climat*. • *Fournir un soutien technique aux parties prenantes nationales afin d'améliorer leur capacité à collecter, analyser et interpréter les données sur le changement climatique*. • *Synthétiser et présenter des données et des informations de manière claire et accessible afin de soutenir la prise de décision fondée sur des données probantes en matière de changement climatique*.

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
Expert national pour l'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (120 jours - $/300 jours)		• *Guider la collecte et l'analyse d'informations sur les politiques et mesures d'atténuation des GES au Togo.* • *Soutenir l'identification et la hiérarchisation des options d'atténuation dans les secteurs prioritaires : énergie, industrie, transport, logement, déchets, forêts, etc.* • *Identifier les mesures d'atténuation potentielles pour la mise à jour des CDN.* • *Analyser les politiques, stratégies et mesures d'atténuation des GES dans les secteurs clés.* • *Élaborer des scénarios d'émissions de GES, le scénario BAU et l'élaboration de nouveaux scénarios d'atténuation.* • *Sélectionner des méthodes d'atténuation, modéliser et proposer des scénarios pour 2030.* • *Piloter l'application du modèle pour la projection des émissions de GES avec le scénario BAU et d'autres scénarios d'atténuation possibles.* • *Évaluer les lacunes et les besoins pour atteindre les objectifs de la politique d'atténuation à l'horizon 2030.* •
Expert national en adaptation au changement climatique (135 jours - 400 $/jour)		• *Réaliser une évaluation complète des risques et des vulnérabilités climatiques auxquels le pays est confronté, y compris les impacts sociaux, économiques et environnementaux du changement climatique*. • *Identifier et hiérarchiser les mesures et interventions d'adaptation pour faire face aux risques climatiques identifiés, sur la base d'une analyse coût-bénéfice et en tenant compte du contexte local, des préférences des parties prenantes et des cadres institutionnels et politiques*. • *Élaborer et mettre en œuvre des plans et des stratégies d'adaptation aux niveaux national et infranational, en collaboration avec les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux*. • *Fournir une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités aux gouvernements nationaux afin d'améliorer leur capacité à élaborer et à mettre en œuvre des mesures et des interventions d'adaptation efficaces, notamment par l'élaboration d'outils, de documents d'orientation et de programmes de formation*. • *Contrôler et évaluer l'efficacité des mesures et des interventions d'adaptation et fournir des conseils sur les moyens d'améliorer le processus de planification et de mise en œuvre de l'adaptation, sur la base du retour d'information et des enseignements tirés*.
Consultant national spécialisé dans la gestion des connaissances (30 jours - 300 $/jour)		• *Réaliser une évaluation des besoins afin d'identifier les lacunes et les besoins en matière de gestion des connaissances au sein de l'organisation ou du projet*. • *Élaborer et mettre en œuvre une stratégie et un plan de gestion des connaissances, y compris des processus et des outils pour la saisie, le stockage, le partage et la diffusion des connaissances et des informations*. • *Identifier et développer un système de gestion des connaissances, y compris des bases de données, des référentiels de connaissances et d'autres plateformes de partage des connaissances*. • *Fournir des conseils et des formations sur les pratiques de gestion des connaissances, y compris le partage des connaissances, la collaboration et la gestion de l'information, afin de renforcer les capacités du personnel et des parties prenantes*.

Consultant	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
		• *Contrôler et évaluer l'efficacité du système et des processus de gestion des connaissances et fournir des conseils sur les moyens d'améliorer le système et les pratiques, sur la base du retour d'information et des enseignements tirés*.
Expert national pour la compilation du 1er/2ème rapport BTR et 4NC (75 jours @$300/jour)		• *Examiner les circonstances et le contexte nationaux, y compris les politiques, programmes et initiatives pertinents liés au changement climatique et aux émissions de gaz à effet de serre (GES)*. • *Collecter et analyser des données et des informations pertinentes sur les émissions de GES, les mesures d'atténuation et d'adaptation, et d'autres initiatives liées au changement climatique dans le pays*. • *Préparer et expurger les premier et deuxième rapports biennaux actualisés (BTR) et la quatrième communication nationale (4NC), conformément aux lignes directrices et aux exigences de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en matière d'établissement de rapports*. • la *coordination avec les parties prenantes nationales, y compris les représentants du gouvernement, les organisations de la société civile et les autres parties prenantes concernées, afin de garantir l'exactitude et l'exhaustivité du rapport.* • *Fournir une assistance technique et un soutien au renforcement des capacités aux gouvernements nationaux afin d'améliorer leur capacité à collecter, rapporter et vérifier les inventaires de GES et d'autres données liées au climat, notamment par l'élaboration de modèles, de documents d'orientation et de programmes de formation*.

Annexe 7 : Plan d'engagement des parties prenantes

Un engagement effectif des principales parties prenantes a été réalisé pendant la préparation du projet et est envisagé pendant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation afin de renforcer l'appropriation des processus de CN et de BTR et de rendre ces rapports plus réactifs aux besoins nationaux. La proposition de projet vise à renforcer la participation des parties prenantes afin qu'elles participent collectivement à la résolution des problèmes et des défis liés au changement climatique en ce qui concerne l'identification et la hiérarchisation des données d'activité, des options et des indicateurs d'atténuation et d'adaptation, ainsi que le soutien et le renforcement des capacités. Les parties prenantes du projet devraient provenir d'un large éventail de milieux, y compris les ministères et agences de tutelle, les communautés locales, les autorités locales et les ONG, les médias, les instituts de recherche, le secteur privé et les organisations internationales, avec un accent particulier sur les secteurs connexes.

Les organisations et ministères concernés, tels que le ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural, le ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale, le ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins de santé, le ministère des mines et de l'énergie, le ministère des transports routiers, aériens et ferroviaires, le ministère de l'économie et des finances, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, le ministère de la planification et de la coopération, Le ministère de la communication et des médias, le ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection du littoral, le ministère de l'eau et de l'hydraulique villageoise et le ministère d'exécution (ministère de l'environnement et des ressources forestières) ainsi que ses départements concernés jouent un rôle clé en tant que partenaires stratégiques dans l'élaboration de mesures d'adaptation et d'atténuation, y compris la fourniture de données et l'élaboration de scénarios.

Ces organisations et ministères participeront au renforcement des capacités et des activités d'identification, de préparation et d'exécution des mesures d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs économiques clés. Les institutions publiques de recherche telles que l'Institut Togolais de la Recherche Agronomique (ITRA), l'Institut de Conseils et d'Appui Techniques (ICAT), et les Universités de Lomé et de Kara, tout en contribuant à la fourniture de données, joueront également le rôle de fournir une expertise nationale de haute qualité à travers leurs départements respectifs pour les inventaires de gaz à effet de serre, l'élaboration de scénarios et le développement de politiques et de mesures d'adaptation et d'atténuation.

La société civile et le secteur privé participeront principalement par l'intermédiaire du Comité national sur le changement climatique, de ses sous-comités et d'autres comités consultatifs techniques liés au changement climatique, qui serviront d'organe consultatif pour la Direction de l'environnement dans la prise de décision nationale et intersectorielle et émettront des recommandations à l'intention du gouvernement du Togo et de l'entité chargée de l'exécution du projet. De même, les institutions nationales et les organisations de la société civile participeront également aux activités de renforcement des capacités. Sont représentés dans les différents comités consultatifs (selon leur domaine d'action) le secteur privé, le monde académique et les représentants des organisations non gouvernementales, des producteurs agricoles, des collectivités locales et des syndicats professionnels.

L'approche du projet en matière d'implication et de participation des parties prenantes au cours de la mise en œuvre du projet repose sur les principes décrits ci-dessous :

- **Ajouter de la valeur :** Être un moyen essentiel d'ajouter de la valeur au projet.
- **Inclusivité :** Inclure toutes les parties prenantes concernées
- **Accessibilité et accès :** Être accessible et promouvoir l'accès au processus
- **Transparence :** Le projet est fondé sur la transparence et l'accès équitable à l'information ; les principales dispositions des plans et des résultats du projet seront publiées dans les médias locaux.
- **L'équité :** Veiller à ce que toutes les parties prenantes soient traitées de manière équitable et impartiale.
- **Responsabilité** : Se fonder sur l'engagement de toutes les parties prenantes à rendre des comptes.
- **Constructive :** Cherche à gérer les conflits et à promouvoir l'intérêt public

- **Redresser :** Chercher à remédier à l'iniquité et à l'injustice
- **Renforcer les capacités** : Chercher à développer les capacités de toutes les parties prenantes
- **Basé sur les besoins** : Se fonder sur les besoins de toutes les parties prenantes
- **Flexibilité** : Être conçu et mis en œuvre de manière flexible
- **Rationnelle et coordonnée** : Être planifié et coordonné de manière rationnelle et non pas ad hoc.
- **L'excellence :** Faire l'objet d'une réflexion et d'une amélioration permanentes

La conception du projet intègre plusieurs caractéristiques visant à garantir une participation continue et efficace des parties prenantes à la mise en œuvre du projet. Les mécanismes visant à faciliter l'implication et la participation active des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du projet comprendront plusieurs éléments différents :

- Atelier de lancement du projet pour sensibiliser les parties prenantes au début de la mise en œuvre du projet.

Le projet sera lancé par un atelier multipartite. Cet atelier sera l'occasion de fournir à toutes les parties prenantes, y compris les représentants des groupes de femmes et des communautés locales, les informations les plus récentes sur le projet et son plan de travail. Il permettra également de jeter les bases d'une consultation ultérieure au moment où la mise en œuvre du projet débutera, par le biais d'un plan d'engagement des parties prenantes actualisé. L'atelier de lancement abordera un certain nombre de questions clés, notamment en aidant tous les partenaires à comprendre pleinement le projet et à se l'approprier, en détaillant les rôles, les services de soutien et les responsabilités complémentaires des principales parties prenantes du projet. L'atelier sera également l'occasion d'examiner le budget du projet, de finaliser le premier plan de travail annuel, d'examiner et d'approuver les indicateurs, les objectifs et leurs moyens de vérification, et de revérifier les hypothèses et les risques, de fournir un aperçu détaillé des exigences en matière de rapports, de suivi et d'évaluation (S&E), et de planifier et de programmer les réunions du comité de pilotage relatives au projet. Une approche participative sera adoptée pour faciliter l'implication continue des parties prenantes locales, y compris les membres vulnérables et marginalisés de la communauté (dont les femmes) et les jeunes.

- Autres ateliers et initiatives de consultation

La participation des parties prenantes aux activités du projet, telles qu'elles ont été définies lors de l'atelier de lancement, se fera par le biais de consultations organisées au nom du projet, de la participation à des ateliers techniques et de validation, de la collecte et de la validation de données, etc.

Annexe 8 : Analyse de genre et plan d'action pour l'égalité entre les hommes et les femmes

L'analyse de genre et le plan d'action (GAAP) doivent être finalisés pendant la phase de démarrage du projet et inclus dans le rapport de démarrage.

Annexe 9 : Plan de passation de marchés

Titre de l'action de passation de marché	S'agit-il d'un amendement ?	Type d'action de passation de marchés	Catégorie de marchés publics	Nombre d'unités requises (si marchandises)	Période/date cible pour TOR/SoW/Specs	Début du contrat prévu/objectif Date de la commande PO	Nombre de jours ouvrables	Durée estimée du contrat	Jours, semaines, mois, années)	Valeur estimée du contrat (en USD)
1 consultation pour l'élaboration de l'analyse et du plan d'action en matière d'égalité entre les femmes et les hommes	Non	Contrat individuel	Consultants individuels National		Premier trimestre	Deuxième trimestre		3 mois		$10,000
Ateliers de démarrage, ateliers de formation, ateliers de validation et réunions de lancement, examens périodiques, réunions du comité de pilotage	Non	Services	Hôtel - Hébergement, accueil d'événements, y compris la restauration		Premier trimestre	Premier trimestre	11	12 mois	12 mois	$24,000
1 consultation pour la mise à jour des circonstances nationales	Non	Contrat individuel	Consultants individuels National		Premier trimestre	Premier trimestre		4 mois	4 mois	$10,000
3 ordinateurs portables et logiciels + 1 imprimante, Photocopie pour la coordination du projet	Non	Biens	Équipements TIC	4	Premier trimestre	Premier trimestre		6 mois	6 mois	$12,000
1 service de conseil pour suivre la mise en œuvre de la CDN	Non	Contrat individuel	Consultants individuels National		Premier trimestre	Deuxième trimestre		3 mois	3 mois	$10,000
1 consultant pour collecter des données sur le système MRV	Non	Contrat individuel	Consultants individuels National		Premier trimestre	Deuxième trimestre		3 mois	3 mois	$6,000
1 Consultation pour l'élaboration de scénarios	Non	Contrat individuel	Consultants individuels National		Premier trimestre	Deuxième trimestre		3 mois	3 mois	$10,000
Coûts de stockage du matériel, de communication	Non	Biens	Fournitures de bureau		Premier trimestre	Premier trimestre		1 mois	1 mois	$3,500
Coûts de stockage du matériel, de colis, de communication, de transport, de messagerie, d'assurance, etc.	Non	Biens	Fournitures de bureau		Troisième trimestre	Troisième trimestre				$ 3,500
Expert international en matière de genre pour soutenir l'analyse et l'intégration de la dimension de genre dans les RBT et les CN	Non	Contrat individuel	Contrat individuel international		Premier trimestre	Deuxième trimestre	25	1 mois	1 mois	20,000
Un consultant international pour soutenir les équipes d'experts des inventaires nationaux de gaz à effet de serre	Non	Contrat individuel	Contrat individuel international		Premier trimestre	Deuxième trimestre	15	1 mois	1 mois	11,250
Un consultant international pour aider à suivre les progrès de la CDN à différents niveaux	Non	Contrat individuel	Contrat individuel international		Premier trimestre	Deuxième trimestre	15	1 mois	1 mois	11,250
Consultant international pour soutenir l'élaboration de scénarios et l'utilisation de modèles pour évaluer l'impact des changements climatiques	Non	Contrat individuel	Contrat individuel international		Premier trimestre	Deuxième trimestre	15	1 mois	1 mois	11,250

Consultant international pour aider le consultant national à intégrer les recommandations faites sur le 1BTR en ce qui concerne les circonstances nationales, le genre, les lacunes pour améliorer le 2BTR et le NC.	Non	Contrat individuel	Contrat individuel international		Troisième trimestre	Troisième trimestre	20	1 mois	1 mois	15,000
Un consultant international pour soutenir les équipes d'experts des inventaires nationaux de gaz à effet de serre	Non	Contrat individuel	Contrat individuel international		Troisième trimestre	Troisième trimestre	15	1 mois	1 mois	11,250
Un consultant international pour aider à suivre les progrès de la CDN à différents niveaux	Non	Contrat individuel	Contrat individuel international		Troisième trimestre	Troisième trimestre	15	1 mois	1 mois	10,000
Consultant international pour soutenir l'élaboration de scénarios et l'utilisation de modèles pour évaluer l'impact des changements climatiques	Non	Contrat individuel	Contrat individuel international		Troisième trimestre	Troisième trimestre	15	1 mois	1 mois	11,250

Annexe 10 : Approbation du directeur général du FEM

M.Sc. Carlos Manuel Rodríguez
CEO and Chairperson

May 9, 2024

Ms. Nancy Bennet
GEF Executive Coordinator
United Nations Development Programme (UNDP)
New York, US

Dear Ms. Bennet,

I am pleased to inform you that I have approved Enabling Activity detailed below:

Decision Sought:	CEO Approval of Enabling Activity
GEFSEC ID:	11649
Agency:	UNDP
Agency ID:	9652
Focal Area:	Climate Change
Project Type:	Enabling Activity
Country:	Togo
Name of Project:	First and Second Biennial Transparency Report and Fifth National Communication (1BTR + 5NC & 2BTR)
GEF Project Financing:	$1,233,000
Agency Fee:	$117,135
Funding Source:	GEF Trust Fund

Break-down of Agency Fee			
Agency	Trust Fund	100% to be committed at CEO Approval (US$)	Total (US$)
UNDP	GEFTF	117,135	117,135

This approval is based on the understanding that the enabling activity is in conformity with GEF focal area strategies and in line with GEF policies and procedures.

Sincerely,

M.Sc. Carlos Manuel Rodriguez
Chief Executive Officer and Chairperson

Copy to: Operational Focal Point, GEF Agencies, Trustee

1818 H Street, NW • Washington, DC 20433 • USA
Tel: +1 (202) 473 3202 - Fax: +1 (202) 522 3240
E-mail: gefceo@thegef.org
www.thegef.org

Annexe 11 : Mandat du conseil et de l'équipe de projet

Les termes de référence standard du comité de projet peuvent être consultés ici **: (**Termes de référence standard du PNUD pour un comité de projet de développement ou un comité de pilotage de projet | Programme des Nations Unies pour le développement

Mandat de l'équipe de projet :

Membre de l'équipe	**Temps d'entrée**	**Tâches, entrées et sorties**
Pour la gestion de projets		
Coordinateur de projet et spécialiste technique *Tarif : 1 650 $/mois*	*63,5% de (48 mois/ sur 4 ans + 3,5 mois pour la clôture du projet)* *Total : 53 959*	*Le coordinateur du projet et le spécialiste technique seront responsables de la gestion globale du projet, y compris de la mobilisation de tous les intrants du projet, de la supervision du personnel du projet, des consultants et des sous-traitants.* *Tâches de gestion 63,5* *Fonctions et responsabilités* • *Gérer la conduite générale du projet.* • *Planifier les activités du projet et suivre les progrès réalisés par rapport au plan de travail approuvé.* • *Exécuter les activités en gérant le personnel, les biens et services, la formation et les subventions de faible valeur, notamment en rédigeant les termes de référence et les spécifications de travail, et en supervisant le travail de tous les contractants.* • *Contrôler les événements comme prévu dans le plan de contrôle du projet et mettre à jour le plan si nécessaire.* • *Apporter son soutien à la réalisation des évaluations requises par le PNUD, des vérifications ponctuelles et des audits.* • *Gérer les demandes de mise à disposition de ressources financières du PNUD par le biais d'avances de fonds, de paiements directs ou de remboursements à l'aide du formulaire FACE.* • *Contrôler les ressources financières et la comptabilité afin de garantir l'exactitude et la fiabilité des rapports financiers.* • *Contrôler l'avancement des travaux, repérer les écarts par rapport au plan et corriger le tir si nécessaire, dans le respect des tolérances convenues par le conseil d'administration du projet, afin d'atteindre les résultats escomptés.* • *Veiller à ce que les changements soient contrôlés et les problèmes traités.* • *Rendre compte régulièrement de l'état d'avancement du projet au conseil d'administration, comme convenu avec ce dernier, y compris des mesures visant à relever les défis et à saisir les opportunités.* • *Préparer et soumettre des rapports financiers au PNUD sur une base trimestrielle.* • *Gérer et surveiller les risques du projet - y compris les risques sociaux et environnementaux - initialement identifiés et soumettre les nouveaux risques au comité de projet pour examen et décision sur les actions possibles si nécessaire ; mettre à jour l'état de ces risques en tenant à jour le registre des risques du projet ;* • *Tirer les leçons de la mise en œuvre du projet.*

Membre de l'équipe	Temps d'entrée	Tâches, entrées et sorties
		• *Préparer les révisions du plan de travail pluriannuel, le cas échéant, ainsi que les plans annuels et trimestriels si nécessaire.* • *Préparer le rapport initial au plus tard un mois après l'atelier initial.* • *Veiller à ce que les indicateurs inclus dans le cadre de résultats du projet fassent l'objet d'un suivi annuel avant la date limite de soumission du rapport d'activité du FEM, de manière à ce que les progrès réalisés puissent être signalés dans ce rapport.* • *Préparer le rapport d'évaluation du FEM ;* • *Évaluer les modifications majeures et mineures du projet dans le cadre des paramètres définis par le PNUD-FEM ;* • *Contrôler les plans de mise en œuvre, y compris le plan d'action en matière d'égalité des sexes, le plan d'engagement des parties prenantes et tout plan de gestion environnementale et sociale ;* • *Contrôler et suivre les progrès réalisés par rapport aux indicateurs de base du FEM.* • *Soutenir le processus d'examen à mi-parcours et d'évaluation finale.*
Conseiller en exploitation/Finance et administration. Assistant(e) Taux 807,17 $/mois	*48 mois/ sur 4 ans + 3,5 mois pour la clôture du projet* *Total : 29 098*	*<u>Tâches de gestion (70%)</u>* *<u>Fonctions et responsabilités</u>* • *Tenir les registres des fonds et des dépenses du projet et veiller à ce que tous les documents financiers liés au projet soient bien conservés et facilement accessibles à la demande du coordinateur du projet et du spécialiste technique ;* • *Examiner les dépenses du projet et s'assurer que les fonds du projet sont utilisés conformément au document de projet et aux règles et procédures financières du gouvernement indien ;* • *Valider et certifier les formulaires FACE avant de les soumettre au PNUD ;* • *Fournir les informations financières nécessaires, le cas échéant, pour les décisions de gestion du projet ;* • *Fournir les informations financières nécessaires lors des audits de projets ;* • *Examiner les budgets annuels et les rapports de dépenses des projets, et informer le coordinateur du projet et le spécialiste technique en cas de divergences ou de problèmes ;* • *Consolider les rapports d'avancement financiers soumis par les parties responsables de la mise en œuvre des activités du projet ;* • *Assurer la liaison et le suivi avec les parties responsables de la mise en œuvre des activités du projet pour les questions liées aux fonds du projet et aux rapports d'avancement financiers.*

Annexe 12 : Indicateurs de base du FEM

Indicateurs de base du projet		Prévu au PIF
1	**Zones terrestres protégées** créées ou faisant l'objet d'une gestion améliorée pour la conservation et l'utilisation durable (Hectares)	s/o
2	**Zones marines protégées** créées ou mieux gérées à des fins de conservation et d'utilisation durable (Hectares)	s/o
3	Superficie des **terres restaurées (**Hectares)	s/o
4	Superficie des **paysages faisant l'objet de pratiques améliorées** (à l'exclusion des zones protégées) (Hectares)	s/o
5	Superficie de **l'habitat marin faisant l'objet de pratiques améliorées** (à l'exclusion des zones protégées) (Hectares)	s/o
6	**Réduction des émissions de gaz à effet de serre** (tonnes de CO2e)	s/o
7	**Nombre d'écosystèmes d'eau partagée** (douce ou marine) faisant l'objet d'une gestion coopérative nouvelle ou améliorée	s/o
8	**Les pêcheries marines** surexploitées à l'échelle mondiale sont ramenées à des niveaux plus durables (tonnes métriques)	s/o
9	**Réduction**, élimination/destruction, suppression progressive, **élimination** et évitement des **produits chimiques d'intérêt mondial** et de leurs déchets dans l'environnement et dans les processus, matériaux et produits (tonnes métriques de produits chimiques toxiques réduites)	s/o
10	Réduction, évitement des émissions de **POP dans l'air à** partir de sources ponctuelles et diffuses (grammes d'équivalent toxique Gteq)	s/o
11	Nombre de **bénéficiaires directs ventilés par sexe** en tant que co-bénéfice de l'investissement du FEM	3000 (1500 femmes)

Annexe 13 : Taxonomie du FEM

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
☒ **Modèles d'influence**			
	☒ **Transformer l'environnement politique et réglementaire**		
	☒ **Renforcer la capacité institutionnelle et la prise de décision**		
	☒ **Convoquer des alliances multipartites**		
	☐ **Démontrer des approches innovantes**		
	☐ **Déployer des instruments financiers innovants**		
☒ **Parties prenantes**			
	☐ **Peuples autochtones**		
	☒ **Secteur privé**		
		☐ Intermédiaires financiers et facilitateurs de marché	
		☒ Grandes entreprises	
		☒ PME	
		☐ Particuliers/Entrepreneurs	
		☐ Pilote non subventionné	
		☐ Projet Reflow	
	☐ **Bénéficiaires**		
	☐ **Communautés locales**		
	☒ **Société civile**		
		☒ Organisation communautaire	
		☒ Organisation non gouvernementale	
		☒ Académie	
		☐ Syndicats et unions de travailleurs	
	☒ **Type d'engagement**		
		☒ Diffusion de l'information	
		☒ Partenariat	
		☒ Consultation	
		☒ La participation	
	☒ **Communications**		
		☒ Sensibilisation	
		☐ L'éducation	
		☐ Campagnes publiques	
		☐ Changement de comportement	
☒ **Capacité, connaissance et recherche**			
	☐ **Activités d'habilitation**		
	☒ **Développement des capacités**		
	☒ **Production et échange de connaissances**		
	☒ **Recherche ciblée**		
	☐ **Apprentissage**		

		☐Théorie du changement	
		☐Gestion adaptative	
		☐Indicateurs pour mesurer le changement	
	☐**L'innovation**		
	☒**Connaissance et apprentissage**		
		☐Gestion des connaissances	
		☐L'innovation	
		☒Développement des capacités	
		☐Apprentissage	
	☒**Plan d'engagement des parties prenantes**		
☒**Égalité entre les hommes et les femmes**			
	☒**Intégration de la dimension de genre**		
		☒Bénéficiaires	
		☐Groupes de femmes	
		☒Indicateurs ventilés par sexe	
		☐Indicateurs sensibles au genre	
	☐**Domaines de résultats en matière d'égalité entre les hommes et les femmes**		
		☐Accès et contrôle des ressources naturelles	
		☐Participation et leadership	
		☐Accès aux prestations et services	
		☐Développement des capacités	
		☐Sensibilisation	
		☐Génération de connaissances	
☐**Domaines d'intervention/thème**			
	☐**Programmes intégrés**		
		☐Chaînes d'approvisionnement en produits de base (Good Growth Partnership)	
			☐Production durable de produits de base
			☐Approvisionnement sans déforestation
			☐Outils de sélection financière
			☐Forêts à haute valeur de conservation
			☐Forêts à forte teneur en carbone
			☐Chaîne d'approvisionnement en soja
			☐Chaîne d'approvisionnement du palmier à huile
			☐Chaîne d'approvisionnement en viande bovine
			☐Petits exploitants agricoles
			☐Gestion adaptative
		☐Sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne	
			☐Résilience (climat et chocs)

			☐Systèmes de production durables
			☐Agroécosystèmes
			☐Santé des terres et des sols
			☐Agriculture diversifiée
			☐Gestion intégrée des terres et des eaux
			☐Petites exploitations agricoles
			☐Petites et moyennes entreprises
			☐Diversité génétique des cultures
			☐Chaînes de valeur alimentaires
			☐Dimensions du genre
			☐Plates-formes multipartites
		☐Systèmes alimentaires, utilisation et restauration des sols	
			☐Systèmes alimentaires durables
			☐Restauration des paysages
			☐Production durable de produits de base
			☐Aménagement du territoire
			☐Paysages intégrés
			☐Chaînes de valeur alimentaires
			☐Approvisionnement sans déforestation
			☐Petits exploitants agricoles
		☐Villes durables	
			☐Planification urbaine intégrée
			☐Cadre de durabilité urbaine
			☐Transport et mobilité
			☐Bâtiments
			☐Gestion des déchets municipaux
			☐Espace vert
			☐Biodiversité urbaine
			☐Systèmes alimentaires urbains
			☐Efficacité énergétique
			☐Financement des municipalités
			☐Plate-forme mondiale pour des villes durables
			☐Résilience urbaine
	☐**Biodiversité**		
		☐Zones et paysages protégés	
			☐Zones terrestres protégées
			☐Zones côtières et marines protégées
			☐Paysages productifs
			☐Paysages marins productifs
			☐Gestion communautaire des ressources naturelles
		☐L'intégration	
			☐Industries extractives (pétrole, gaz, mines)
			☐Foresterie (y compris HCVF et REDD+)
			☐Tourisme

			☐Agriculture et agrobiodiversité
			☐Pêche
			☐Infrastructure
			☐Certification (normes nationales)
			☐Certification (normes internationales)
		☐Espèces	
			☐Commerce illégal d'espèces sauvages
			☐Espèces menacées
			☐La faune et la flore sauvages au service du développement durable
			☐Parents sauvages des cultures
			☐Ressources phytogénétiques
			☐Ressources génétiques animales
			☐Bétail Parents sauvages
			☐Espèces exotiques envahissantes (EEE)
		☐Biomes	
			☐Mangroves
			☐Récifs coralliens
			☐Herbes de mer
			☐Zones humides
			☐Rivières
			☐Lacs
			☐Forêts tropicales humides
			☐Forêts tropicales sèches
			☐Forêts tempérées
			☐Prairies
			☐Paramo
			☐Désert
		☐Finances et comptabilité	
			☐Paiement pour les services écosystémiques
			☐Évaluation et comptabilisation du capital naturel
			☐Fonds fiduciaire pour la conservation
			☐Financement de la conservation
		☐Protocole additionnel à la CDB	
			☐Biosécurité
			☐Accès aux ressources génétiques Partage des avantages
	☐**Forêts**		
		☐Restauration des forêts et des paysages	
			☐REDD/REDD+
		☐Forêt	
			☐Amazon
			☐Congo
			☐Zones arides
	☐**Dégradation des sols**		
		☐Gestion durable des terres	

			☐Restauration et réhabilitation des terres dégradées
			☐L'approche écosystémique
			☐Approche intégrée et intersectorielle
			☐GRN communautaire
			☐Moyens de subsistance durables
			☐Activités génératrices de revenus
			☐Agriculture durable
			☐Gestion durable des pâturages
			☐Gestion durable des forêts et des espaces boisés
			☐Amélioration des techniques de gestion des sols et de l'eau
			☐Gestion durable des incendies
			☐Atténuation de la sécheresse/alerte précoce
		☐Neutralité de la dégradation des sols	
			☐Productivité des terres
			☐Couverture terrestre et changement de couverture terrestre
			☐Stocks de carbone en surface ou en sous-sol
		☐Sécurité alimentaire	
	☐**Eaux internationales**		
		☐Navire	
		☐Littoral	
		☐Eau douce	
			☐Aquifère
			☐Bassin hydrographique
			☐Bassin lacustre
		☐Apprentissage	
		☐Pêche	
		☐Substances toxiques persistantes	
		☐PEID : Petits États insulaires en développement	
		☐Recherche ciblée	
		☐Pollution	
			☐Substances toxiques persistantes
			☐Plastiques
			☐Pollution par les nutriments provenant de tous les secteurs, à l'exception des eaux usées
			☐Pollution par les nutriments provenant des eaux usées
		☐Analyse diagnostique transfrontalière et préparation du plan d'action stratégique	
		☐Mise en œuvre du plan d'action stratégique	
		☐Domaines ne relevant pas de la compétence nationale	
		☐Grands écosystèmes marins	
		☐Secteur privé	
		☐Aquaculture	
		☐Zone marine protégée	

		☐Biomes	
			☐Mangrove
			☐Récifs coralliens
			☐Herbes marines
			☐Écosystèmes polaires
			☐Zones humides artificielles
	☐**Produits chimiques et déchets**		
		☐Mercure	
		☐Exploitation artisanale et à grande échelle de l'or	
		☐Centrales électriques au charbon	
		☐Chaudières industrielles au charbon	
		☐Ciment	
		☐Production de métaux non ferreux	
		☐Ozone	
		☐Polluants organiques persistants	
		☐Polluants organiques persistants non intentionnels	
		☐Gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets	
		☐Gestion des déchets	
			☐Gestion des déchets dangereux
			☐Déchets industriels
			☐Déchets électroniques
		☐Émissions	
		☐Élimination	
		☐Nouveaux polluants organiques persistants	
		☐Biphényles polychlorés	
		☐Plastiques	
		☐L'éco-efficacité	
		☐Pesticides	
		☐DDT - Gestion des vecteurs	
		☐DDT - Autres	
		☐Émissions industrielles	
		☐Brûlage à l'air libre	
		☐Meilleure technologie disponible / Meilleures pratiques environnementales	
		☐Chimie verte	
	☒**Changement climatique**		
		☒Adaptation au changement climatique	
			☐Financement de la lutte contre le changement climatique
			☐Pays les moins avancés
			☐Petits États insulaires en développement
			☐Gestion des risques de catastrophes
			☐L'élévation du niveau de la mer
			☐Résilience climatique
			☐Informations sur le climat

			☐Adaptation basée sur les écosystèmes
			☐Adaptation Transfert de technologie
			☒Programme d'action national d'adaptation
			☐Plan national d'adaptation
			☒Intégration de l'adaptation
			☐Secteur privé
			☐L'innovation
			☐Complémentarité
			☐Adaptation au niveau communautaire
			☐Moyens de subsistance
		☒Atténuation du changement climatique	
			☐Agriculture, sylviculture et autres utilisations du sol
			☐Efficacité énergétique
			☐Systèmes urbains et transports durables
			☐Transfert de technologie
			☐Énergies renouvelables
			☐Financement
			☒Activités d'habilitation
		☐Transfert de technologie	
			☐Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologies
			☐Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN)
			☐Technologie endogène
			☐Évaluation des besoins technologiques
			☐Adaptation Transfert de technologie
		☒Cadre des Nations unies sur le changement climatique	☒Contribution déterminée au niveau national
	☒ **Marqueurs de Rio**		
		☒Accord de Paris	
		☒Objectifs de développement durable	
		☐Atténuation du changement climatique 0	
		☐Atténuation du changement climatique 1	
		☐Atténuation du changement climatique 2	
		☐Adaptation au changement climatique 0	
		☐Adaptation au changement climatique 1	
		☐Adaptation au changement climatique 2	

Annexe 14 : Résultats de l'outil d'évaluation des capacités des partenaires (PACT) et de la micro-évaluation HACT

Le PCAT et le HACT sont joints séparément

Annexe 15 : Rapport d'assurance qualité du projet du PNUD

À compléter dans le système de planification d'entreprise en ligne du PNUD. Lien à ajouter.

Annexe 16 : Rapport de fin de projet (modèle)

Rapport de fin de projet (NC/BTR)

Les plans de suivi et d'évaluation des activités favorables au changement climatique pour la préparation des **communications nationales sur le changement climatique et/ou des rapports de transparence bisannuels** ne nécessitent pas la production et la publication de rapports d'évaluation finale.

Par conséquent, un certain nombre d'objectifs visés par ces exercices terminaux ne sont pas entièrement pris en compte :

- La promotion de la responsabilité et de la transparence, ainsi que l'évaluation et la divulgation de l'étendue des réalisations du projet ;
- Une synthèse des enseignements qui peuvent contribuer à améliorer la sélection, la conception et la mise en œuvre des futures activités du PNUD financées par le FEM ;
- la fourniture d'un retour d'information sur les questions récurrentes dans l'ensemble du portefeuille, sur l'attention requise et sur les améliorations apportées aux questions précédemment identifiées ; et
- La contribution aux bases de données du Bureau de l'évaluation du FEM pour l'agrégation, l'analyse et l'établissement de rapports sur l'efficacité des opérations du FEM dans la réalisation d'avantages environnementaux mondiaux et sur la qualité du suivi et de l'évaluation dans l'ensemble du système du FEM.

L'objectif de ce rapport final n'est pas de proposer une alternative abrégée au rapport d'évaluation finale. Il a plutôt pour but de rassembler des détails intéressants sur le processus de préparation du rapport obligatoire dans le cadre de la CCNUCC, qui peuvent être utiles à la fois aux équipes de soutien du PNUD et aux équipes de projet nationales actuelles et futures. Il s'agit donc de fournir :

- Une synthèse des enseignements qui peuvent contribuer à améliorer la sélection, la conception et la mise en œuvre des futurs projets du FEM.
- les activités du PNUD financées par l'UE ; et
- Retour d'information sur les questions récurrentes dans le portefeuille, sur l'attention nécessaire et sur les améliorations concernant les questions précédemment identifiées.

Les équipes de projet nationales chargées de la future activité d'habilitation pour la préparation de la communication nationale et/ou du rapport biennal sur la transparence peuvent donc compter sur une source précieuse d'informations du début à la fin du projet, et les équipes de soutien du PNUD peuvent diffuser les enseignements au-delà des frontières, en assumant pleinement son rôle de guide en tant qu'agence de mise en œuvre.

Le modèle a été conçu dans le but de collecter des informations pertinentes, sans que cela ne représente une lourde charge en termes de temps et de ressources humaines pour l'équipe de projet nationale actuelle. Il est donc divisé en trois sections principales - phase d'identification du projet, phase de mise en œuvre du projet et suivi du projet - avec pour chaque section un nombre limité de questions ouvertes.

L'objectif est que le chef d'équipe, le coordinateur du projet et le spécialiste technique ou une personne équivalente remplissent le modèle, en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe, au cours des deux derniers mois de la mise en œuvre du projet. En outre, l'intention est que l'achèvement de ce rapport final déclenche les discussions sur la prochaine communication nationale et/ou le rapport biennal de transparence, en profitant de l'élan créé par le projet en cours, de la présence du noyau de l'équipe de projet nationale actuelle, et de l'intérêt renouvelé des homologues nationaux avec les perspectives d'une soumission éminente ou récente à l'UNFCCC.

Le remplissage de ce modèle a été rendu obligatoire et a été budgétisé pour tous les projets qui ont été approuvés après 2013 (3 jours ouvrables équivalant au temps du coordinateur de projet et du spécialiste technique). Vous êtes invités à envoyer le modèle complété à Eva Huttova, eva.huttova@undp.org.

A. Détails du projet

Titre du projet	
Numéro du PIMS	
Budget global y compris la subvention du FEM y compris le cofinancement	
Durée de la mise en œuvre	
Durée prévue du projet	
Partenaire de mise en œuvre	
Nom et coordonnées du chef d'équipe	
Lien vers le rapport final	

B. Phase d'identification du projet

Durée de la phase préparatoire (exprimée en mois) _____

Le document de projet a-t-il été élaboré par un consultant national/international ? (Veuillez indiquer le nom dans l'affirmative et expliquer en quoi cette collaboration a été satisfaisante).

Veuillez décrire brièvement les étapes de cette phase préparatoire initiale (par exemple, les ateliers de consultation organisés, les entretiens téléphoniques avec les principales parties prenantes, etc.)

Des consultations ont-elles été menées avec un ou plusieurs des groupes de parties prenantes suivants ?

	Ministère des finances (ou équivalent)		Associations de femmes
	Autres ministères (à l'exception du ministère chargé du changement climatique)		Mouvements de jeunesse
	Gouvernements locaux		Représentants des peuples autochtones
	Universités nationales		ONG actives dans le domaine de l'environnement ou du climat

	Centres de recherche nationaux		Autres ONG/OSC
	Les médias		Autres (préciser)

Quels sont les principaux objectifs du projet identifiés à l'issue de cette phase préparatoire ?

Quels ont été les principaux défis rencontrés au cours de cette phase ?

Rétrospectivement, quelles questions identifiées et/ou négligées au cours de cette phase préparatoire ont eu un impact sur la phase de mise en œuvre qui a suivi ?

C. Phase de mise en œuvre du projet

Composants techniques

1. Inventaire des GES

Année de référence de l'inventaire des GES :

Années de référence utilisées dans les inventaires de GES précédents :

Résultats attendus	
Résultat attendu 1	
Résultat attendu 2	
Résultat attendu 3	

Résultat final	
Résultat final 1	
Résultat final 2	
Résultat final 3	
...	

Veuillez examiner brièvement les résultats et les produits attendus de la composante "inventaire des GES" et les comparer à ce qui a été effectivement réalisé dans le cadre de ce projet. S'il y a eu des divergences par rapport aux résultats et produits initialement prévus, veuillez en expliquer les causes (par exemple, manque de données, risque de duplication du travail effectué dans le cadre de projets parallèles, entre autres).

Pouvez-vous décrire le(s) processus mis en œuvre pour générer et valider les résultats et les produits ?

Quels conseils donneriez-vous aux futures équipes de projet ?

2. Suivi du NDC

Résultat(s) attendu(s)	
Résultat attendu 1	
Résultat attendu 2	
Résultat attendu 3	
...	

Résultat(s) final(aux)	
Résultat final 1	
Résultat final 2	
Résultat final 3	

...	

Veuillez examiner brièvement les résultats et les produits attendus de la composante de suivi de la CDN et les comparer à ce qui a été effectivement réalisé dans le cadre de ce projet. S'il y a eu des divergences par rapport aux résultats et produits initialement prévus, veuillez en expliquer les causes (par exemple, manque de données, risque de duplication du travail effectué dans le cadre de projets parallèles, entre autres).

Pouvez-vous décrire le(s) processus mis en œuvre pour générer et valider les résultats et les produits ?

Quels conseils donneriez-vous aux futures équipes de projet ?

3. Impacts et adaptation du changement climatique

Résultat(s) attendu(s)	
Résultat attendu 1	
Résultat attendu 2	
Résultat attendu 3	
...	

Résultat(s) final(aux)	
Résultat final 1	
Résultat final 2	
Résultat final 3	
...	

Veuillez examiner brièvement les résultats et les produits attendus de la composante "impacts et adaptation au changement climatique" et les comparer à ce qui a été effectivement réalisé dans le cadre de ce projet. S'il y a eu des divergences par rapport aux résultats et produits initialement prévus, veuillez en expliquer les principales raisons

(par exemple, manque de données, risque de duplication du travail effectué dans le cadre de projets parallèles, entre autres).

Pouvez-vous décrire le(s) processus mis en œuvre pour générer et valider les résultats et les produits ?

Quels conseils donneriez-vous aux futures équipes de projet ?

4. Aide financière, aide au développement et au transfert de technologies et aide au renforcement des capacités nécessaires et reçues et autres informations (le cas échéant)

Résultats attendus	
Résultat attendu 1	
Résultat attendu 2	
Résultat attendu 3	
...	

Résultat final	
Résultat final 1	
Résultat final 2	
Résultat final 3	
...	

Veuillez examiner brièvement les résultats et les produits attendus de la composante financière, du développement et du transfert de technologies et du soutien au renforcement des capacités nécessaire et reçu, ainsi que d'autres informations (le cas échéant), et les comparer à ce qui a été effectivement réalisé dans le cadre de ce projet. S'il y a eu des écarts par rapport aux résultats et produits initialement prévus, veuillez en expliquer les principales raisons (par exemple, manque de données, risque de duplication du travail effectué dans le cadre de projets parallèles, entre autres).

Pouvez-vous décrire le(s) processus mis en œuvre pour générer et valider les résultats et les produits ?

Quels conseils donneriez-vous aux futures équipes de projet ?

Capacités et utilisation des capacités

Pensez-vous que le projet a permis de renforcer - de manière durable et rentable - les capacités humaines et institutionnelles ? Veuillez préciser.

Veuillez estimer le volume de travail effectué par les consultants nationaux par rapport aux consultants internationaux :

_____% consultants nationaux. _____% de consultants internationaux et _____% de personnel national.

Quels travaux ont été confiés à des consultants internationaux et pour quelles raisons ?

Qu'auriez-vous fait différemment, ou que conseillez-vous à la prochaine équipe de projet d'envisager dans ce contexte ?

Remarques complémentaires

Dispositions institutionnelles

Veuillez résumer une vue d'ensemble des dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre du projet.

Veuillez décrire la composition de l'équipe du projet.

L'équipe restera-t-elle en place, même après la clôture du projet ?

Les considérations de genre ont-elles été prises en compte lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ? Dans l'affirmative, comment ?

Quels ont été les points forts et les points faibles des dispositions institutionnelles utilisées ?

Quelles suggestions avez-vous à faire concernant les dispositions institutionnelles pour les futurs travaux du CN et du BTR ?

Remarques complémentaires

_*Soutien* technique *du* **groupe consultatif d'experts** *ou d'autres organismes*

L'équipe de projet ou des membres de l'équipe de projet ont-ils participé à des formations nationales, régionales ou mondiales organisées par un centre d'excellence ou l'organisme susmentionné au cours du projet ? Si oui, veuillez préciser le(s) événement(s) de formation.

_____Quelle a été la contribution de cette participation aux résultats du projet ?

_____Quelles sont les lacunes identifiées en matière de connaissances qui empêchent la bonne mise en œuvre du projet de CN et/ou de BTR et qui n'ont pu être comblées par aucun des organismes susmentionnés ?

Outre le soutien au renforcement des capacités, quelle autre assistance l'équipe de projet a-t-elle reçue au cours de la mise en œuvre du projet ? (par exemple, examen du projet de rapport, soutien technique d'un expert international)

Le PNUD a-t-il apporté un soutien opportun et précieux lors de la conception et de la mise en œuvre du projet ? Veuillez expliquer.

D. Prochaines étapes

Comment les résultats du projet seront-ils diffusés, le cas échéant ?

_____Les fonds de solde disponibles dans le cadre du projet NC et/ou BTR vont-ils être utilisés pour définir la stratégie du prochain rapport ?

_____Lors de la clôture du projet, y a-t-il une personne ou un institut à qui l'on peut s'adresser en cas de questions de suivi du CN et/ou du BTR ?

_____Le gouvernement a-t-il exprimé le souhait de poursuivre la collaboration avec le PNUD pour le prochain rapport ? Si non, veuillez expliquer.

E. Informations complémentaires

Date	
Nom et adresse électronique de la personne qui a rempli ce modèle	
Autres personnes impliquées dans la réalisation de ce modèle (noms des personnes et de leurs institutions)	
Si un rapport d'évaluation finale a été produit, veuillez le lier ici.	
Autres pièces jointes	